

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Infrastructure

Unité de Gestion du Budget par Objectif

**Projet Annuel de Performance
de l'année 2021
« PAP 2021 »**

**Décembre
2020**

SOMMAIRE

<i>Chapitre I. Présentation Générale</i>	3
<i>La Stratégie Sectorielle de la Mission</i>	3
<i>Les programmes de la Mission</i>	6
<i>Présentation du budget de la Mission</i>	9
<i>Chapitre II : Présentation des programmes de la Mission</i>	13
<i>PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière</i>	14
<i>Présentation du Programme 1 et de sa stratégie</i>	17
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme1:</i>	19
<i>Dépenses du programme 1</i>	22
<i>PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral ET Maîtrise d'Ouvrage</i>	31
<i>Présentation du Programme 2 et de sa stratégie</i>	31
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2</i>	36
<i>Dépenses du programme 2</i>	43
<i>PROGRAMME 3 : Aménagement Urbanisme et Habitat</i>	47
<i>Présentation du Programme 3 et de sa stratégie</i>	48
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 3</i>	57
<i>Dépenses du programme 3</i>	61
<i>PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui</i>	66
<i>Présentation du Programme 9 et de sa stratégie</i>	68
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 9:</i>	69
<i>Dépenses du programme 9</i>	73
<i>ANNEXES 1</i>	77
<i>ANNEXES 2</i>	148

Chapitre I. Présentation Générale

1. La Stratégie Sectorielle de la Mission

Ce projet résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission Equipement pour l'année 2021 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures et de la stratégie nationale dans le secteur de l'Equipement, ce qui permettra de contribuer au renforcement des paramètres fondamentaux de l'économie nationale à travers la mise au point de conceptions adéquates et la formulation des grandes orientations du secteur.

Vu le décret n° 93 de l'année 1974 fixant les attributions du Ministère de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure et des textes le modifiant et le complétant, on peut résumer ces attributions comme suit :

- fournir les ouvrages et équipements communs nécessaires pour le développement de la Nation,
- Poursuivre la révision du CATU (Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)
- Etablir de la Politique Nationale en matière d'Habitat,
- Exécuter et suivre des bâtiments civils de l'Etat,
- Octroi d'Agrégation des entreprises d'entrepreneuriat des catégories 3,4 et5.

Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Nationaux :

Les rôles de la Mission de l'équipement s'inscrivent dans ceux du gouvernement à savoir la relance économique, la création de l'emploi, la maîtrise des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la solidarité sociale et l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les régions de l'intérieur et pour les couches de faible revenu.

Dans ce cadre, les **objectifs stratégiques** du secteur se présentent comme suit :

- Continuer à développer l'infrastructure routière et améliorer son niveau de service à travers une intensification de la connectivité du réseau et son entretien régulier.
- Mettre en place une politique d'habitat répondant aux besoins des couches de faibles à moyens revenus et permettant de maîtriser le développement urbain des villes tunisiennes.
- Créer le cadre institutionnel adéquat et opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire.
- Améliorer la capacité de gestion des institutions du secteur (ressources humaines et moyens) et réformer le cadre réglementaire (simplification et transparence) et les procédures administratives régissant le secteur afin d'accroître l'efficacité des institutions et réduire les coûts des transactions économiques

Les **orientations stratégiques** retenues pour la mise en œuvre et le développement du secteur sont les suivantes :

- Renforcement de la capacité des institutions centrales et régionales à travers la mise en place d'une politique efficace de gestion des ressources humaines de qualité et en nombre suffisant capables de planifier, programmer et mettre en œuvre les politiques et les programmes de développement du secteur.
- Réforme du cadre réglementaire et simplification des procédures administratives afin de diminuer les coûts et délais des transactions et supprimer les obstacles bureaucratiques.
- Priorisation des efforts d'investissements en matière d'infrastructure routière comme suit

- L'achèvement du réseau autoroutier et la mise à niveau des routes nationales ;

- Le développement d'un réseau transversal rapide entre les régions du littoral et de l'intérieur du pays d'une part et entre les régions frontalières et les pays voisins d'autre part.

- Le développement et la mise à niveau des réseaux intra-régions et inter-régions y compris l'infrastructure rurale ;

- La mise en œuvre d'une politique d'entretien systématique permettant à l'ensemble du réseau d'offrir un bon niveau de services.

- Développement de mécanismes de suivi technique dans l'exploitation du domaine territorial par le biais de technologies modernes dans le domaine du géotechnique, des banques de données, des techniques de communication modernes et de renforcer la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

- Suivi et surveillance de la croissance urbaine et analyser les phénomènes identifiés,

- Préparation des stratégies nationales du développement urbain.

- Suivi de l'expansion urbaine, l'installation des systèmes d'information géographique pour des plans directeurs urbains et des systèmes géographiques des villes.

- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,

- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré qui répond aux besoins des différentes catégories de la société,

- Amélioration des conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires.

Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Internationaux :

Programme des Nations Unies : UN-Habitat

Un accord a été signé en Mai 2018 entre la Tunisie ; représentée par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure ; et le Programme des Nations Unies (ONU-Habitat), pour l'installation d'un bureau en Tunisie. Ce bureau permettra d'aider les villes et les villages à réaliser les objectifs de développement durable, notamment, en ce qui concerne la lutte contre les constructions anarchiques et le renforcement de l'infrastructure, outre la réduction du taux de pauvreté.

Ce bureau a pour objectifs d'encourager et de concrétiser les études et les projets urbains visant à promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

Route Transsaharienne

La Mission de l'Équipement adhère dans le projet La route Transsaharienne (RTS) traverse le Sahara sur une profondeur de plus de 2000 km pour relier les pays du Maghreb à ceux de la rive sud du Sahara. C'est un réseau ramifié articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) qui dessert L'Algérie, Le Mali, Le Niger, La Tunisie, Le Nigeria, Le Tchad.

La branche Tunisienne est totalement bitumée depuis le port de Gabès en Tunisie jusqu'à la jonction avec la RTS à Ghardaïa en Algérie.

Projet de l'Économie Bleue : l'Initiative WESTMED

La Mission de l'Équipement adhère dans le projet de L'économie bleue en tant que membre permanent du Comité de Pilotage de « L'Initiative pour le développement durable de l'Économie bleue en Méditerranée Occidentale ». Cette initiative met l'accent sur les défis régionaux et locaux, et cherche à développer les connaissances sur l'économie bleue, ainsi qu'à faire connaître les opportunités dans la région au sein de la communauté WESTMED. Elle vise également à aider les parties prenantes à trouver des partenaires complémentaires, et à les soutenir dans la mise en place de projets fructueux dans le but d'exploiter au mieux le potentiel de l'économie bleue, de la rendre plus résiliente et plus intelligente, et d'assurer un espace maritime mieux gouverné, plus sûr et sécurisé.

Il est à noter que la valeur des transactions de l'Économie bleue ont atteint les 2500 Milliards de Dollars leur augmentation est estimée à 4000 Milliards de Dollars à l'horizon 2030.

Stratégie de la Mission et principes de l'égalité des chances et de l'équité

D'un autre côté et suite à la promulgation de la Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 ; et à fin de satisfaire à ses nouvelles exigences notamment dans son article 18 qui porte sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination ; la Mission Equipement a intégré l'approche Genre dans tous ses

programmes par la fixation de 4 objectifs et de 6 indicateurs sensibles au genre qui permettront de mesurer le résultat et l'impact de ses activités sur la vie des femmes et des différentes catégories sociales dans toutes ses dimensions : économique, éducative, sociale , santé....

En effet, parmi les facteurs qui contribuent au désenclavement des femmes rurales pour atteindre les services publics de la santé, de l'éducation., on cite l'infrastructure routière et surtout le réseau des pistes rurales qui relève de la compétence de notre Mission. Cette infrastructure constitue un levier d'expansion primordiale pour tous les autres secteurs.

Il est à noter que la création de parcours et accès aux zones désenclavées permettra aux Filles et Garçons de ces zones, d'accéder aux écoles, lycées et centres de formations et permettra ainsi une baisse du taux de l'abandon scolaire qui sera comptabilisé au niveau du Ministère de l'Education.

Ces mêmes parcours et accès vont permettre, également, aux habitants de ces zones, et particulièrement les femmes , d'accéder aux établissements de soins publics ce qui va impacter positivement les indicateurs de la santé chez le Ministère concerné.

En outre, ces parcours et accès vont permettre l'intégration économique de ces régions en raison de leurs potentialités naturelles que les femmes transforment en produits locaux et cherchent à les commercialiser, ce qui va contribuer au développement de l'Economie locale et Nationale. (A noter que la main d'œuvre féminine représente 58% de la main d'œuvre agricole dont 15% est permanente).

Dans ce contexte, et vu l'aspect horizontal et général des services et produits de la Mission de l'Équipement , et donc la complexité de quantifier sa contribution et son impacte directes sur certaines catégories d'usagers, on propose l'établissement d'un Big Data National dont la mission serait de collecter les données et les informations sur les usagers du service publics ventilés par sexes) , ce qui va permettre de quantifier l'impact des services de notre Missions sur tous les autres secteurs et sur toutes les catégories d'usagers .

D'autre part, et à travers le programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages » ; la Mission Equipement contribue à la réussite du projet d'« Appui aux femmes ramasseuses de palourdes » supervisé par la Mission de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Concernant la contribution directe pour la garantie de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, le programmes « Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat » travaille sur la développement des textes juridiques aux profit des Femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement au même pied d'égalité que les hommes, de sa part le programme « Pilotage et Appui » veille à assurer une gestion des ressources humaines et une gestion des carrières permettant aux agents Femmes d'atteindre des postes fonctionnels et décisionnels important également à leurs collègues Hommes.

Dans le but d'intégrer le principe de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, La Mission, a prévu

pour l'exercice 2021 des collecter des données et de développer des indicateurs sensibles au genre relevant de son ressort : infrastructure routière, protection des zones urbaines contre les inondations et le logement afin de mesurer l'équité entre tous les usagers de ses différents services, et ce à travers l'allocation de crédits et la programmations d'études pour quantifier des statistiques ventilées par genre.

Le diagnostic stratégique de la Mission sur les plans interne et externe

Points Forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure moderne classe la Tunisie à l'échelle internationale - Les Entreprises et Etablissements sous- tutelle sont bien organisés et autonomes - Plans stratégiques dans les différents secteurs - Adhésion dans les procédures de modernisation - Suivi et contrôle des directions régionales - Grande expériences au sein de la Mission et de ses différentes directions régionales - Coopération réussie avec les Etablissements financiers nationaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles ressources pour l'entretien de l'Infrastructure - Taux d'endettement très élevé des Entreprises sous-tutelle - Manquement des Ressources pour la réalisation des projets - Directives des bayers causant un chevauchement des compétences entre la Mission et ses Etablissements sous-tutelle - Obligation d'informatiser toutes les données - Mauvaise gestion des RH
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation de la Mission pour augmenter son opérationnalité - Placer un cadre de partenariat plus efficace avec les les directions régionales - Elargir les opportunités de Partenariat Public Privé - Possibilité de contracter avec les experts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes pressions de la part des différents partenaires, avec une mauvaise priorisation des tâches - Augmentation accrue des besoins en entretien et renouvellement de l'Infrastructure (conditions climatiques , usage intensif..) - Faible rendement des Investissements quant au développement et la création d'emploi - Rareté des ressources financières d' ou la difficulté de réalisation des plans stratégiques - Faible mobilisation des RH pour la bonne exécution des activités.

Déclinaison de la Performance de la Mission Equipement

Suite aux négociations et concertations avec les experts et avec l'Unité de Gestion du Budget de l'Etat par Objectifs au Ministère de l' Economie , des Finances et du Soutien de l' Investissement, la Mission Equipement a réussi à fixer une déclinaison de la Performance qui entrera en vigueur à partir de 2022.

La dite déclinaison est composée de 11 objectifs stratégiques, 18 indicateurs de performance et ce conformément aux engagements Internationaux de la Mission principalement ceux qui se rapportent aux Objectifs de Développement Durable, à titre d'exemple :

ODD 5 : Dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Cet objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Cet objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement, de manière à ce qu'ils puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Les tableaux de la déclinaison de la Performance ont été insérés en détail dans l' Annexe II.

Les programmes de la Mission

La cartographie des programmes de la Mission Equipement se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis comme suit :

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages ,
- Programme de l'Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat,
- Programme de Pilotage et d'Appui.

Ces programmes se déclinent en 30 sous-programmes (subdivisés eux –mêmes en 06 centraux et 24 régionaux) et en 42 activités, 14 objectifs et 25 indicateurs de performance qui sont réalisés par 24 directions régionales et 12 opérateurs publics (Entreprises Publiques).

La cartographie de la Mission se présente comme suit :

Programme 1 : Infrastructure Routière	Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages *	Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Programme 9 : Pilotage et Appui
Sous – Programme central : SP 1 : Central : Développement et Entretien de l' Infrastructure Routière	SP 1 Central : Protection des zones urbaines contre les inondations	SP 1 Central : Aménagement du territoire , urbanisme et Habitat	SP 1 Central : Pilotage
	SP 2 Central : Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages		SP 2 Central : Appui
24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux

*Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » a été intégré dans le programme 2 « Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages » en 2020, et ce après concertation avec les experts , pour les raisons suivantes :

- Le programme 4 ne représente pas une politique publique propre au Ministère de l'Équipement,
- Son poids budgétaire ne représente que 1,35 % de l' ensemble du poids du Ministère.

1-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la Mission

**Tableau 1
cadre de performance et activités des programmes**

Programmes	Nombre d'Activités	Nombre d'Objectifs	Nombre d'Indicateurs
Programme 1 : Infrastructure Routière	16	4	7
Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages	10	4	7
Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	12	4	6
Programme 9 : Pilotage et Appui	4	3	7
Total Mission	42	15	27

Tableau récapitulatif des objectifs et indicateurs de la Mission

Programmes	Objectifs	Indicateurs
Programme 1 : Infrastructure routière	Obj.111 : Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Ind.1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur
		Ind 1.1.1.2 : taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques
	Obj.112 : Amélioration de l'accessibilité de population des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés	Ind.1.1.2.1: Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales
		Ind.1.1.2.2 : proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouée aux femmes rurales.
	Obj.1.1.3 : Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art	Ind.1.1.3.1 : Taux du réseau routier classé de qualité
Ind.1.1.3.2 : Qualité des ouvrages		
	Obj 1.1.4 : Réalisation des projets et du maintien des routes classées et des pistes rurales	Ind.1.1.4.1 : Taux de réalisation des projets de l'année n
Programme 2* : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages	Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages réalisés	Ind 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique .
		Ind 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés
	Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maitrise d'ouvrages maritimes	Ind 2.2.2.1: taux cumulé de protection du littoral
		Ind 2.2.2.2: performance technique des projets maritimes réalisés
	Objectif 2.2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Ind 2.2.3.1: performance énergétique du bâtiment
Objectif 2.3.1: Maitrise de la réalisation des projets régionaux délégués.	Ind 2.2.3.2 :Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'égalité des chances et l'équité	
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Objectif 3.1.1 : "Promouvoir l'aménagement du territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics pour un développement intégré, équitable et durable	Ind 3.1.1.1 : taux de couverture du territoire par études d'aménagement et d'observation du territoire
	Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines	Ind 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain
		Ind 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles
	Objectif 3.1.3 : Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	Ind 3.1.3.1 : Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés
		Ind 3.1.3.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux
Objectif 3.2.1 : Efficience dans la réalisation des projets délégués	Ind : 3.2.1.1 : Taux des études réalisées	
Programme 9 : Pilotage et Appui	Objectif 9.1.1 : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration et ses administrés	Ind 9.1.1.1 : taux de femmes cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités par des missions ou des stages à l'étranger
		Ind 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes
		Ind 9.1.1.3 : taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre
	Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Ind 9.2.1.1 : représentativité des femmes dans les postes fonctionnels
		Ind 9.2.1.2 : nombre des jours de formations par agents et par sexe
Ind 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale		

	Objectif 9.3.1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Ind 9.3.1.1 : moyenne des projets supervisés par technicien cadre
--	---	---

Objectifs et indicateurs régionaux

*Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » a été intégré dans le programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages » après concertation et négociation avec les experts pour les raisons suivantes :

- le programme 4 ne représentait pas une stratégie publique pour la Mission Equipement comme c'est le cas pour les trois autres programmes opérationnels ;
- le budget du programme 4 ne représentait que 1,35% du total du budget de la Mission.

3- Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la Mission

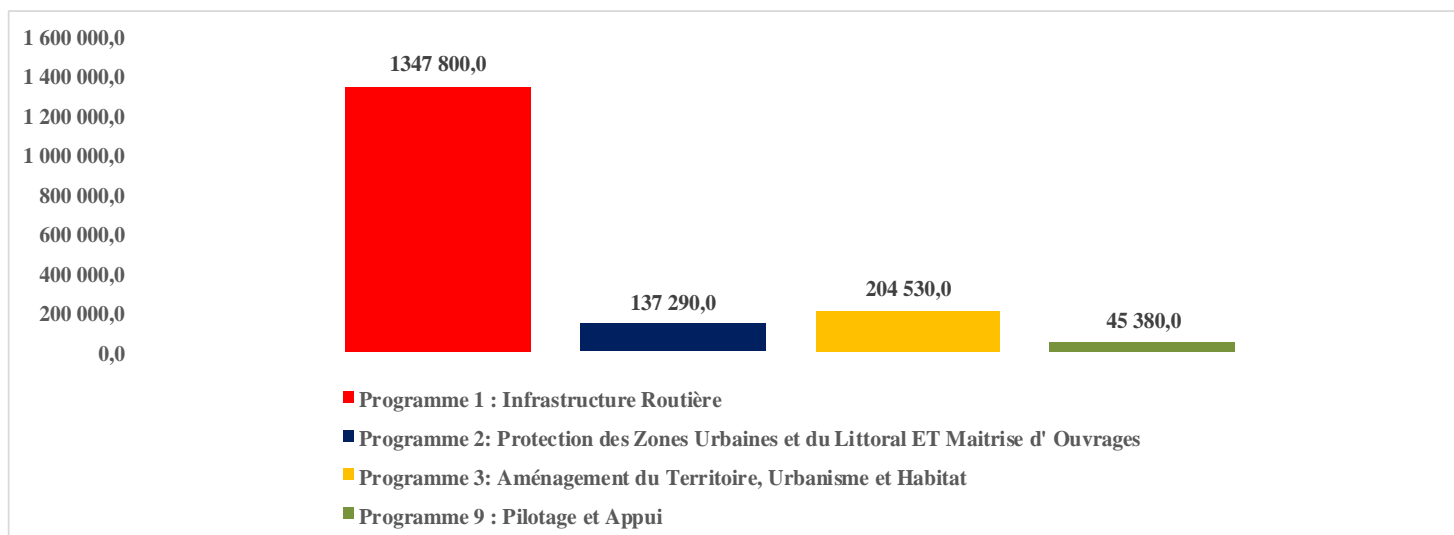
3-1- Budget de la Mission

Tableau 2
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2021
par programmes et selon la nature des dépenses
(crédits de paiement)

Dépenses	Rémunérations Publiques	Moyens des Services	Interventions Publiques	Dépenses d'Investissements	Dépenses des Opérations Financières	Total
Programmes						
Programme 1 : Infrastructure Routière	50 400,0	46 400,0	0,0	1 081 000,0	170 000,0	1 347 800,0
Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages	16 400,0	2 190,0	0,0	116 500,0	2 200,0	137 290,0
Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	17 500,0	1 400,0	370,0	185 260,0	0,0	204 530,0
Programme 9 : Pilotage et Appui	30 600,0	6 960,0	2 750,0	5 070,0	0,0	45 380,0
Total Mission	114 900,0	56 950,0	3 120,0	1 387 830,0	172 200,0	1 735 000,0

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2021
par programmes et par nature des dépenses



Le budget de l'année 2021 de la Mission Equipement est estimé à 1 735 000 MD contre 1 479 112 MD pour l'année 2020, avec une hausse de 222 888MD (17,3%) . Ces crédits sont répartis comme suit :

- Les Crédits de rémunération sont de l'ordre de 114 900 MD en 2021 contre 112 999,7 MD en 2020 avec une hausse de 1 900 MD (1,68%) , les Moyens des services de 56 950 MD en 2021 contre 55 291,2 MD en 2020 avec une hausse de 1 658,8 MD (3%) et les interventions publiques de 3 120 MD en 2021 contre 2 821 MD en 2020 avec une hausse de 299 MD (10,6%).

- Les crédits d'Interventions seront de l'ordre de 1 387 830 MD en 2021 contre 1 226 400 MD en 2020 avec une hausse de 161 430 MD (13,16%) .

- L'ensemble de ces crédits se réparti entre les différents programmes comme suit :

-programme 1: Infrastructure routière : 1 347 800 MD ce qui représente 77,7 % de l'ensemble du budget,

- programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage : 137 290 MD ce qui représente 7,9 % de l'ensemble du budget,

- programme 3:Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat : 204 530 MD ce qui représente 11,78 % de l'ensemble du budget,

- programme 9:Pilotage et Appui : 45 380 MD ce qui représente 2,61 % de l'ensemble du budget.

- les dépenses des opérations financières sont de l'ordre de 172 200 MD en 2021.

3-2- Présentation du cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023)

Tableau 3
Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:
Répartition selon la nature des dépenses
(crédits de paiement)

Nature des Dépenses	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	165 597,7	85 388,5	93 932,3	112 999,7	114 900,0	117 000,0	119 300,0
Moyens des Services	57 332,9	50 644,8	53 219,1	55 291,2	56 950,0	58 659,0	60 418,0
Interventions Publiques	115 812,0	2 937,6	4 121,0	2 821,0	3 120,0	3 000,0	3 030,0
Dépenses d'Investissements	1 392 467,6	1 463 326,9	1 021 927,5	1 226 400,0	1 387 830,0	1 419 031,0	1 458 873,0
Dépenses des Opérations Financières	1 300	1 620	101 700	81 600	172 200	3 310	3 379,0
Autres Dépenses	30 241	29 662	431	5 037	0	0	0
Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques	1 762 751,1	1 633 579,8	1 275 330,9	1 479 111,9	1 735 000,0	1 601 000,0	1 645 000,0
Total Mission avec Ressources propres des Entreprises Publiques							

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2
Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:
selon la nature des dépenses

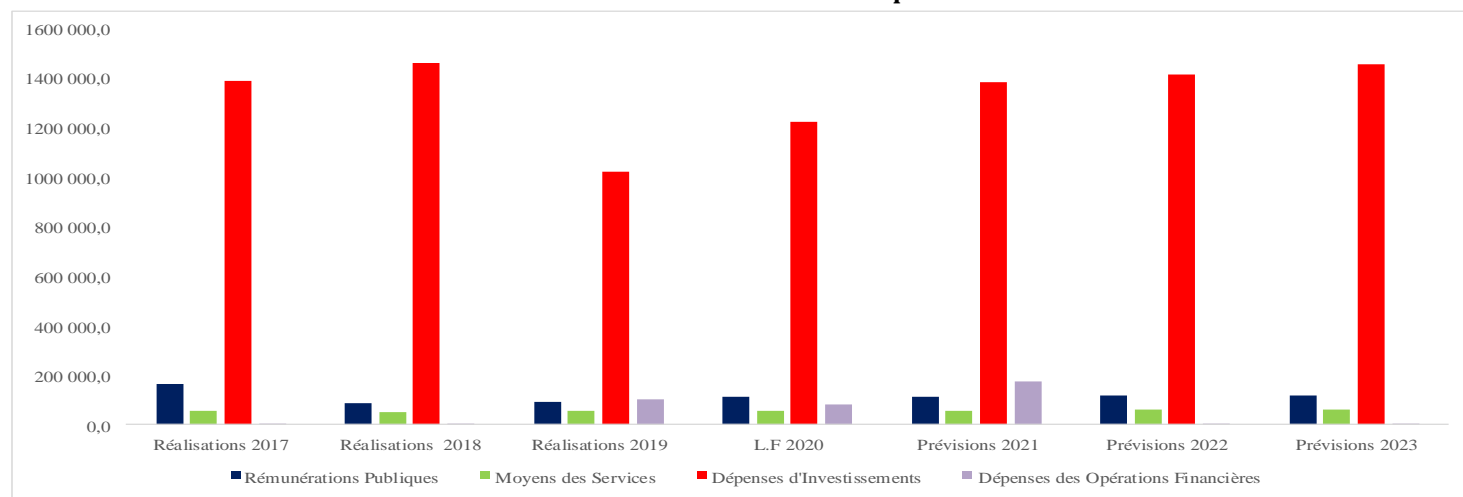
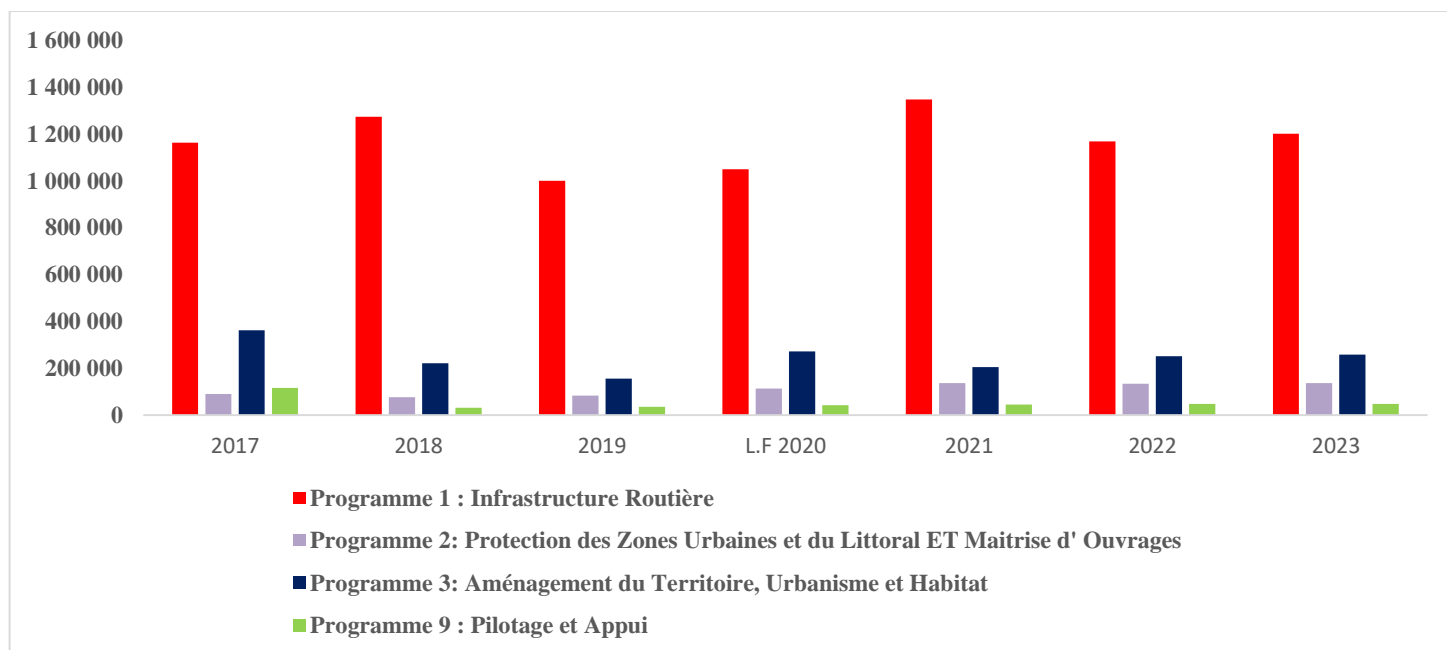


Tableau 4:
Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:
Répartition par programmes (crédits de paiement)

Dépenses Programmes	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Programme 1 : Infrastructure Routière	1 163 655,1	1 274 323,1	1 000 239,6	1 049 814,5	1 347 800,0	1 169 153,0	1 201 621,0
Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages	89 619,0	77 075,0	83 277,3	114 043,4	137 290,0	133 335,0	136 940,0
Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	362 855,0	221 050,0	155 510,0	272 578,0	204 530,0	251 202,0	258 096,0
Programme 9 : Pilotage et Appui	116 381,0	31 469,7	35 873,0	42 676,0	45 380,0	47 310,0	48 343,0
Total Mission	1 732 510,1	1 603 917,8	1 274 899,9	1 479 111,9	1 735 000,0	1 601 000,0	1 645 000,0

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 3
Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:
Par programmes (crédits de paiement)

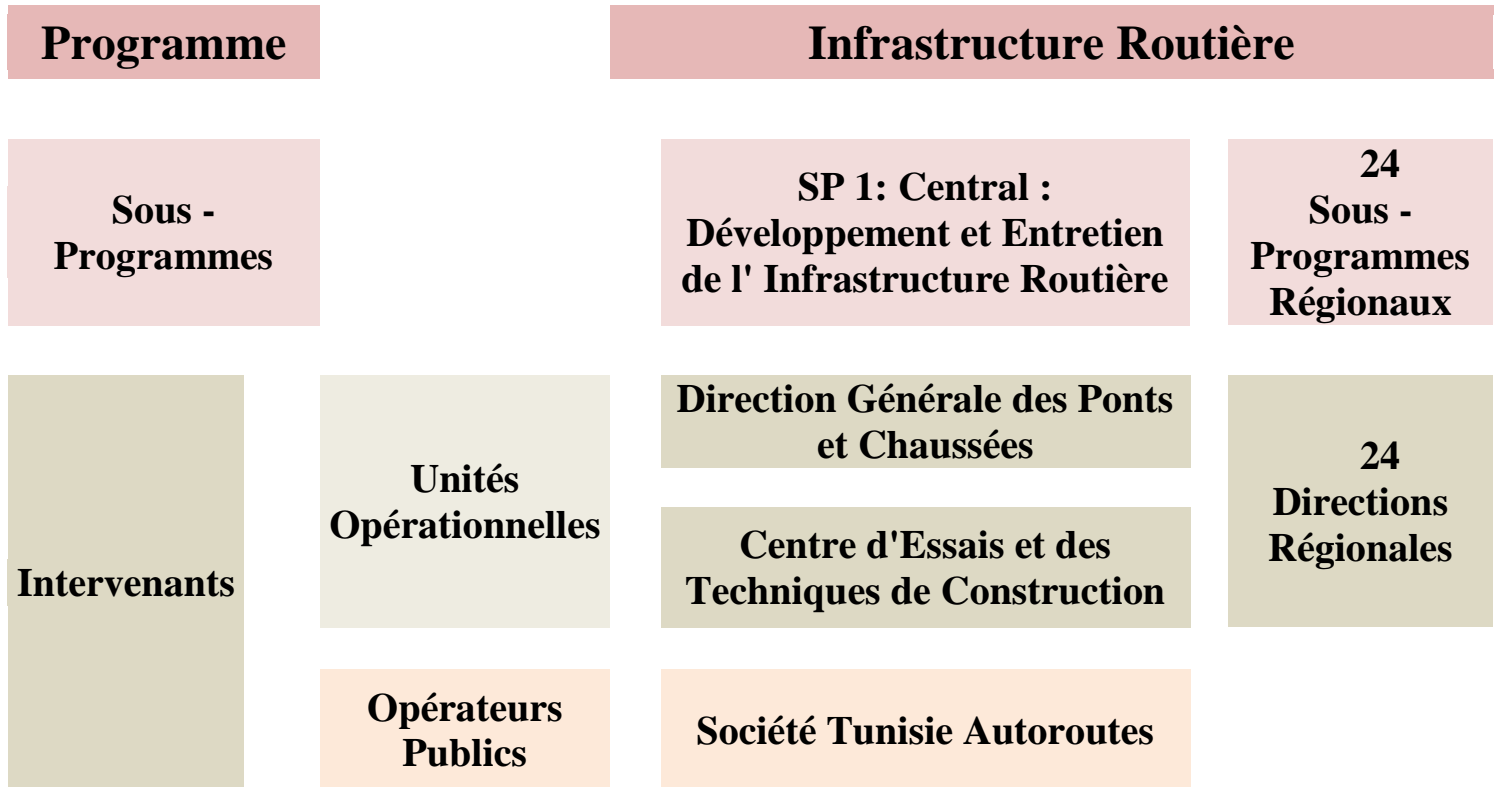


Chapitre II :
Présentation
des programmes de la Mission

PROGRAMME 1 : INFRASTRUCTURE ROUTIERE

1-Présentation du programme 1 et de sa stratégie:

1-1- Cartographie du programme 1



1-2- La déclinaison Opérationnelle du programme 1

Code sous-programmes	Sous programme	Intervenants publics	Code des UO	UO	Code activités	Activités
11	SP 11 : Développement et entretien de l'infrastructure routière Responsable : Faten Hentati	Société Tunisie Autoroutes	111	UO1 : Direction générale des ponts et chaussées	1111	Développement du réseau routier
					1112	Autoroute Tunis-Jelma
					1113	Pont de Bizerte
					1114	Voiries structurantes
					1115	Réhabilitation des routes classées
					1116	Renforcement des routes classées
					1117	Ouvrages d'art
					1118	Aménagement des pistes rurales
					1119	Etudes routiers et perfectionnement technique
					111C	Exploitation et entretien des routes classées
					111D	Entretien des pistes rurales
					111E	Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation
					111Z	Activité support
			24 conseils régionaux	112	UO2 : Centre d'Essais et des Technologies de Construction	111A
	111F					
				112B	Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique	
1A – 1X	24 SP régionaux Responsables : 24 directeurs régionaux		De 1AA jusqu'à 1XX	UO A – X : Direction régionale (DREHAT)	1**8	Aménagement des pistes rurales
					1**C	Entretien du réseau routier
					1**D	Entretien des pistes rurales
					1**E	Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation
					1**Z	Activité support

2- Le programme 1 "Infrastructures routière" se décline en 25 sous-programmes:

- Sous-programme 1 : Développement de l'infrastructure routière:

Veille à planifier, réaliser des études, mener à bien des travaux d'infrastructure pour les routes et des projets de suivi avec l'aide des unités de réalisation des travaux et des directions régionales de l'équipement.

Les activités principales sont:

- Études de suivi des études des autoroutes, réalisation de libération des emprises, acquisition des terrains, déviation de réseaux d'intervenants publics et réalisation des procédures de suivi des marchés publics, pour l'ECOSO, une unité par objectifs pour la réalisation à été créée.
- Accomplir les études nécessaires à la réalisation des autres projets,
- Doté les grandes villes d'un réseau routier structuré et doté d'installations modernes contribuant à liquidité du trafic et à la réduction des embouteillages, telles que la construction des échangeurs et des rocades et de dédoublement des chaussées,
- Réhabilitation du réseau de base de routes classées, afin de le rendre conforme aux normes internationales (largeur supérieur ou égale à 7m) et son renforcement pour en garantir la durabilité et améliorer le bien-être des usagers,
- Construction de ponts en cohérence avec les routes réhabilitées, et amélioration des anciennes routes étroites pour assurer la fluidité du trafic en cas d'inondation,
- Développement du réseau routier classé,
- Aménagement des pistes rurales afin de désenclaver les zones intérieures, dans ce contexte, l'entretien des pistes rurales joue un rôle essentiel dans la réduction des disparités sociales et économiques.
- L'entretien périodique du réseau routier, par renouvellement des routes revêtues en Monocouche, Bicouche et Enrobé.
- L'entretien périodique des pistes rurales par renforcement et renouvellement de la couche de marche.

- Sous-programmes régionaux

Se composent des 24 directions régionales de l'équipement, de l'habitat et de l'Infrastructure qui représentent le Ministère à l'échelle régionale. Elles sont chargées du développement du secteur des

ouvrages d'art et des routes classées, et de l'entretien des routes classées, des pistes rurales, des tunnels et des ponts mobiles, et interviennent pour la réparation des dégâts des inondations en cas des catastrophes naturelles (fortes précipitations ou neige).

1-3 Stratégie du programme 1 :

La stratégie en matière d'infrastructures routières à l'horizon 2030 repose sur deux axes principaux:

1) Maintenance de l'infrastructure routière réalisées et des pistes rurales à travers:

- Création d'une méthode de travail pour identifier l'état de la chaussée afin de donner la priorité à l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure des pistes rurales et des routes,
- Améliorer le mode de passation de marché par des marchés cadre pour la maintenance.

2) Le développement du réseau routier et des pistes rurales pour obtenir un réseau classé comme suit:

- Un réseau d'autoroutes d'une longueur totale de 2 000 km assurant une partition territoriale permettant d'atteindre le réseau à une distance d'au moins 60 km.
- Un réseau de base constitué de routes principales reliant les régions d'une longueur d'environ six mille kilomètres, permettant la répartition du trafic entre les différentes régions et reliées au réseau autoroutier moyennant des échangeurs,
- Un réseau local classé assurant, à l'échelle régionale, l'intégration du système de transport au réseau classé,
- Un réseau routier rural reliant les quartiers à un réseau classé, permettant une meilleure connectivité entre les services publics afin et de désenclaver les zones intérieures et de réduire la disparité entre les régions.

Ces deux axes contribuent à améliorer la sécurité routière en fournissant un bon niveau de services d'infrastructure aux usagers sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la Direction générale des ponts et chaussées a été chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du ministère en matière de construction des autoroutes, de pistes rurales ainsi que la maintenance de l'infrastructure routière. Le but de cette politique est de faire en sorte que l'infrastructure routière réponde aux exigences économique et sociale et de relier tous les régions du pays de manière à assurer la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des

aspects esthétiques et environnementaux pour suivre le développement remarquable de la flotte nationale de voitures.

- Stratégie du programme 1 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination

Suite à la promulgation de la Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 ; et à fin de satisfaire à ses nouvelles exigences cette loi notamment son article 18 qui porte sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination ; le programme 1 a créé l'objectif 112, "Amélioration de l'accessibilité des Femmes et des Hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés » et son indicateur « Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales » afin de mesurer le résultat et l'impact de ses activités sur la vie de ces catégories dans toutes ses dimensions : économique, éducative, sociale , santé....

Étant donné que les femmes rurales représentent 58% de la main-d'œuvre agricole, dont 15% est permanente, le programme 1 a accordé une attention particulière à cette catégorie de la société afin de leur permettre l'accès aux différents services publics et d'améliorer leur état de santé, leur niveau d'éducation et de réaliser leur autonomisation et de renforcer leur contribution à la croissance économique de leur région et du pays en général.

Il est à noter que les femmes jouent un rôle principal dans le soutien de leurs familles afin d'améliorer leurs ressources financières et leur assurer la sécurité alimentaire. Elles contribuent, également, aux activités agricoles et artisanales des entreprises rurales (telles que la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits locaux) et soutiennent ainsi l'économie locale et nationale, mais souffrent de mobilité difficile, d'occasions de formation limités et de pénurie d'informations.

2 -Objectifs, indicateurs de la performance et activités du programme:

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 1 :

➤ Objectif 1.1.1 : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine :

- **Présentation de l'objectif:** développer les routes à l'échelle nationale et Maghrébine,
- **Référence de l'objectif:** Plan et stratégie du secteur.
- **Justification de l'adoption des indicateurs:** L'importance de réaliser le développement souhaité du réseau routier et des autoroutes pour faire face au trafic croissant de marchandises et à la circulation des personnes entre les différentes régions du pays ainsi que les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, à savoir l'avancement du plan approuvé pour les autoroutes, et les pourcentages des routes dont la largeur conforme aux spécifications techniques (largeur supérieur ou égale à 7m).

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 1.1.1 : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1.1 : taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	50	52	54	57	59	62	64
Indicateur 1.1.1.2 : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques	%	65,8	65,64	68,17	68,34	68,77	69,37	69,97

➤ Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité des populations des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés :

- **Présentation de l'objectif:** améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés,
- **Référence de l'objectif:** Plan et stratégie du secteur.
- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Les pistes rurales sont essentielles pour le désenclavement des zones rurales et leur lien avec les zones de production et de distribution, ce qui aura une incidence positive sur la stratégie de développement social et économique du milieu rural. Par conséquent, un indicateur a été adopté pour refléter le développement des pistes rurales.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 1.1.2 :
Améliorer l'accessibilité des populations des zones rurales les plus
enclavées aux réseaux classés**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.21 : Taux cumulé de l'aménagement des pistes rurales	%	45,69	43,14	46,03	46,38	46,73	47,1	47,4
Indicateur 1.1.22 : Proportions des dépenses d'investissement du Programme 1 allouée aux femmes rurales	%	8,2%	4,4%	2,3%	3,3%	4,0%	4,2%	4,1%

➤ *Objectif 1.1.3 : Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'Art:*

Présentation de l'objectif : conserver la qualité du réseau routier

- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels
- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Afin de maintenir le réseau routier et le réseau des pistes rurales, deux indicateurs ont été adoptés pour préciser l'état de la structure des routes et des ponts afin de pouvoir prioriser les opérations de l'entretien.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 1.1.3 :
Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'Art**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.31 : Taux du réseau routier classé de qualité	%	62,8	63,2	64,5	67,6	70,8	73,8	76,9
Indicateur 1.1.32 : Taux d'ouvrages d'art de qualité								

2-2-Présentation des activités du programme 1

Tableau 6 :

**Crédits de paiement du programme 1 pour l'année 2021
selon les Activités et interventions**

Programme	Objectifs	prévisions indicateurs	Interventions	Activités	prévisions dépendances activités pour 2020
Infrastructure routière	Obj.1.1.1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	59%		Développement du réseau autoroutier	172 500
				Autoroute Tunis - Jelma	175 000
		68,70%		Pont de Bizerte	4 500
				Voiries Structurantes des villes	268 250
				Aménagement et comblement de lacunes du réseau classé	130 600
				Renforcement du réseau classé	24 200
				Construction des ouvrages d'art	47 300
				Aménagement des entrées des villes	3 500
				Études routières et perfectionnement techniques	2 500
				Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	700
	Obj.1.1.2 Amélioration de l'accessibilité	46,73%		Aménagement pistes rurales	86 800
		4%		Revêtement	6 500
	Obj.1.1.3 Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art	70,80%		Exploitation et Entretien des routes classées	232 856
				Entretien des pistes rurales	89 480
				Sécurisation routière et réparation des dégâts d'inondations	45 600
				Activité support	57 514

3- Dépenses du programme 1:

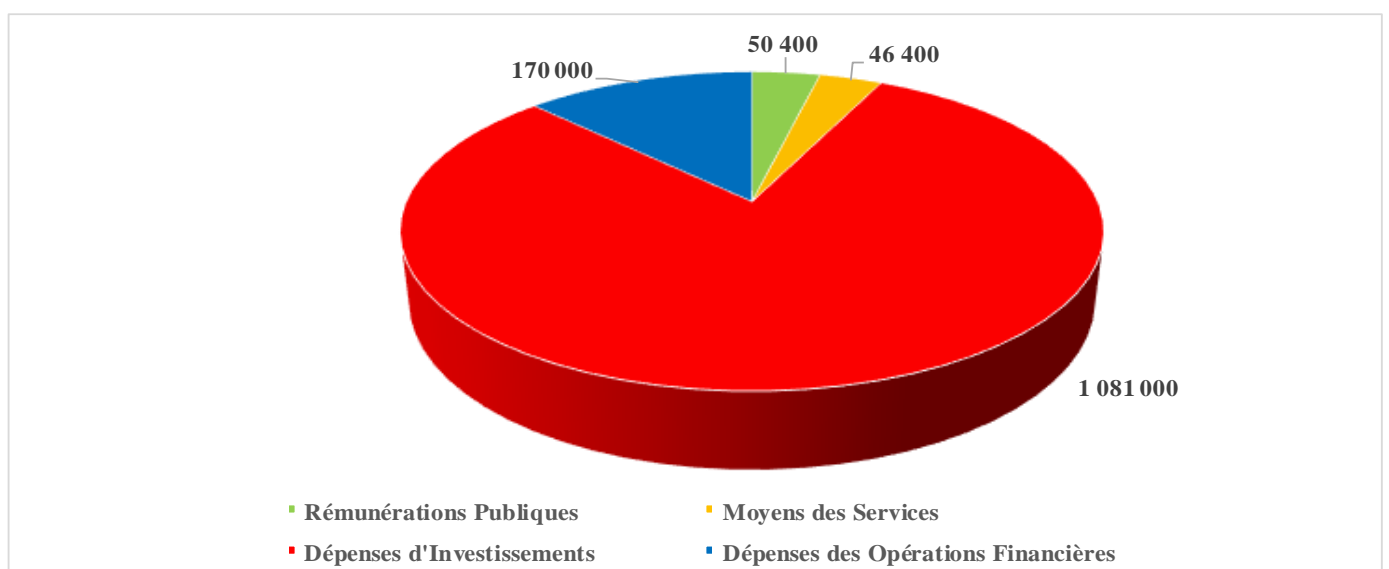
3-1- Evolution des crédits du programme 1 :

Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 1 347 800 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis comme suit :

Tableau 7 :
Evolution des crédits du programme 1
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage (2) -(1) / (1) (%)
Rémunérations Publiques	42 906,2	51 314,5	50 400	-914,5	-1,8%
Moyens des Services	45 454,4	45 100,0	46 400	1 300,0	2,9%
Interventions Publiques	0,0	0,0	0	0,0	0,0%
Dépenses d'Investissements	811 879,4	873 400,0	1 081 000	207 600,0	23,8%
Dépenses des Opérations Financières	100 000,0	80 000,0	170 000	90 000,0	112,5%
Autres Dépences	0,0		0	0,0	0,0
Total Programme 1	1 000 240,0	1 049 814,5	1 347 800	297 985,5	28,4%

Graphique 1 :
Evolution des crédits du programme en 2021 selon la nature des dépenses



Les crédits de paiement du programme 1 ont atteint une valeur de 1 347 800 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis entre :

- Crédits de la rémunération publique : 50 400 MD, représentent 3,7% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année 2020.
- Crédits des moyens des services : 46 400 MD, représentent 3,4 % du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 2.9% par rapport à l'année 2020.
- Crédits d' investissements directs : 1 081 000 MD, représentent 80,2 % du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 23,8 % par rapport à l'année 2020.
- Crédits des opérations financières d'un montant de 170 000 MD ont été alloués au profit de la Société de Tunisie Autoroutes(STA) et représentent 12,6 % du total des crédits du programme

Nous notons une augmentation totale du budget du programme1 à raison de 28,4% par rapport à l'année 2020 (1 049 814,5 MD).

Tableau 8

Répartition du budget du programme 1 par sous- programmes et activités

Sous -Programmes	Activités	Réalizations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution	
					Montant (2) -(1)	% (2) -(1) / (1)
Sous- programme central	Activités centrales					
Développement et entretien de l'infrastructure routière	Act1: Développement du réseau routier	107 777,1	84 000,0	172 500	88 500,0	0,1%
	Act2: Autoroute Tunis-Jelma	1 220,0	150 000,0	175 000	25 000,0	0,0%
	Act3: Pont de Bizerte	590,4	12 000,0	4 500	-7 500,0	0,0%
	Act4: Voiries structurantes	236 843,2	217 700,0	268 250	50 550,0	0,5%
	Act5: Réhabilitation des routes classées	170 394,0	116 800,0	130 600	13 800,0	1,2%
	Act 6: Renforcement des routes classées	87 748,8	36 000,0	24 200	-11 800,0	-0,7%
	Act7: Ouvrages d'art	30 938,7	58 000,0	47 300	-10 700,0	-0,3%
	Act 8: Aménagement des pistes rurales	36 745,3	55 500,0	84 800	29 300,0	0,1%
	Activité9 : Etudes routiers et perfectionnement technique	3 219,3	3 400,0	2 500	-900,0	-0,4%
	Act A -Entrés des villes	6 456,5	5 000,0	3 500	-1 500,0	-0,4%
	Act F : Aménagemnt des pistes rurales	12 134,6	13 000,0	6 500	-6 500,0	-0,2%
	Act B: Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique		850,0	700,0	-150,0	0,00%
	Act C -Exploitation et entretien des routes classées	89 431,3	83 690,0	193 291,0	109 601,0	0,1%
	Act D -Entretien des pistes rurales	28 351,0	28 350,0	50 350,0	22 000,0	0,1%
	Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations	100 028,7	45 350,0	42 100,0	-3 250,0	-3,1%
Act Z: Activité Support		51 201,5	51 464,0	262,5	0,0%	
Total Sous - Programme Central		911 879,0	960 841,5	1 257 555,0	296 713,5	30,9%
Sous -Programmes régionaux	Activités Régionales					

Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Tunis A	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		5 000,0	4 590,0	-410,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		785,0	790,0	5,0	
	Activité E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation		3 500,0	2 000,0	-1 500,0	
	Act Z Activité support		271,3	360,0	88,7	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure d' Ariana B	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 170,0	1 285,0	1 170,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		30,0	60,0	30,0	
	Act Z Activité support		139,8	151,0	139,8	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure Ben Arous C	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		2 090,0	1 890,0	2 090,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 305,0	1 490,0	1 305,0	
	Act Z Activité support		210,0	189,0	210,0	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Manouba D	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 560,0	1 490,0	1 560,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 710,0	1 620,0	1 710,0	
	Act Z Activité support		215,3	239,0	215,3	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Nabeul E	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 710,0	1 779,0	1 710,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 870,0	1 915,0	1 870,0	
	Act Z Activité support		282,7	288,0	282,7	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Zaghouan F	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 115,0	1 115,0	1 115,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 625,0	1 725,0	1 625,0	
	Act Z Activité support		211,1	154,0	211,1	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Bizerte G	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		2 930,0	3 296,0	2 930,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 900,0	1 974,0	1 900,0	
	Act Z Activité support		286,9	339,0	286,9	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Béja H	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 165,0	1 307,0	1 165,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		2 030,0	1 988,0	2 030,0	
	Act Z Activité support		331,3	314,0	331,3	
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Jandouba I	Act 8: Aménagement des pistes rurales		1 000,0	2 000,0	1 000,0	
	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 050,0	1 150,0	1 050,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		2 375,0	2 370,0	2 375,0	
	Act Z Activité support		164,6	170,0	164,6	

Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure du Kef J	Act 8: Aménagement des pistes rurales				0,0
	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 155,0	1 348,0	1 155,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 730,0	1 681,0	1 730,0
	Act Z Activité support		314,8	212,0	314,8
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Siliana K	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		580,0	709,0	580,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 720,0	1 800,0	1 720,0
	Act Z Activité support		330,8	258,0	330,8
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Kairouan L	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 445,0	1 389,0	1 445,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 540,0	1 806,0	1 540,0
	Act Z Activité support		288,6	291,0	288,6
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure Kasserine M	Act 8: Aménagement des pistes rurales				0,0
	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 405,0	1 362,0	1 405,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		2 450,0	2 610,0	2 450,0
	Act Z Activité support		308,8	241,0	308,8
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure Sidi Bou Zid N	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		435,0	712,0	435,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 250,0	1 360,0	1 250,0
	Act Z Activité support		288,6	253,0	288,6
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Sousse O	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 300,0	1 477,0	1 300,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		2 150,0	2 088,0	2 150,0
	Act Z Activité support		270,7	206,0	270,7
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Monastir P	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 185,0	1 192,0	1 185,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 045,0	1 095,0	1 045,0
	Act Z Activité support		177,5	206,0	177,5
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Mahdia Q	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 155,0	1 145,0	1 155,0
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 600,0	1 757,0	1 600,0
	Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations		2 500,0	1 500,0	2 500,0
	Act Z Activité support		251,7	177,0	251,7
Sous- Programme régional del'Equipement	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		3 215,0	3 249,0	3 215,0

de l'Habitat et de l'Infrastructure de Sfax R	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 380,0	1 510,0	1 380,0	
	Act Z Activité support		247,8	262,0	247,8	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Gafsa S	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		555,0	700,0	555,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		980,0	980,0	980,0	
	Act Z Activité support		252,0	164,0	252,0	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Tozeur T	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		625,0	730,0	625,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 900,0	1 900,0	1 900,0	
	Act Z Activité support		240,4	261,0	240,4	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Kébili U	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		905,0	1 035,0	905,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 420,0	1 330,0	1 420,0	
	Act Z Activité support		281,5	310,0	281,5	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Gabes V	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 530,0	1 568,0	1 530,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		2 050,0	2 055,0	2 050,0	
	Act Z Activité support		303,4	321,0	303,4	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure Médenine W	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		3 015,0	3 462,0	3 015,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 425,0	1 586,0	1 425,0	
	Act Z Activité support		433,5	420,0	433,5	
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Tataouine X	Activité C : Exploitation et entretien des routes classées		1 405,0	1 585,0	1 405,0	
	Activité D : Entretien des pistes rurales		1 630,0	1 640,0	1 630,0	
	Act Z Activité support		269,9	264,0	269,9	
Total Sous-Programmes régionaux et Activités		0,0	88 973,0	90 245,0	77 600,4	87,2%
Total Programme 1		911 879,0	1 049 814,5	1 347 800	374 313,9	41,0%

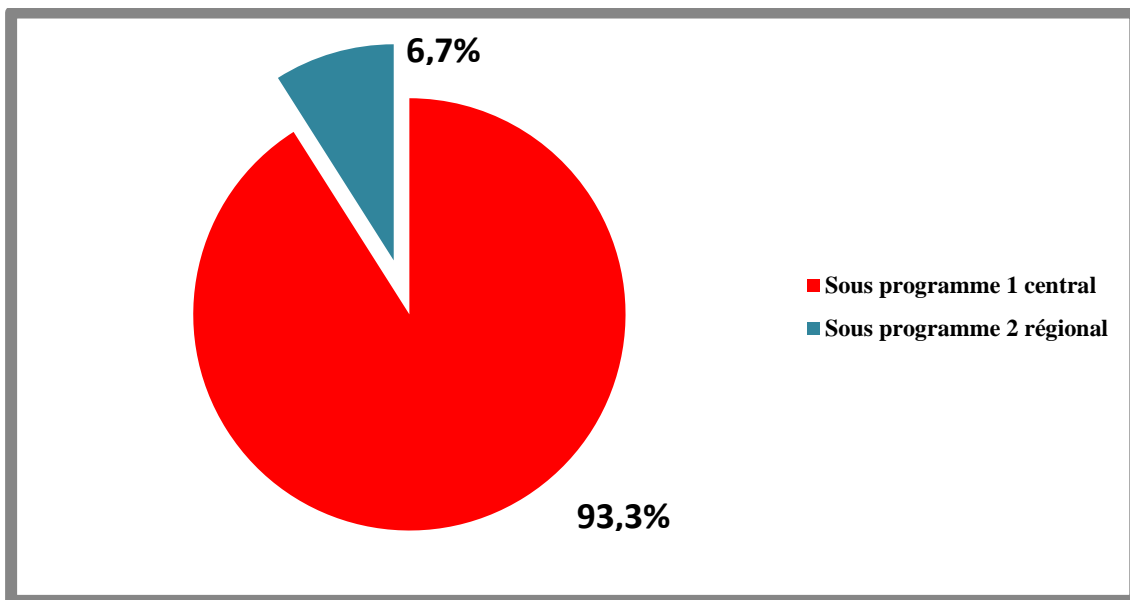
*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Les crédits alloués au sous-programme 1 (Central) "Développement de l'infrastructure routière" représentent 93,3% du total des crédits alloués à la totalité du programme 1, cela s'explique par le montant des crédits alloués aux dépenses de développement estimés à 851 141 MD, soit 68% du total des crédits du sous-programme 1 (1 257 555 MD) et sont

essentiellement destinés à la réalisation des projets des voiries structurantes, de réhabilitation et développement des routes classées, de renforcement des routes classées, de construction des ponts et l'entretien des routes classées des ponts et des pistes rurales .

Quant aux crédits alloués au titre du 24 sous-programme (régional), ils représentent 6,7% du total des crédits alloués au titre du programme 1. Le montant des crédits est estimé à 90 245 MD et sont essentiellement destinés à la réalisation des activités de l'entretien périodique du réseau routier des ponts et des pistes rurales ainsi que l'aménagement des pistes rurales, sécurité routière et l'activité de support.

Graphique 3



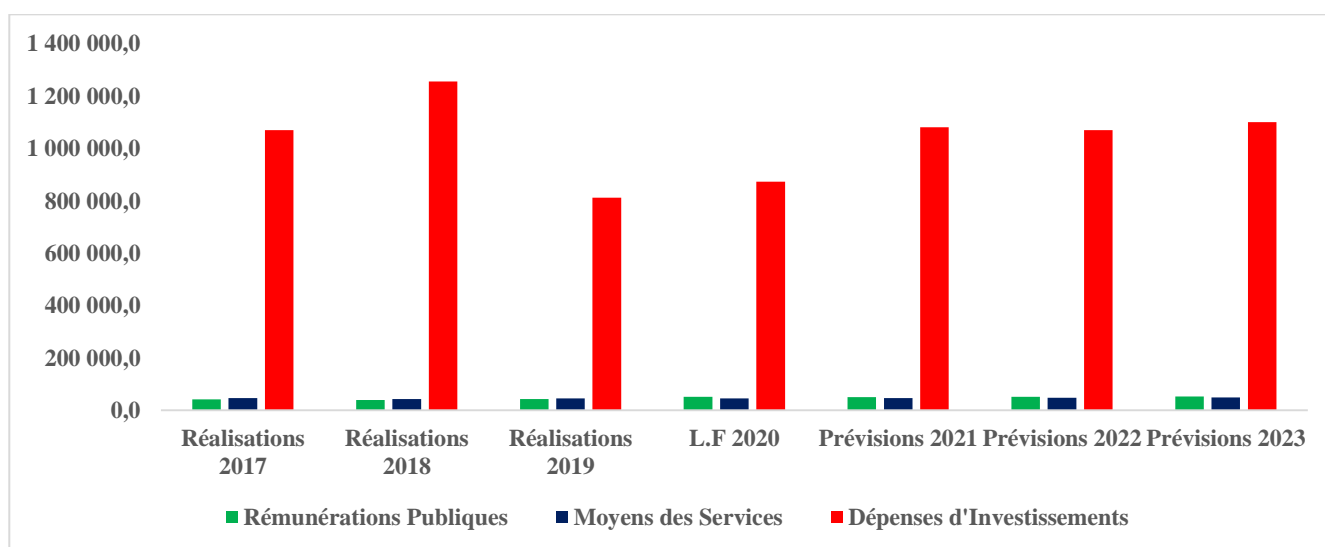
3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1

Tableau 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	41 764,7	38 899,5	42 906,2	51 314,5	50 400,0	51 320,0	52 330,0
Moyens des Services	46 704,9	43 588,4	45 454,4	45 100,0	46 400,0	47 792,0	49 226,0
Interventions Publiques	6 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'Investissements	1 069 185,6	1 254 871,0	811 879,0	873 400,0	1 081 000,0	1 070 040,0	1 100 065,0
Dépenses des Opérations Financières	0,0	0,0	100 000,0	80 000,0	170 000,0	0,0	0,0
Autres Dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Programme 1 sans Ressources propres des Entreprises Publiques	1 163 655,1	1 337 359,0	1 000 239,6	1 049 814,5	1 347 800,0	1 169 152,0	1 201 621,0
Total Programme 1 avec Ressources propres des Entreprises Publiques							

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1
selon la nature des dépenses



Les crédits de paiement pour le programme 1 "Infrastructure routière" sont estimés ; au titre de l'année 2021 ; à 1 347 800 MD ; à 1 169 153 MD au titre de l'année 2022 et à 1 201 621 MD au titre de l'année 2023. Ainsi, le budget du programme 1 a connu une hausse de 28,4% entre 2020 et 2021, le budget de 2022 va enregistrer une baisse de 13,3 % par rapport à 2021, quant au budget de 2023 va enregistrer une augmentation de 2,7% par rapport à celui de 2022.

Rémunération publique : va enregistrer une augmentation annuelle de 2% entre 2022 et 2023.

Moyens des services : vont enregistrer une augmentation de 3% entre 2022 et 2023, ils sont liés aux activités d'entretien et d'exploitation des routes, d'entretien des pistes rurales et d'activités support.

Interventions publiques : enregistrer une augmentation de 40% par rapport à 2020

Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages

1-Présentation du Programme 2 et de sa stratégie

1-1- cartographie du programme 2

Programme	Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages		
Sous - Programmes	SP 1 Central : Protection des zones urbaines contre les inondations	SP 2 Central: Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages	24 Sous - Programmes Régionaux
Intervenants	Unités Opérationnelles	Direction de l'Hydrolique Urbaine	Direction Générale des Services Aériens et Maritimes
			Direction Générale des Bâtiments Civils
	Opérateurs Publics		Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud (SEPTS) Société d'Etude et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax (TAPARURA) Société des Etudes et Aménagement de Sabghet Ben Ghayadha

1-2- stratégie du programme 2

Elle s'articule autour de :

- La protection des zones urbaines contre les inondations
- La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets à l'horizon 2020 et l'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire contre les inondations
- Engagement de tous les ouvrages de protection pour le nettoyage, l'entretien et l'appui et ce de façon périodique et chaque fois que nécessaire.

- La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires par la révision des limites du domaine public maritime, la réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion et l'amélioration de performance en matière de réalisation des projets portuaires
- La construction éco-énergétique et respectueuse de l'environnement par le renforcement de législations en la matière, le développement de la construction durable et de la mise à niveau de divers acteurs du secteur de la construction.

Stratégie du programme2 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination

Le principe de l'égalité des chances et de l'équité entre les femmes et les hommes et tous les domaines de la société dans la politique du programme est une obligation de part la LOB 2019.

- Dès sa naissance ou au cours de sa vie, une personne peut être exposée à des accidents, une maladie ou un handicap, ce qui a des effets négatifs qui limitent sa capacité à satisfaire ses besoins personnels, en particulier dans son environnement et sa résidence. Ces effets peuvent s'étendre à sa vie psychologique, sociale, éducative, économique et fonctionnelle, ce qui peut conduire à un déséquilibre face aux rôles sociaux attendus de lui.

L'une des demandes et des plus importantes des personnes à mobilité réduite et ayant des besoins spéciaux, est de vivre de manière indépendante et de s'intégrer à la vie sociale et économique du pays en promulguant une législation complète visant à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des personnes à mobilité réduite, afin que ces personnes puissent mener une vie satisfaisante et indépendante, comme l'ensemble des étudiants, des travailleurs, des membres de leur famille et des citoyens.

-Les femmes peuvent avoir besoin spécifiques pour leur permettre de mieux utiliser les espaces publics et communs.

La mission Equipement joue un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif de mobilité et d'accès des personnes à mobilité réduite aux futurs bâtiments publics et complexes résidentiels communs, à travers les objectifs du deuxième programme «Protection des zones urbaines et des zones côtières et contrôle des installations», et spécifiquement l'Objectif: 112: «Réalisation d'études architecturales intégrant le genre (le principe de l'égalité et l'équité des chances)».

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs et dans le cadre de la préparation du budget sensible au genre et aux groupes sociaux, des études doivent être entreprises pour déterminer l'impact social et économique des projets sur les femmes en particulier.

L'initiative suivante pourrait être adoptée pour préparer la conception des futurs bâtiments recevant de publics tels que les hôpitaux, les facultés, les sièges de ministères..., dans le secteur de la construction:

Objectifs / impacts:

- Reconnaître que les personnes à mobilité réduite jouissent de la capacité juridique sur un pied d'égalité dans tous les aspects de la vie, y compris l'accès aux bâtiments de toutes sortes
- Reconnaître le droit des personnes à mobilité réduite à la libre circulation, au libre choix de leur lieu de résidence et à l'accès à tous les lieux publics et privés
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de vivre de manière autonome et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, sur un pied d'égalité avec les autres, de les intégrer et de participer pleinement à la société, en particulier l'accès aux logements et aux bâtiments publics
- les résultats:
 - Création d'une commission «parlementaire» sur les droits de l'homme et le handicap qui sera chargée de surveiller et d'activer les conventions mondiales convenues au niveau local.
 - Activation des sanctions prévues à l'article 35 du décret n ° 2006-1467 du 30 mai 2006 fixant les spécifications techniques relatives à la facilitation de la circulation des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics, les espaces communs, les équipements, les véhicules et les bâtiments privés et publics.
 - Inciter les architectes, pour qu'ils se concentrent davantage lors de la conception afin de fournir des espaces confortables assurant la particularité des besoins des femmes dans l'utilisation d'espaces sensibles et d'espaces sanitaires (aires de repos, toilettes et douches ...) dans des bâtiments publics accueillant des espaces communs tels que des dortoirs universitaires pour étudiants.

PRODUITS:

- L'interdiction de discrimination les personnes à mobilité réduite d'accéder aux bâtiments recevant du publics.

- assurer l'accès des personnes à mobilité réduite aux nouveaux bâtiments publics et réaménager les bâtiments existants pour y être accéder par des personnes à mobilité;

- exiger aux maitres d'ouvrage à inclure des incitations financières pour les projets dans lesquels des mesures ont été prises pour améliorer l'accès des nouveaux bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite;

- étudier davantage les emplacements d'espaces sensibles et hygiéniques (aires de repos, toilettes, douches, etc.) dans des bâtiments publics et municipaux tels que des dortoirs pour étudiants.

- les toilettes adaptées aux femmes et aux filles doivent être :
 - Implantées dans un endroit sûr, disposé d'une section réservée aux femmes clairement marquée par une entrée distincte et bien éclairée.
 - Les nombres suffisant qui respectent le nombre des femmes
 - Anticiper les besoins de propreté des femmes notamment en matière d'hygiène quotidienne et menstruelle : en fournissant de l'eau et de moyens de laver ou de jeter des articles ...
 - Etre accessible à tous usagers en se situant à une distance raisonnable des bureaux ou des centres d'activités et disposé d'au moins une cabine accessible aux femmes à mobilité réduite.
 - Bien entretenues et bien gérées.

ACTIVITES:

- 1) Ajouter des espaces de stationnement personnalisés

- 2) Allouer des places pour les personnes ayant des besoins spéciaux dans les universités et les écoles.

- 3) réserver des rampes pour entrer dans tous les lieux

- 4) programmer des ascenseurs aux personnes ayant des besoins spéciaux et remplacer par des ascenseurs les longues rampes d'accès, en particulier dans les universités et les administrations.

- 5) un effort de tous les acteurs intervenants s'impose pour garantir la conception et la construction des espaces de santé aux femmes qui assurent confort , hygiène et intimité

6) Mise à jour des termes de référence en incluant la nécessité d'analyser les besoins des femmes dans les projets présentés pour étude

INDICATEURS:

- Nombre cumulatif d'études de projets de construction civile prenant en tenant en compte les spécificités du genre
- Développement de la proportion de nouveaux bâtiments civils accueillant le public, en particulier les personnes à mobilité réduite.

1-3- Les sous-programmes du programme 2

Le programme 2 se décline en 26 sous-programmes : 2 centraux et 24 régionaux.

➤ Le sous-programme 1 central : Protection des zones urbaines contre les inondations :

Ce sous-programme vise à protéger les villes contre les inondations et à préserver la vie humaine, les biens immobiliers et les infrastructures, au moyen des activités suivantes:

- Préparer des études pour protéger les villes et les communautés des inondations,
- Achèvement des projets visant à protéger les villes et les communautés des inondations,
- Nettoyage des ouvrages achevés pour la protection contre les inondations, les voies navigables et les vallées connexes,
- Maintenance et renforcement des installations de protection contre les inondations.

➤ Le Sous-programme 2 central: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages

Ce sous-programme vise à entreprendre les interventions nécessaires pour protéger les zones marines et côtières les plus exposées à la dérive marine et à soutenir et entretenir les infrastructures côtières et portuaires en entreprenant les activités suivantes:

- les processus d'identification et de redéfinition du domaine public maritime et de réalisation du partage du bien adjacent,
- Assurer le suivi de la levée des violations commises à l'encontre du domaine public maritime et de ses accords en coordination avec les administrations côtières régionales,
- Réaliser les études nécessaires à la maintenance des structures et installations marines et portuaires et à la protection des zones et installations menacées par la dérive des mers,
- Mise en œuvre des travaux de protection nécessaires et préparation, restauration et protection des ports maritimes.
- Développement et modernisation de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée qui prend en compte le facteur écologique et le développement technologique.

- Assurer l'exemplarité de la construction publique à travers la réalisation, le suivi et la gestion d'un nombre important de projets nationaux dans toutes leurs étapes depuis la conception jusqu'à la réception.

- Fournir un soutien technique au nom des projets ne constituant pas des bâtiments civils selon l'article 1^{er} du décret 2617 de l'année 2009 en date du 14/09/2009 en contre partie d'une rémunération sur les dépenses de gestion relatives au dit projet.

-Réaliser des constructions architecturales qui respectent le concept de l'égalité et équité entre les hommes et les femmes et toutes les catégories sociales sans discrimination.

➤ **Les 24 sous-programmes Régionaux :**

Constitués par les 24 directions régionales de l'équipement de l'habitat et de l'Infrastructure (24 Unités Opérationnelles). Elles assurent le suivi des activités du programme 2 au niveau régional, elles sont chargées d'assurer la protection du littoral, des villes contre les inondations et le suivi des travaux de constructions déléguées par les autres Missions.

2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

2.1- présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

➤ **Présentation de l'Objectif:** Conformément à la stratégie du programme, la Direction de l'hydraulique urbaine prépare annuellement des études lui permettant de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact et leur impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir la rentabilité des installations réalisées dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces installations et détermine le type d'intervention à entreprendre.

➤ **Objectif de référence:** protéger les zones urbaines contre les inondations.

➤ **Raisons de l'adoption des indicateurs:** L'une des activités les plus importantes de la Direction de l'hydraulique urbaine consiste à mener à bien des projets visant à protéger les villes contre les inondations et à nettoyer les ouvrages concernés. Afin d'évaluer ces réalisations, le nombre de projets est calculé chaque année et, par conséquent, la durée des ouvrages devant être nettoyés en tenant compte de la longueur des ouvrages réalisés.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan	%	95	96	97	98	99	100	*
Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection réalisés contre les inondations	%	83	88	92	95	96	97	1

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

- **Objectif 2.2.1:** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion maritime et maîtrise des ouvrages

➤ **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 2 indicateurs pour cet objectif:

- Taux cumulé de protection du littoral.
- Performance technique des projets maritimes réalisés.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 2.2.1: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion maritime et maîtrise des ouvrages

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2211: Taux cumulé de protection du littoral	%	32	42	50	60	68	75	*
Indicateur 2212: Performance technique des projets maritimes réalisés	%	—	—	—	60	70	80	*

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

Objectif 2.2.2 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics :

➤ **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 2 indicateurs pour cet objectif:

- Performance énergétique du bâtiment.
- Nombre cumulé des études lancées tenant en compte les genres.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 2.2.2 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2221 : Performance énergétique du bâtiment	kwh/ m2/an	60	65	68	70	75	80	*
Indicateur 2222 : Nombre cumulé de études lancées tenant en compte l'équité et de l'égalité des chances	NB	—	—	—	—	20	30	*

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite

Objectif 2.3.1 : Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués

- **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 1 seul indicateur pour cet objectif:
- Taux de consommation des crédits délégués.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 2.3.1 : Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 231.1: Taux de consommation des crédits délégués	%	—	—	—	—	*	*	*

* Les valeurs de l'indicateur pour les années 2021, 2022 et 2023 seront calculées selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite

2-2-Présentation des activités et interventions du programme 2 :

**Tableau 6 :
Crédits de paiement du programme 2 pour l'année 2021
selon les Activités et interventions**

Programme	Objectifs	Indicateurs	Prévisions Indicateurs	Interventions	Activités	prévisions dépenses activités pour
Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage	Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Ind 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	99%		Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	105 300
		Ind 2.1.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés	96%		Entretien des ouvrages	2 700
					Activité support	2 716,1
	Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion marine et maitrise d'ouvrages	Ind 2.2.1.1: taux cumulé de protection du littoral	68%	Délimitation et ré-délimitation du DPM, -Préparation des termes de référence des appels d'offres - Participation dans l'évaluation des offres et conclusions des marchés des projets et ouvrages maritimes -Suivi de l'exécution des projets -Préparation des dossiers de reglement définitifs	a- Protection du littoral contre l'érosion et Maitrise d'ouvrages portuaires Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	8 300
		Ind 2.2.1.2: Performance technique des projets maritimes réalisés	70%		b- Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	
					c- Suivi du projet de développement du Lac Sud	
	Objectif 2.2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et leur prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories sociales	Ind 2.2.3.1: Performance énergétique du bâtiment	75%	Réalisation de bâtiments économiques et performance de la qualité et des techniques de construction	d- Suivi du projet d'aménagement de Sebkhya Ben Ghayadha	2 400
		Ind 2.2.3.2: Nombre cumulé des études lancées tenant compte du genre	20			
					Activité support	461,914
	Objectif 2.3.1: Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués	Ind 2.3.1.1: Taux de consommation des crédits délégués	90%	a- Réalisation des projets dans le cadre de la maitrise d'ouvrage délégué et assistance technique	a- réalisation de projets de bâtiments civils délégués	1 412
b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM				b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM		
Total Programme 2						137 290

Interventions du Programme 2 : Nouveaux projets et projets en cours :

S/PROG 2.1 : Protection des villes contre les inondations

Nouveaux projets et projets en cours

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Etudes et réalisation des travaux de protection des zones urbaines contre les inondations : -47 projets dans différents gouvernorats - Réalisation d'une étude stratégique sur la gestion des dangers des inondations - Acquisition des terres pour la réalisation des projets	119500	105300
Entretien des ouvrages réalisés	25000	2700
Total	144500	108000

S/P 2-2: Protection du Littoral et Maitrise d' ouvrages

Projets en cours :

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Numérisation du DPM	0	300
Etude sur les structures maritimes		200
Protection du Littoral de la Mehdiya contre l' érosion maritime		100
Protection du Littoral de Bizerte (Lots 1 et 2)		1000
Protection du Littoral de Béni Ftail à Zarsiz		300
Protection du Littoral de Sfax contre l' érosion maritime (Lot 3)		200
Reconstruction du quai d' accostage au vieux port de Ghar el Maleh		200
Protection de la Falaise de Monastir (Lot 3)		1000
Protection du Littoral de Tabarka contre l' érosion maritime		200
Travaux de protection du Canal Nord du Sebkhah Ben Ghayadha		1300
Restauration et reconstruction d' une partie du quai du bassin extérieur du port de plaisance de Monastir		100
Protection du Littoral de Kap Zebib contre l' érosion maritime		300
Total		5200

Nouveaux projets

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)
-------------------	--------------------------------

	Engagement	Paiement
Etude d'un schéma Directeur pour la réalisation de travaux de protection et d'entretien du Littoral	1500	300
Protection de la Corniche de Bizerte contre l' érosion maritime (Lot 3)	2000	500
Frais de suivi des projets délégués	100	100
Total nouveaux projets	3600	900
Total nouveaux et anciens projets	3600	6100

Projets des Bâtiments Civils

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Etude de la chaine Nationale des prix	-	45
Etudes sur le secteur de la construction et des travaux publics	-	45
Mausoleée Habib Bourguiba à Monastir	50	50
Aménagement des passages frontaliers	2400	900
Frais de suivi des projets des Bâtiments Civils	1360	1360
Total	3810	2400

Projets des Entreprises Publiques sous-tutelle du Programme 2 (Les Opérations Financières)

Subvention Publique pour TAPARURA pour le suivi et le contrôle de ses projets

L

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Travaux de remise en état et d' aménagement du littoral Nord de la ville de Sfax	950	950
Etudes spécifiques du Projet TAPARURA	50	50
Entretien et surveillance la propriété du projet TAPARURA	100	100

Total	1100	1100
--------------	-------------	-------------

Subvention Publique pour la SEPTS pour le suivi et le contrôle de ses projets

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Etudes Diverses	80	80
Travaux d'entretien et de protection des ouvrages Civils	300	300
Surveillance et contrôle de la région du Lac et du Port de Tunis	120	120
Total	500	500

Subvention Publique pour Sebka Ben Ghayadha pour le suivi et le contrôle de ses projets

L

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Poursuivre la liquidation immobilière	35	35
Poursuivre les travaux de remise en état du Sebka Ben Ghayadha	415	415
Surveillance et contrôle du Sebka Ben Ghayadha	150	150
Total	600	600

S/P 2.3 : Sous- Programme Régional

Libellé du projet	Prévisions 2021 (Mille Dinars)	
	Engagement	Paiement
Entretien du Littoral	903	903
Frais d'exploitation du Littoral	43	43
Crédits de l' Appui (Littoral et Bâtiments Civils)	466	466
Total	1412	1412

3-Dépenses du programme 2 :

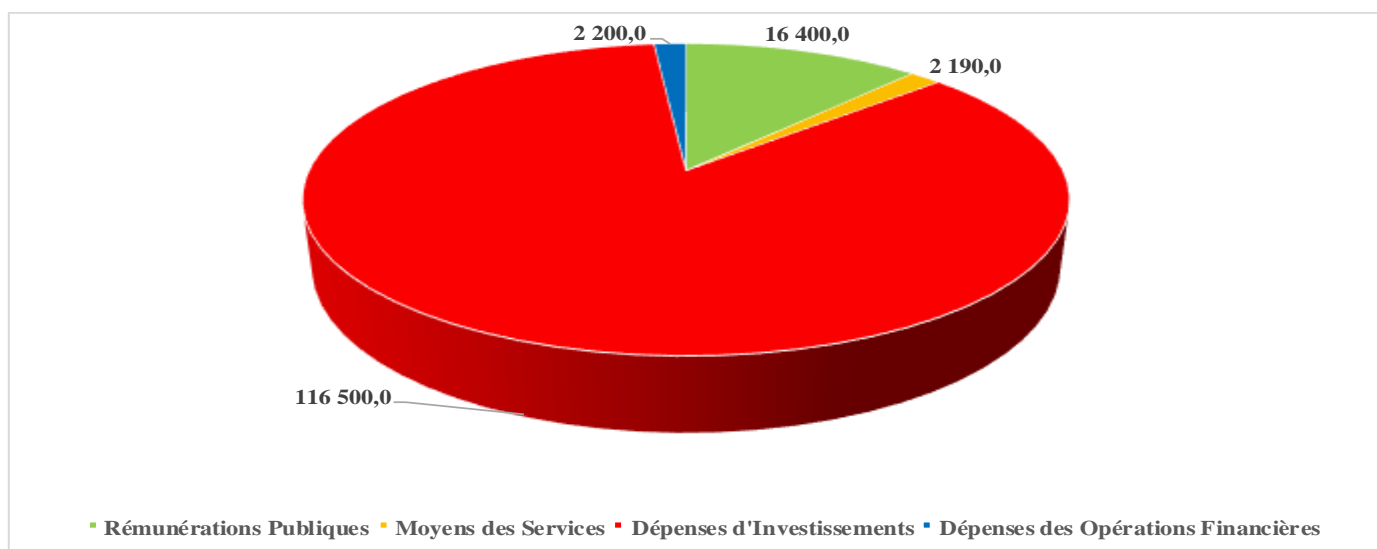
1-Evolution des crédits du programme 2

**Tableau 7 :
Budget du programme 2 de l'année 2021
selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage (2) -(1) / (1) (%)
Rémunérations Publiques	13 910,1	16 820,2	16 400,0	-420,2	-2,5%
Moyens des Services	919,7	2 033,2	2 190,0	156,8	7,7%
Interventions Publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Dépenses d'Investissements	68 375,2	93 590,0	116 500,0	22 910,0	24,5%
Dépenses des Opérations Financières	1 700,0	1 600,0	2 200,0	600,0	37,5%
Autres Dépences	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total Programme 2	84 905,0	114 043,4	137 290,0	23 246,6	20,4%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique1 :
Budget du programme 2 de l'année 2021
selon la nature des dépenses**



- Analyse des montants inscrits au tableau 7

Les crédits de paiement du programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d' Ouvrages » sont estimés pour l'année 2021 à 137 290 MD répartis entre les dépenses de gestion à raison de 14% et les dépenses d'investissement à raison de 82%. Les crédits de paiement ont enregistré ainsi une hausse de 30,8 % par rapport à l'année 2020 due à l' intégration du Programme 4 dans le programme 2 selon la nouvelle Déclinaison Opérationnelle de la Mission, d'une part, et à l'évolution des dépenses de développement et des dépenses de gestion du sous-programme1, d'autre part.

Tableau 8 :
Budget du Programme 2 selon la destination des dépenses
par Sous- Programmes et par Activités

Sous - Programmes	Activités	Réalizations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions	Pourcentage d'évolution	
				2021 - 2	(2) - (1)	
					Montant (2)- (1)	Pourcentage % (2)- (1)/ (1)
Sous - Programmes centraux	Activités centrales					
Sous- Programme central 1: Protection des zones urbaines contre les inondations	Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	50 703,4	75 000,0	105 300,0	18 300,0	24,40%
	Entretien des ouvrages	9 139,5	113	2 700,0	2 887,0	-
	Activité support	2 109,8	2 294,2	2 716,1	421,9	18,40%
Total Sous-Programme 1 central		61 952,7	77 407,2	110 716,1	33 308,9	43,00%
Sous- Programme central 2: Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages	Protection du littoral contre l'érosion et Maîtrise d'ouvrages portuaires	2513,8	7100	6100	1000 -	14,10%
	Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	1100	1 100,0	1100	0	0%
	Suivi du projet de développement du Lac Sud	200	250	500	250	100%
	Suivi du projet d'aménagement de Sebkhha Ben Ghayadha	400	250	600	350	140%
	Réalisation des bâtiments économes en énergie ET Maîtrise de la qualité et des techniques de la construction	4390,8	11 490,0	2400	- 9090	79%
	Activité support	14 829,8	15 191,0	14 461,9	- 729,1	4,80%
Total Sous-Programme 2 central		23 434,4	35 381,0	25 161,9	- 10218,1	9,28%
Total Sous-Programmes centraux		85 387,10	112 788,20	135 878	23 089,80	20,50%
Sous -Programmes régionaux	Activités Régionales					
	Réalisation de projets délégués d'entretien et bornage du DPM	950,5	904,5	946	41,5	4,60%
	Activité Support	-	350,7	466	114,3	32,4%
Total Sous-Programmes régionaux et Activites		950,5	1 255,2	1 412,0	156,8	12,50%
Total Programme 2		86 337,6	114 043,4	137 290,0	23 246,6	20,40%

2. Selon le Tableau 8 l'évolution des crédits varie selon les sous-programmes et leurs activités.

L'activité « Entretien des Ouvrages » du Sous -Programme 1 a enregistré une évolution de 44% entre 2020 et 2021 passant d'une valeur de 75 MD à 108 MD vu le développement du réseau des ouvrages de protection des villes urbaines contre les inondations par mesure de prévention contre les intempéries et l'augmentation des précipitations qui aggrave les risques d'inondation.

3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 2

Tableau 9 :
CDMT 2021-2023 du programme 2
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	13 036	12 423	13 910,1	16 820,2	16 400,0	16 700,0	17 028,0
Moyens des Services	542	674	919,7	2 033,2	2 190,0	2 256,0	2 323,0
Interventions Publiques	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'Investissements	74 741	62 358	68 375,2	93 590	116 500	111 069	114 210
Dépenses des Opérations Financières	1 300	1 620	1 700,0	1 600	2 200	3 310	3 379,0
Autres Dépences	0	0	0,0	0	0	0	0
Total Programme 2 sans Ressources propres des Entreprises Publiques	89 619	77 075	84 905,0	114 043,4	137 290,0	133 335,0	136 940,0
Total Programme 2 avec Ressources propres des Entreprises Publiques							

* Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Programme : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

1-Présentation du Programme 3 :

1-1- cartographie du programme 3

Programme	Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat		
Sous - Programmes	SP 1 Central : Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat		24 Sous-Programmes Régionaux
Intervenants	Unités Opérationnelles	direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT)	24 Directions Régionales
		direction de l'urbanisme (DU)	
		direction générale de l'habitat (DGH)	
		Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique du Logement Social (UPSLS)	
		Agence urbaine du Grand Tunis (AUGT)	
	Opérateurs Publics	Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)	
		Agence Foncière d'Habitation (AFH)	
		Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)	
		Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS)	
		Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT)	
		SNIT NORD	
		SNIT CENTRE	

1-2- Stratégie du programme 3:

Ce programme représente l'ensemble des choix, orientations et procédures définis au niveau national pour organiser l'utilisation des domaines terrestres et assurer la cohérence entre les grands projets d'infrastructures et équipements publics et les communautés résidentielles en assurant une bonne répartition de la population et des activités économiques sur l'ensemble du territoire dans le but d'assurer un développement durable équitable, équilibré et global entre les différentes régions du pays.

Les grands axes du programme 3 tournent autour du :

- Renforcement d'un développement global et équilibré afin de réduire les disparités entre les régions et de diversifier la base économique et d'explorer les possibilités offertes par les différents acteurs et pôles économiques.
- Soutien de la décentralisation en réaffectant les rôles entre les différents acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale et en donnant plus de prérogatives aux autorités locales et aux communes.
- Renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs dans les régions intérieures du pays.
- Conception des politiques dans le domaine de l'Urbanisme,
- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,

L'aménagement du territoire présente l'ensemble des choix des orientations et des procédures fixé a l'échelle national et régional pour l'organisation de l'exploitation du domaine territoriale et la garanti de leur harmonie dans l'implantations des grand projet d'infrastructure et des équipements public et la répartition des agglomérations selon une vision long- terme qui prend en considération les spécificité national et la bonne répartition des habitant et des activités économique sur le territoire national.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont résumées par les points suivants :

- Le renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions et la diversification de sa base économique aussi a travaillé sur l'exploitation des possibilités offertes par les différentes régions et pôles économiques,
- Le renforcement de la décentralisation à travers la redistribution des rôles entre les différents intervenants à l'échelle nationale, régionale et locale, et de donner plus de pouvoirs aux autorités et communautés locales,
- Le Renforcement de l'infrastructure et des équipements majeur dans les régions internes du pays,
- Le renforcement de l'intégration dans l'économie international et dans l'espace Magrébin et l'amélioration de la capacité de compétitivité pour le territoire national,
- L'amélioration des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'apporter des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes,
- L'Optimiser l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable,
-
- Le Développement des mécanismes de suivi technique pour l'usage du domaine territorial a partir de l'utilisation des nouvelles techniques comme la géographie numérique et les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

De son côté ,l'aménagement urbain présente un des facteurs clé dans l'organisation de l'exploitation de l'espace territoriale au niveau des communes, des municipalités et des agglomérations rurales.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les agglomérations qui vise à :

- Consacrer les principes de développement durable dans la planification urbaine pour les villes et les agglomérations,
- S'orienter vers la mise en place d'un urbanisme qui garantit l'égalité sociale,
- Renforcer de la décentralisation et la garantie d'une plus grande participation de la société civile dans la préparation des projets d'aménagements et le suivi de son exécution,
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé dans la réalisation des programmes d'intérêt général.

De son côté, la politique de logement vise à fournir un logement adéquat pour chaque citoyen dans un environnement où tous les équipements de base et des équipements de l'infrastructure collective sont disponibles.

Ainsi les principes de la stratégie d'habitat se basent sur les points suivants :

- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Maintenir les logements existants à travers la mise en place des programmes et des mécanismes opérationnelles et réglementaires et les choix techniques et financière pour l'amélioration de l'ancien habitat et sont redéploiement,
- Améliorer les conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,

- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,
- La mise en place d'un système législatif intégré répondant à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.

La stratégie du programme 3, vise , également, à promouvoir l' habitat social et abordable et à lutter contre les constructions anarchiques et à améliorer les conditions de vie des citoyens à travers les 6 programmes suivants :

-le FOPROLOS :

Mis en place en 1977, le Foprolos 1 est destiné aux salariés gagnant 1 à 2 fois le Smig. En 1995 le Foprolos 2 a été lancé, il concerne les salariés ayant 2 à 3 fois le SMIG. Et en janvier 2007, Le dernier né de la famille, le Foprolos 3, a vu le jour. Il concerne toute la catégorie dont le salaire est compris entre 3 et 4,5le SMIG.

Les fonds propres se limitent à 15% (contre 30% pour les acquisitions ordinaires) et 85% par crédit remboursable sur une durée maximale de 20 ans. Le taux d'intérêt préférentiel ne dépasse pas les 6,75%.

Notons à la fin que le Foprolos a octroyé, en 2008, 913 crédits au profit des salariés d'un montant de 25,32 millions de dinars. Ces financements ont permis de construire 560 logements sociaux, 310 logements économiques et 43 logements standing.

-le Programme Spécifique des Logements Sociaux : Texte de création Décret N 1224 du 10 Aout 2012 . Vise à assurer un logement décent et abordable aux catégories sociales et les plus vulnérables et à revenus non stable à travers :

-élimination et remplacement des logements

- le **Programme du Premier Logement** : texte de création Décret N 161 du 31 Janvier 2017, et amendé par le Décret N 39 du 11 Janvier 2019 , pour étendre le droit de bénéficier de ce programme aux personnes non mariées, au revenu mensuel moyen entre 4,5 et 12 fois le SMIG et pour un prix d' acquisition de logements éligibles à 220 000 MD au lieu de 200 000 MD.

-le Programme d' Habilitation et d' Intégration des quartiers d' Habitation :

Créé afin de répondre aux besoins des habitants de quartiers populaires en matière d'infrastructures, de services et d'équipements et prévenir la formation de l'habitat informel et limiter les inégalités sociales et territoriales existantes à l'échelle du pays.

-le **PRIQH** :

Le PRIQH lancé en 2012 et mis en place à l'échelle du territoire tunisien dans 140 quartiers précaires, a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations de ces quartiers et de soutenir les leviers d'un développement socio-économique local. Ce programme, d'un coût total de près de 250 millions d'euros, mis en œuvre entre 2013 et 2019, bénéficie d'un financement sur les fonds de l'Etat, l'AFD, l'Union européenne et la BEI.

L'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) est l'opérateur public du PRIQH 1, Créée en 1981, l'ARRU exécute la politique nationale en matière de réhabilitation et de rénovation urbaine pour le compte de l'Etat et des collectivités publiques en vue de doter les quartiers d'habitation informels des infrastructures de base.

-le **Programme de modernisation des routes à l'intérieur des zones urbaines** :

Créé suite à la convention de l'ARRU en date du 17 Février 2017 pour intervenir dans une 1ere étape au profit de 72 communes avec une moyenne de 3 communes dans chaque gouvernorat pour aménager 672 km de routes au cout de 216 MD.

-le **Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie PRCA** :

Il s'agit d'apporter une attention particulière à l'ancien tissu urbain dans le but de dynamiser le circuit économique et social dans les anciens quartiers.

Stratégie du programme3 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du diagnostic d'une politique publique de l'habitat dans son contexte global : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat et ce afin d'identifier les principaux obstacles à une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans la planification territoriale, urbaine, mais principalement son accès à la propriété d'un logement ou d'un lot de terrain.

La dotation de logements convenables à toutes les catégories sociales est parmi les priorités fondamentales de la politique de l'habitat et de l'urbanisme en Tunisie depuis les décennies écoulées. d'ailleurs, c'est ce qui a contribué à améliorer la qualité du logement et ce par l'éradication des logements rudimentaires et par le recours à divers mécanismes pour financer le logement et l'adoption de programmes de logement spécifiques, à l'instar du programme national d'éradication

des logements rudimentaires et des interventions du Fond National d'Amélioration de l'Habitat et du Fonds de Promotion du logement pour les salariés et le Programme spécifique du logement social et le programme du premier logement .

Pour une meilleure compréhension de la situation foncière des femmes en Tunisie, deux questions méritent d'être posées :

- Comment se caractérisent les droits d'accès au logement et à la terre pour la femme?
- Quelles dispositions ou stratégies pour une prise en compte des besoins fonciers de cette catégorie sociale ?

Bien que les droits des femmes soient protégés par la loi, dans la réalité, les femmes sont défavorisées sur le plan social et économique et subissent une discrimination en matière de droit au logement et à la terre.

Des études réalisées en Tunisie montrent que l'accès des femmes à la propriété d'un logement ou d'un lot de terrain est limité. Malgré les efforts faits pour protéger les droits des femmes, les obstacles juridiques, économiques et socioculturels demeurent.

En ce qui concerne l'insertion du concept genre dans la politique de l'habitat, les données feront l'objet d'un suivi en 2021, ainsi que d'indicateurs relatifs au secteur du logement. Une attention particulière sera accordée aux indicateurs sexospécifiques visant à évaluer dans quelle mesure les hommes et les femmes ont un accès égal aux programmes de logement grâce à une étude sur les besoins en logements. En Tunisie, le projet annuel de performance pour l'année 2021 sera basé sur l'adoption d'un indicateur de performance, qui correspond au pourcentage cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

On peut reconnaître que les politiques et programmes de logement existants n'adoptent pas l'approche genre et le droit des femmes à un logement convenable et ne fixent pas de mesures qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables de femmes et d'hommes.

Le lien étroit entre le droit à un logement convenable et le droit à l'égalité place la question du logement convenable pour les femmes au cœur des inégalités sociales et de la discrimination.

I. Objectif selon le principe de l'égalité : Accès équitable à un logement social et abordable et à un lot de terrain.

II. Analyse des causes et des effets :

Bien que la Constitution tunisienne de 2014 ait adopté à l'article 46 de la Constitution, « L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines.», et malgré la promulgation de plusieurs lois, dont le code des droits réels, qui établit le droit au logement parmi les droits immobiliers (article 12). Le Code du statut personnel garantit le droit des femmes au logement et oblige les hommes à fournir un lieu de résidence à l'épouse qui a la garde des enfants ou à l'indemniser d'une allocation de logement lui donnant le droit de justifier un lieu de résidence. En réalité, les femmes sont moins désavantagées sur le plan social et économique que les hommes et sont victimes de discrimination en ce qui concerne le droit à un logement convenable.

La distinction entre les femmes et les hommes dans l'accès à la propriété d'un logement convenable ou d'un lot de terrain est due aux raisons suivantes:

- obstacle socioculturel
- Lois et pratiques coutumières discriminatoires
- Raison économique: le gap de salaire entre femmes et hommes

1- Premier obstacle: obstacle socioculturel

Les coutumes et les traditions confèrent souvent à l'homme l'autorité matrimoniale ou le statut de chef de ménage et permettent ainsi de contrôler les biens matrimoniaux. Cela peut également avoir un impact violent sur la capacité de la femme à jouir de son droit à un logement convenable, en particulier lors de la séparation de son mari, du divorce et de la succession.

Les lois, les traditions et les coutumes en matière d'héritage consacrent la discrimination entre les hommes et les femmes, de nombreuses femmes veuves ayant été exclues de l'héritage.

Les femmes qui n'ont pas le droit d'hériter ou qui ont une fraction de leur héritage parce qu'elles sont des femmes ne sont pas seulement lésées pour ne pas répondre à leurs besoins matériels immédiats, mais aussi en maintenant leur subordination et leur infériorité dans la société en raison de leur sexe.

-La faiblesse des ressources héritées par la femme réduit ses chances d'accès à la propriété et **aggrave sa vulnérabilité économique**. Les disparités d'accès aux ressources entre hommes et femmes ont un effet direct sur les potentialités d'autonomie économique assurant aux femmes et aux personnes qui en dépendent une meilleure qualité de vie. L'accès restreint des femmes aux facteurs de production confère de sérieuses limitations à la productivité de leur travail : Ces dernières peuvent se voir refuser

le droit à la propriété, ou encore l'accès aux crédits (il faut en effet justifier d'une garantie en capital ou en propriété foncière pour pouvoir prétendre à un crédit), ce qui entrave l'évolution vers une autonomie économique et financière.

En revanche, seulement 31.4% des femmes bénéficiant des transferts successoraux de leur mère ont hérité des terres contre 54.6% des hommes. Ces différences sont aussi constatées en ce qui concerne les transferts sous forme d'immobilier (15.2% des femmes contre 30% des hommes).

La méconnaissance des femmes de leur droits et des dispositions de la Constitution et de diverses lois peuvent affecter directement leur accès à la justice eu égard au droit à un logement convenable.

2. Deuxième obstacle: Obstacle juridique

Bien que la Constitution reconnaisse le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et la non-discrimination, l'absence des principes de non-discrimination et d'égalité peut souvent empêcher les femmes de jouir du droit à un logement suffisant sur un pied d'égalité avec les hommes.

La discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes peut avoir pour cause le droit législatif, les lois et politiques qui ne font pas de distinction entre les sexes et ne prennent pas en compte la situation particulière des femmes, la prédominance des lois et pratiques coutumières discriminatoires, l'insuffisance d'accès à des voies de recours, à l'information ou aux processus de prise de décisions et le manque de connaissance de leurs droits.

L'absence de perspective des droits de l'homme, d'approche genre et du droit des femmes à un logement décent dans la formulation des politiques et la définition de mesures qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables. L'effet de ces considérations et principes n'a aucune incidence sur les différentes normes applicables pour déterminer les conditions d'accès à l'acquisition d'un logement, c'est-à-dire en ce qui concerne les normes financières et techniques applicables à l'acquisition directe du logement ou aux questions relatives aux étapes de la construction du logement, y compris le droit d'accès à la terre et accès à une source de financement tenant compte de la capacité de remboursement et du statut social des femmes.

La politique du logement et divers programmes ne s'adressent pas aux groupes marginalisés et ne tiennent pas compte de la situation particulière des femmes et des conditions de privation que peuvent subir les femmes, ce qui entraîne une discrimination à leur égard, notamment les femmes divorcées ou séparées, les veuves, les femmes victimes de violence, les femmes ayant des besoins spécifiques,

femmes qui soutiennent leur famille, femmes victimes de catastrophes naturelles, mères célibataires, femmes célibataires ou âgées ...

Des études sérieuses montrent que les femmes n'hésitent pas à engager leur épargne, leur revenu dans le budget familial. Elles aident leurs maris à accéder à la propriété du logement familial dont la propriété du logement va la plupart du temps exclusivement au mari.

Depuis 1998, une nouvelle loi n°98-91 du 9 novembre 1998 est venue régir la situation des biens entre époux en permettant de « rendre un immeuble ou un ensemble d'immeubles, propriété indivise entre les époux lorsqu'ils sont propres à l'usage familial ».

L'étude du CREDIF sur « L'argent dans le couple et la gestion du revenu familial » montre que très peu de ménages mariés avant la parution de la loi ont adhéré au régime de communauté des biens (1,7% seulement). Par contre, 46% des ménages qui se sont mariés après la promulgation de la loi y ont adhéré.

Le taux d'adhésion à la communauté des biens est croissant avec le niveau éducatif. Pour ceux qui ont un niveau supérieur, il équivaut le double de celui des analphabètes. De même, le taux d'adhésion à la communauté des biens est croissant avec le niveau du revenu de l'époux et encore plus sensiblement avec celui de l'épouse.

Lorsque le revenu mensuel de la femme dépasse 800 dinars, le taux d'adhésion au régime de communauté des biens est de 100% ; par contre, il n'est que de 69% pour un niveau de revenu équivalent de l'époux. Par ailleurs, parmi ceux qui n'ont pas choisi le régime de communauté des biens, 15% seulement des femmes sont copropriétaires du logement familial et 2% en ont la propriété exclusive. Certaines parmi elles sont chefs de famille.

3. troisième obstacle: le gap de salaires entre femmes et hommes

- Il existe de nombreuses restrictions à l'accès au financement pour les personnes à faible revenu ou sans emploi, car il est difficile pour les femmes d'obtenir une hypothèque en raison de leur faible revenu ou de leur présence au foyer pour élever leurs enfants.

- Selon les enquêtes menées par l'institut National de la Statistique, dans le secteur structuré, les femmes sont sous rémunérées par rapport au SMIG et le gap de salaire entre femme et hommes est estimé à -35% en 2012 contre - 24 %.

- Dans le secteur non structuré, les femmes sont sous rémunérées par rapport au SMIG et le gap de salaire entre femmes et hommes est estimé à -35,5%. Pour le secteur non structuré, l'Institut National de la Statistique a conduit 4 enquêtes appelées « enquête micro-entreprises en Tunisie » en 1997, 2002, 2007 et 2012. Les résultats de ces enquêtes montrent que sur la période 1997-2012 le salaire des femmes a toujours été inférieur au SMIG alors que le salaire des hommes a été supérieur au SMIG. L'écart de salaire mensuel moyen entre femmes et hommes est estimé à -35,5% en 2012 contre -24,5% en 1997.

III. Plan d'actions et indicateurs de performance:

1- Obstacle socioculturel

Actions programmées

- Production de programmes d'information et de sensibilisation ciblant différents groupes de femmes et d'hommes de tous âges, qui définissent le logement social et le logement abordable en Tunisie et la réalité des groupes vulnérables et leur droit à un logement convenable.
- inciter les associations et les organisations non gouvernementales concernées par le développement et les conditions de vie des femmes dans les zones rurales et urbaines à inclure des ateliers de formation périodiques pour les groupes de femmes afin de les informer de leurs droits d'accès au logement et des normes internationales auxquelles le logement doit satisfaire pour être en forme.
- Dialogue avec la société civile sur la manière de créer un système équitable pour faire respecter les droits des personnes en vue d'un logement légal et décent, et soutien au rôle des associations et des organisations dans le domaine du logement pour les groupes à faible revenu.
- Poursuite de la diffusion d'informations sur les cadres juridiques et réglementaires facilitant l'acquisition de logements et l'accès aux sources de financement.
- Organiser des programmes de sensibilisation et de formation aux droits des femmes.

Indicateurs de performance

- nombre de femmes ayant assisté à des de formation et participé à des jours de sensibilisation sur l'accès au droit de logement décent.

2. obstacle juridique

Actions programmées

-La législation relative au logement ainsi que son application doivent prendre en considération les besoins spéciaux et la vulnérabilité de divers groupes de femmes.

- Modifier ou abroger certaines lois et soutenir la transformation des coutumes et traditions qui établissent une discrimination à l'égard des femmes et leur refusent légalité en matière de droit à la propriété et de droit à un logement convenable.

- Utilisation de données ventilées par sexes dans les programmes de réforme foncière. sans ce type d'information, il est difficile de déterminer le nombre de femmes bénéficiant de logement ou d'un lot de terrain.

L'adoption de normes sexospécifiques dans la formulation de politiques de logement pour les groupes de femmes et d'hommes marginalisés se traduit par l'élaboration de cadres législatifs clairs et par la création d'exemples techniques et de matériaux de construction répondant aux besoins des groupes cibles.

- Mise en place et activation de mécanismes de coordination entre les acteurs pour la mise en place d'un système de logement adéquat

Indicateurs de performance :

-taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot de terrain.

3. Obstacle économique : le gap de salaires entre femmes et hommes

Actions programmées:

- Pour garantir l'accessibilité financière des logements il faut mettre au point des stratégies prenant en compte la situation et le statut économique des femmes, lié notamment à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

- Reconnaître que les femmes qui prennent soin de leurs enfants n'ont souvent pas de revenus et que l'accessibilité financière du logement doit prendre en compte les particularités de cette situation.

- Instituer des incitations spéciales pour les familles qui financent le plus le secteur du logement et trouver des modalités de financement pour les groupes de revenus marginalisés et dont le statut social ne répond pas aux conditions des prêts autofinancés.
- Prévoir des aides au logement en faveur de ceux qui n'ont pas les moyens de payer un logement. Elle doit faire en sorte que les aides soient attribuées de manière non discriminatoire et que la priorité soit donnée aux femmes dans le besoin.
- Prise en compte de la situation des femmes qui s'occupent de leurs enfants et n'ont pas de revenu.

1-3-Les sous- Programmes du Programme 3

Le Programme 3 se décline en 25 sous-programmes : un central et 24 régionaux.

Le sous-programme1 central : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

Représente l'ensemble des choix, orientations et procédures définis au niveau national pour organiser l'utilisation des domaines terrestres et assurer la cohérence entre les grands projets d'infrastructures et équipements publics et les communautés résidentielles en assurant une bonne répartition de la population et des activités économiques sur l' ensemble du territoire.

Les grands axes du sous –programme 1 tournent autour du :

- Renforcement d'un développement global et équilibré afin de réduire les disparités entre les régions et de diversifier la base économique et d'explorer les possibilités offertes par les différents acteurs et pôles économiques.
- Soutien de la décentralisation en réaffectant les rôles entre les différents acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale et en donnant plus de prérogatives aux autorités locales et aux communes.
- Renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs dans les régions intérieures du pays.
- Soutien de l'intégration dans l' économie internationale et dans l'espace Maghrébin et accroître la compétitivité du territoire national.
- Promotion des chefs lieux des gouvernorats en des pôles urbains efficaces et aptes d'attirer des investissements nationaux et étrangers et de promotion des petites et moyennes villes.

- Renforcement de l'exploitation des ressources naturelles limitées afin d'assurer un développement durable.
- Développement des mécanismes de suivi technique dans l'exploitation du domaine territorial par le biais de technologies modernes dans le domaine du géo-technique, des banques de données, des techniques de communication modernes et de renforcer la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.
- Conception des politiques dans le domaine de l'Urbanisme,
- Révision de la législation en vigueur dans le domaine de l'Urbanisme,
- Suivi et surveillance de la croissance urbaine et analyser les phénomènes identifiés,
- Préparation des études, recherches stratégiques dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Architecture.
- Préparation des stratégies nationales du développement urbain.
- Suivi de l'expansion urbaine, l'installation des systèmes d'information géographique pour des plans directeurs urbains et des systèmes géographiques des villes.
- Couverture des villes par un réseau géodésique.
- Mise en place d'un système législatif intégré répondent à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.
- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Amélioration des conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,

- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,
- Promotion du logement social abordable et lutte contre le phénomène de la construction chaotique et d'amélioration les conditions de vie à travers les programmes suivants:
 - Programme des logements financés par le FOPROLOS :
 - Programme des logements sociaux
 - Programme du premier logement
 - Programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels
 - Programme de modernisation des routes dans les zones communales
 - Intervention pour la réhabilitation et l'innovation des villes anciennes dans le cadre du programme de la relance des centres urbains anciens de Tunis.

Les 24 sous-programmes Régionaux :

Constitués par les 24 directions régionales de l'équipement de l'habitat et de l'Infrastructure (24 Unités Opérationnelles). Elles assurent le suivi des activités du programme 3 au niveau régional, elles sont chargées du suivi de l'exécution des projets du Programme au niveau régional.

2. Présentation des Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 3

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 3

Objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics dans le but d'assurer un développement intégré, équitable et durable .

Présentation de l'Objectif: On a considéré 1 seul indicateur pour cet objectif:

- Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics dans le but d'assurer un développement intégré, équitable et durable

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1.1. :Taux de couverture du Territoire National par des études d'aménagement et d'observation du territoire	%	—	—	60%	75%	80%	85%	100%

Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtriser les extensions urbaines.

Présentation de l'Objectif: On a considéré deux indicateurs pour cet objectif:

- Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU),
- Taux de consommation des terres agricoles

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtriser les extensions urbaines

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.2.1: Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	%	37,8%	28,5%	—	30%	32%	35%	37%
Indicateur 3.1.2.2: Taux de consommation des terres agricoles	%		9,6%	—	10%	9,5%	9%	8,5%

Objectif 3.1.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'intégration

Présentation de l'Objectif: On a considéré trois indicateurs pour cet objectif:

- Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés,
- Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux,
- Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'intégration

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.3.1: Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés	NB	2731	3710	3943	4879	5577	2700	2700
Indicateur 3.1.3.2: Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	Pourcentage cumulé	74%	82%	83%	54%	60%	70%	77%

Objectif 3.2.1: Efficience dans la réalisation des projets délégués.

Présentation de l'Objectif: On a considéré un seul indicateurs pour cet objectif:

- Taux des études réalisées.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 3.2.1: Efficience dans la réalisation des projets délégués

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.2.1.1: Taux des études réalisées	%	-	-	82%	55%	54%	71%	*

* la valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-2-Présentation des activités et interventions du programme 3 :

**Tableau 6 :
Crédits de paiement du programme 3 pour l'année 2021
selon les Activités et interventions**

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Programme	Objectifs	prévisions indicateurs 2021 (%)	Interventions	Activités	prévisions crédits des activités 2021
P3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du territoire en appuyant les collectivités locales afin d'assurer un développement intégré, équitable et durable	80%	élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles/- Etude du schéma directeur d'aménagement du territoire national-élaboration des études thématiques/- élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des grandes agglomérations urbaines	1- Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire	700
	objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines	32%	1, Etudes stratégiques d'aménagement urbainset villes nouvelles , 2,Mise en place de SIG PAU pour la gestion et le suivi de l'urbanisation , 3, Cartographie (plans de ville, M24cartes num, prise de vues, 4, La couverture des Villes par une géodésie actualisée 5, suivi des études des plans d'aménagement urbain et levé topographique, 6, Exécution du Programme d'intervention urbain de l'AUGT, 7, Apui de l'AUGT pour le suivi du Programme d'intervention urbain	2- Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	1390
		9,50%		3- Géodésie	2000
				4- Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	110
				5- Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3279
	objectif 3.1.3: promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	5577	Mécanismes d'aide aux salariés dans le cadre du Fond de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS) Finacement des crédits dans le cadre du programme du premier logement Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 1 Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 2 -Réhabilitation de saktiet eddayer - Modernisation des routes municipales Régénération des anciens centres urbains -Intervention du Fond National de l'aide à l'Habitat (FNAH) : Aide et crédits aux particuliers - Travaux particuliers divers -Commission Banque de l'Habitat -opérations d'ensembles d' Amélioration du cadre de vie. - intervention exceptionnels : catastrophes naturelles, opérations exceptionnelles Travaux particuliers divers (TPD) Travaux d'éradication des logements rudimentaire et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension - Acquisition des terrains -Acquisition des logements sociaux Délégation de réalisation des logements sociaux et aménagement des lots sociaux aux promoteurs publics réalisation des études , de travaux et d'assistance Salaire et indemnités Moyens de service	6- Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	38 000
				7- Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	26 400
				8- Réhabilitation et régénération urbaine	11 000
				9- Amélioration de l'habitat	9 000
				10- Programme d' Investissement spécifique aux Collectivités Locales	1 000
11- Travaux topographiques et travaux de lotissements				0	
objectif 3.2.1: Efficience dans la réalisation des projets délégués	71%	Salaire et indemnités Moyens de service	12- Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	18 000	
			13- Construction de logements sociaux et viabilisation des lots sociaux	77 000	
			14- Activité support :(Salaire et indemnités, Moyens de service)	15 905	
			15- Suivi de la réalisation des projets délégués	0	
			16- Activité support des Sous- Programmes régionaux	746	

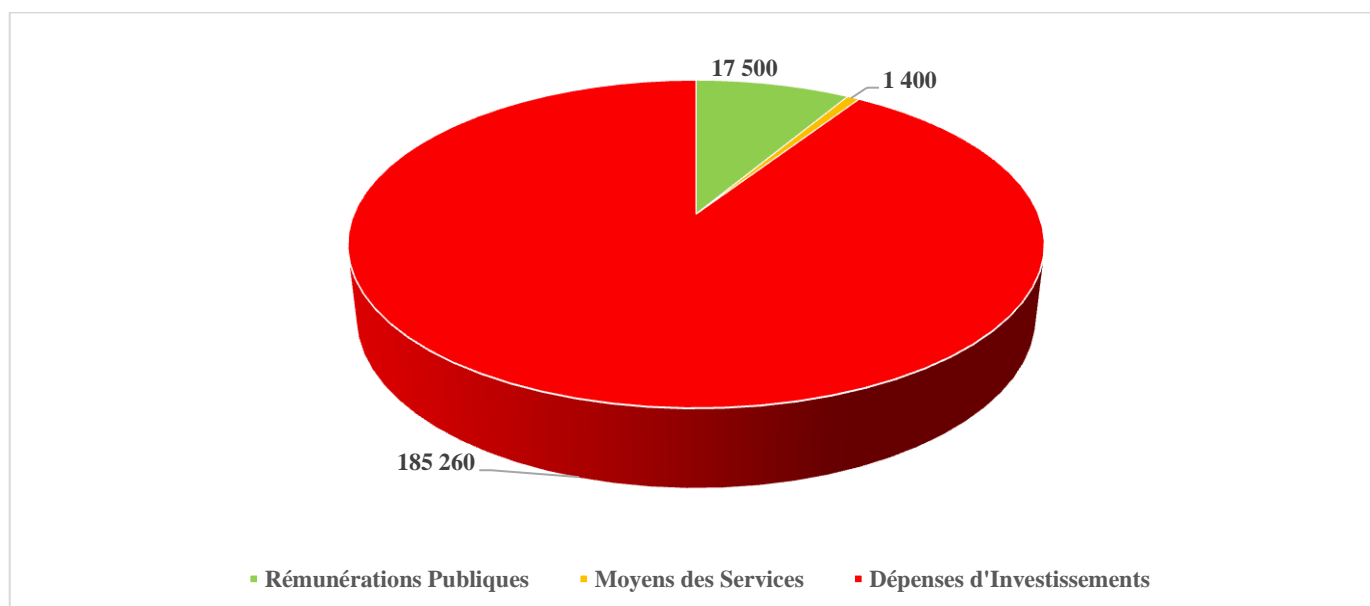
3-Dépenses du programme 3 :

3. 1- Evolution des credits du programme 3

Tableau 7 :
Budget du programme 3 de l'année 2021
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage (2) -(1) /(1) (%)
Rémunérations Publiques	14 561	17 514	17 500	-14	0%
Moyens des Services	1 070	1 323	1 400	77	6%
Interventions Publiques	70	350	370	20	6%
Dépenses d'Investissements	139 809	253 391	185 260	-68 131	-27%
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0%
Autres Dépences	431	5 037	0	-5 037	-100%
Total Programme 3	155 941	272 578	204 530	-68 048	-25%

Graphique 7 :
Budget du programme 3 de l'année 2021
selon la nature des dépenses



Analyse des montants inscrits au tableau 7

Les crédits de paiement du programme 3 « Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat » sont estimés pour l'année 2021 à 204 530 MD répartis entre les dépenses de gestion à raison de 07% et les dépenses d'investissement à raison de 93%.

**Tableau 8 :
Budget du Programme 2 selon la destination des dépenses
par Sous- Programmes et par Activités**

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Sous - Programmes		Réalizations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Pourcentage (2) - (1)	
					Montant	Pourcentage
					(2)- (1)	% (2)- (1)/ (1)
Sous - programme central	Activités centrales					
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Act1: Révision des schémas : directeurs d'aménagement et observation du Territoire:Act1	295	500	700	200	40%
	Act2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	808	870	1390	520	60%
	Act3: Géodésie	1634	2000	2000	0	0%
	Act4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	58	180	110	-70	-39%
	Act5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	2532	2856	3279	423	15%
	Act 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	45812	38200	38000	-200	-1%
	Act7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	15750	56853	26400	-30453	-54%
	Act 8: Réhabilitation et régénération urbaine	14650	26208	11000	-15208	-58%
	Act9: Amélioration de l'habitat	12186	6300	9000	2700	43%
	Act A - Opérations d'ensembles d'amélioration du cadre de vie et Interventions exceptionnels et d'urgence suite aux catastrophes	249	3700	1000	-2700	-73%
	Act B - Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre	0	200	0	-200	-100%
	Act C - Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de	11636	17250	18000	750	0
	Act D - Réalisation des logements et des lots sociaux	36230	100000	77000	-23000	0
	Act Z- Activité support	15701	16239	15905	-334	0
Total Sous - Programme Central		157540	271356	203784	-67572	0
Sous - Programmes régionaux	Activités Régionales					
Sous- Programme régional de Tunis A	Act Z Activité support	25,12	44,03	41,00	- 3,03	-7%
Sous- Programme régional d'Ariana B	Act Z Activité support	15,870	23	22	- 1,220	-5%
Sous- Programme régional de Ben Arous C	Act Z Activité support	19,088	29	27	- 2,027	-7%
Sous- Programme régional de Manouba D	Act Z Activité support	20,143	41	42	0,685	2%
Sous- Programme régional de Nabeul E	Act Z Activité support	27,341	50	49	- 1,400	-3%
Sous- Programme régional de Zaghouan F	Act Z Activité support	19,787	36	34	- 2,260	-6%
Sous- Programme régional de Bizerte G	Act Z Activité support	17,582	26	29	2,530	10%
Sous- Programme régional de Béja H	Act Z Activité support	29,612	40,670	40	- 0,670	-2%
Sous- Programme régional de Jendouba I	Act Z Activité support	24,335	23,760	21	- 2,760	-12%
Sous- Programme régional du Kef J	Act Z Activité support	21,515	24	25	0,920	4%
Sous- Programme régional de Siliana K	Act Z Activité support	19,065	31	30	- 0,660	-2%
Sous- Programme régional de Kairouan L	Act Z Activité support	27,120	41	40	- 1,286	-3%
Sous- Programme régional de Kasserine M	Act Z Activité support	33,455	52,920	52	- 0,920	-2%
Sous- Programme régional de Sidi Bou Zid N	Act Z Activité support	29,471	50	36	- 14,145	-28%
Sous- Programme régional de Sousse O	Act Z Activité support	12,402	24	22	- 2,380	-10%
Sous- Programme régional de Monastir P	Act Z Activité support	20,323	25	24	- 1,434	-6%
Sous- Programme régional de Mehdi Q	Act Z Activité support	32,115	20,880	18	- 2,880	-14%
Sous- Programme régional de Sfax R	Act Z Activité support	19,238	28	26	- 2,490	-9%
Sous- Programme régional de Gafsa S	Act Z Activité support	13,646	37	35	- 1,720	-5%
Sous- Programme régional de Tozeur T	Act Z Activité support	14,183	22	24	1,840	8%
Sous- Programme régional de Kebili U	Act Z Activité support	14,270	29	25	- 3,532	-12%
Sous- Programme régional de Gabs V	Act Z Activité support	39,999	38,825	38	- 0,825	-2%
Sous- Programme régional de Médenine W	Act Z Activité support	18,68	28,13	26	- 2,13	-8%
Sous- Programme régional de Tataouine X	Act Z Activité support	14,368	23,706	20	- 3,706	-16%
*Activité E: Suivi des projets délégués aux S-Prog Régionaux		226	430	0	- 430	- 100%
Total Sous - Programmes régionaux et Activités		754,264	1222	746,0	- 475,500	- 39%
Total Programme 3		158295	272578	204530	- 68048	25%

3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 3

**Tableau 9 :
CDMT 2021-2023 du programme 3
selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	14 476	13 775	14 561	17 514	17 500	17 820	18 170
Moyens des Services	550	710	1 070	1 323	1 400	1 442	1 485
Interventions Publiques	100 020	50	70	350	370	356	359
Dépenses d'Investissements	247 809	206 515	139 809	253 391	185 260	231 584	238 082
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0	0	0
Autres Dépenses	30 241	29 662	431	5 037	0	0	0
Total Programme 3 sans Ressources propres des Entreprises Publiques	362 855	221 050	155 941	272 578	204 530	251 202	258 096

L'évolution des crédits du programme est estimée à 3% pour la période 2020 – 2021 et de 5% pour la période 2021- 2023. Cette évolution est due principalement au développement des crédits d'investissement et des prêts extérieurs pour la réalisation des projets en cours.

Les crédits d'investissement sur les fonds propres du budget, sur les prêts extérieurs et sur les dons pour la période 2021 – 2023 portent essentiellement sur les projets en cours suivant :

- Etudes réalisées dans le domaine de l'Aménagement du Territoire,
- Projets de réhabilitation et d'intégration des quartiers (phases 1 et 2),
- Programme de modernisation des routes municipales qui s'inscrivent dans le budget de 2021 pour la réhabilitation des quartiers d'habitation sachant que les crédits de ce programme ont été imputés sur le budget du Programme « Infrastructure Routière » pour les années 2016, 2017 , 2018 et 2019.
- Les projets qui s'inscrivent dans le programme spécifique de l'habitat social.
- Projet de réhabilitation des centres urbains anciens.

Programme 9 : Pilotage et Appui

1-Présentation du programme9 et de sa Stratégie

1-1 Cartographie du programme 9:

Le programme 9 se décline en 3 sous programmes suivant la nature des activités de chaque structure:

Programme		Pilotage et Appui		
Sous - Programmes		SP 1 Central : Pilotage	SP 2 Central : Appui	24 Sous-Programmes Régionaux
Intervenants	Unités Opérationnelles	Cabinet	Direction Générale des Services Communs	24 Directions Régionales
		Inspection Générale	Direction Générale des Affaires Foncières Juridique et du Contentieux	
		Direction Générale de la Coordination avec les Directions Régionales	Direction Générale de la Planification, de la Coopération et de la Formation des Cadres	
		Unité de Gestion du Budget par Objectifs	Direction de la recherche, de l'Organisation et de l'Informatique	

1-2 -Stratégie du programme 9 :

- L'amélioration de la productivité du secteur de l'équipement dépend en grande partie de la qualité de ses ressources humaines, de l'emploi des techniques informatiques modernes, sophistiqués et avancées et de moyens nécessaires pour le bon fonctionnement des autres programmes.

La stratégie du programme 9 consiste à fournir le soutien humain et matériel nécessaire aux autres programmes pour leur permettre d'accomplir leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec tous les intervenants du secteur.

1-3-Stratégie du programme 9 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination

Le programme travaille sur la réduction des écarts d' inégalité entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différents catégories sociales, à travers la nomination des femmes dans les postes de prise des décisions et en ce qui concerne la participation aux cycles des formations et aux stages à l'étranger.

Mais plusieurs obstacles empêchent l'atteinte des objectifs du programme9 de manière parfaite surtout l'absence de nouveaux recrutements et la complexité des procédures de régularisation qui ne prennent pas en considération les vrais besoins de l'administration ni au niveau des spécialités ni au niveau du lieu d'affectation, sans oublier l'importance du rôle de l'Etat en matière de recrutement qui a un impact négatif sur l'efficacité et l'efficience du processus de gestion des ressources humaines ainsi que sur l'équilibre entre les différentes catégories sociales.

D'autres obstacles d'ordre financier accablent le progrès du programme 9, tels que la diminution des crédits de paiement de la Mission, ce qui engendre un dépassement des délais contractuels de paiement et l'incapacité du programme à répondre aux engagements

financiers à court terme, c qui va causer la détérioration des équilibres financiers sur le long terme.

2- Présentation des objectifs stratégiques et indicateurs de performance du programme 9:

➤ **Objectif 9-1-1:** Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

-**Présentation de l'objectif:** Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

-**Référence de l'objectif:** sous programme 1 «pilotage»

-**Critères de choix des indicateurs:** Vu la pluralité des activités menées par les structures du sous programme « Pilotage », 3 indicateurs ont été définis pour mettre en relief les activités les plus pertinentes pour atteindre cet objectif .

Un premier indicateur lié au bénéfice des cadres femmes des missions et stages à l'étranger dans le but de renforcer le rôle de la femme au sein du Ministère et de s'aligner aux exigences de la nouvelle LOB.

Le deuxième indicateur «Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre», prévu en vue de mesurer l'évolution des projets accordés à la mission et la veille à leur réalisation dans les délais.

Le troisième indicateur «Taux de réalisation des objectifs des différents programmes» vu le caractère horizontal du sous-programme « Pilotage » et vu son influence directe sur les autres programmes en vue de la réalisation de leurs objectifs .

➤ **Objectif 9.2.1:** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels

-**Présentation de l'objectif:** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives

-**Référence de l'objectif:** sous programme 2 «Appui»

-**Critères de choix des indicateurs :** pour mesurer l'optimisation des RH et financières dans le but de fournir les besoins en RH aux autres programmes on a adopté des indicateurs reliés au :

* **Ressources humaines** : « **représentativité des femmes dans les postes fonctionnels** » :garantir la bonne gestion des carrières et l'accord des avantages avec la prise en considération de leur distribution équitable entre sexe.

***Ressources financières** : « **Evolution de la masse salariale** » :puisque l'orientation nationale vise à contrôler l'évolution de la masse salariale ainsi que son coût.

***Promouvoir les procédures** : « **nombre de jours de formation par agent et par sexe** » :assurer des formations bien ventilées entre les différentes catégories des fonctionnaires.

➤ **Objectif 9-3-1** : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels

-**Référence de l'objectif**: sous programme 3 «Régional»

-**Critères de choix des indicateurs** : « moyenne des projets supervisés par cadre technique » :pour mesurer le taux d'encadrement technique par l'optimisation et le développement des RH chargées du suivi des projets dans les différentes régions.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9-1-1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1.1 : Taux de femmes cadres ayant bénéficié de renforcement de capacités via des missions ou des stages à l'étranger	Base 100	113	79	127	85	100	100	100
Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	95	82	84	90	92	93	94
Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation des crédits Investissement au mois de Septembre	%	65	76	87	70	72	73	75

Analyse :

On note de l'interprétation des indicateurs de performance de l'objectif « Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés » que l'indicateur pourcentage des femmes cadres bénéficient de développement des compétences à travers leur participation aux missions et stages à l'étranger n'était pas stable durant les années précédentes mais il atteint un moyen du 100 durant trois années et il va garder la stabilité de ce moyen durant les années futures tel que prévu. En ce qui concerne le Taux de consommation de

crédits d'investissement à la fin du mois de septembre, on enregistre une évolution continue qui va dépasser ce qui était réalisée en 2019 pour atteindre 83% et ce progrès ça sera grâce à la diminution des crédits de paiement qui cesse de couvrir les besoins réelles de la mission si on la compare avec le nombre des projets. Donc, les crédits disponibles seront ordonnés pour les projets en cours et c'est prévu que d'autres besoins pour payer les arriérés au profit des fournisseurs seront enregistrés. De ce fait, l'administration propose d'augmenter les crédits inscrits pour les années avenir, pour récupérer le rythme ordinaire de l'ordonnancement et atteindre le taux de 75% en 2022.

L'indicateur taux de réalisation des objectifs réalise a presque atteint le taux prévu.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9.2.1: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.2.1.1: Taux de représentativité des Femmes dans les postes fonctionnels	Base 100	103	109	113	112	115	118	120
Indicateur 9.2.1.2: Nombre de jours de formation	NB	2,0	2,1	1,9	2,0	2,5	3,0	3,5
Indicateur 9.2.1.3: Taux d'évolution de la masse salariale	%	1,95	- 7,18	11,56	18,69	1,60	0,00	0,00

Analyse

Concernant les indicateurs liés à l'objectif « Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels », on déduit que : l'indicateur taux de présence de la femme dans les emplois fonctionnels surmonte la règle de 100 qui représente la valeur prévue cela signifie que la femme est bien fortement présentes dans les emplois fonctionnels au sein du ministère.

- Pour l'indicateur Nombre des jours des formations par agent et par sexe ne réalise pas ce qu'on a prévu il ne dépasse pas les deux jours depuis des années sans prendre en considération le sexe de l'agent formé. Cela est à cause de faiblesse des crédits destinés à la formation à l'encontre de l'augmentation des demandes des formations et également, à cause de l'augmentation des prix, la seule solution dans ce cas est de diminuer le nombre des jours des formations ainsi que le coût des moyens logistiques pour répandre au maximum des demandes .

- En ce qui concerne l'avancement de réalisation de plan de formation 2021 c'est prévu de surmonter les lacunes enregistrés et atteindre le moyen de 2,5 jours de formation par agent. En plus, les services de formation ont prévu pour les années 2022-2023 à titre consécutif 3 et 3,5 jours par agent ce sont des prévisions réalisables vu que les efforts sont fournies pour différencier les thèmes des formations et donner la possibilité de participation aux différentes catégories d'agents et orienter les nouveaux thèmes aux contextes national et international sous condition de la disponibilité des crédits.

-Concernant l'évolution de la masse salariale c'est un indicateur qui vise à maîtriser cette masse en vu de rester dans les limites du plafond des crédits inscrits et l'instabilité de cet indicateur provient des mesures rigides prises par l'Etat indiquant à titre d'exemple l'arrêt des recrutements, la réduction de taux des promotions des grades etc....

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9.3.1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels




Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.3.1.1 : Moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre	Moyenne	-	-	3,8	3,8	3,7	3,6	3,7

Durant l'année 2020, la moyenne de nombre des projets supervisés par chaque cadre technique au sein des directions régionales était de 3,8 projets. Cet indicateur va être amélioré durant les trois prochaines années .

2-2 Activités du programme :

Pour la réalisation des objectifs de programme on a opté les activités suivantes :




1-coordination, contrôle et relations internationales :

-  Etudes Générales
-  Mission et transport des personnes à l'étranger
-  Frais d'accueil et de d'hébergement

2-interventions publiques :

-  Interventions publiques

3-Activité support :

-  Rémunération publique
-  Energie
-  Frais du transport

- + Gestion du parc autos
- + Publicité et Publication des annonces
- + Equipements administratifs
- + Autres dépenses pour le fonctionnement ordinaire des service
- + Cessions de formations et de stages
- + Formation continue
- + Frais des pénalités et des remboursements

4-gestion des immobiliers et des équipements :

- + Développement et exploitation des systèmes informatiques
- + Acquisition, exploitation et maintenance des équipements informatiques
- + Connexion des réseaux informatiques
- + Acquisition de terrains et règlement du statut foncier des bâtiments
- + Constructions dans l'administration centrale
- + Maintenance des logements administratifs et des constructions

5-crédits transférés :

- + Aménagement des directions régionales et les locaux des équipes
- + construction des sièges et des zones

3. Dépenses du programme 9:

3-1- Budget du programme 9 :

Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 42 676 ,1 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis comme suit :

Tableau 7 :
Evolution des crédits du programme 9 pour l' année 2021
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage (2) -(1) /(1) (%)
Rémunérations Publiques	22 859	27 351	30 600	3 249	11,9%
Moyens des Services	5 775	6 835	6 960	125	1,8%
Interventions Publiques	4 051	2 471	2 750	279	11,3%
Dépenses d'Investissements	3 492	6 019	5 070	-949	-15,8%
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0,0%
Autres Dépenses	0	0	0	0	0,0%
Total Programme 3	36 177	42 676	45 380	2 704	6,3%

Graphique 7 :
Evolution des crédits du programme 9 pour l' année 2021
selon la nature des dépenses

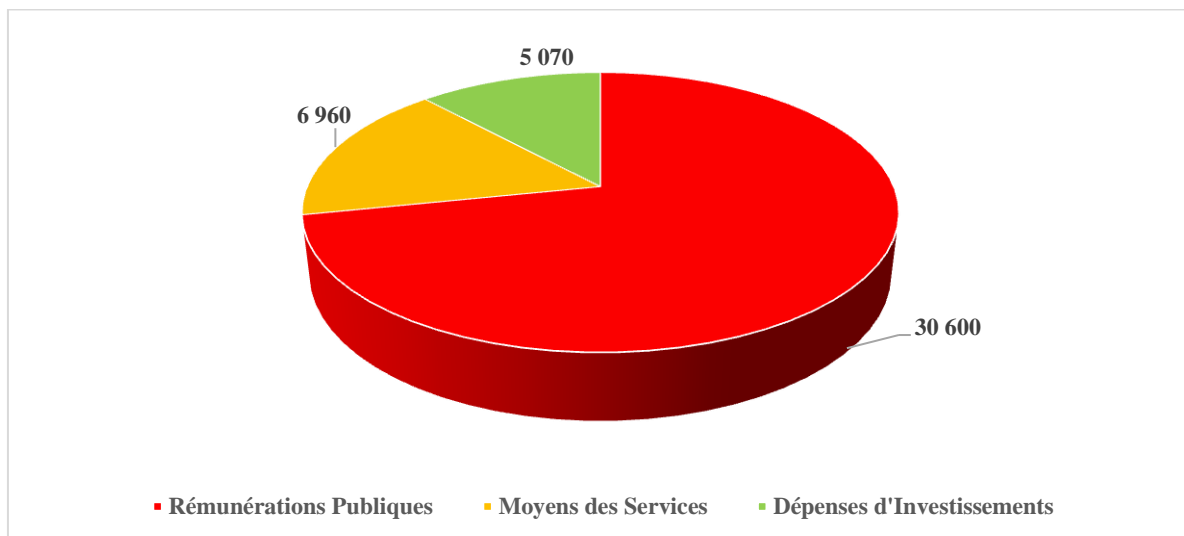
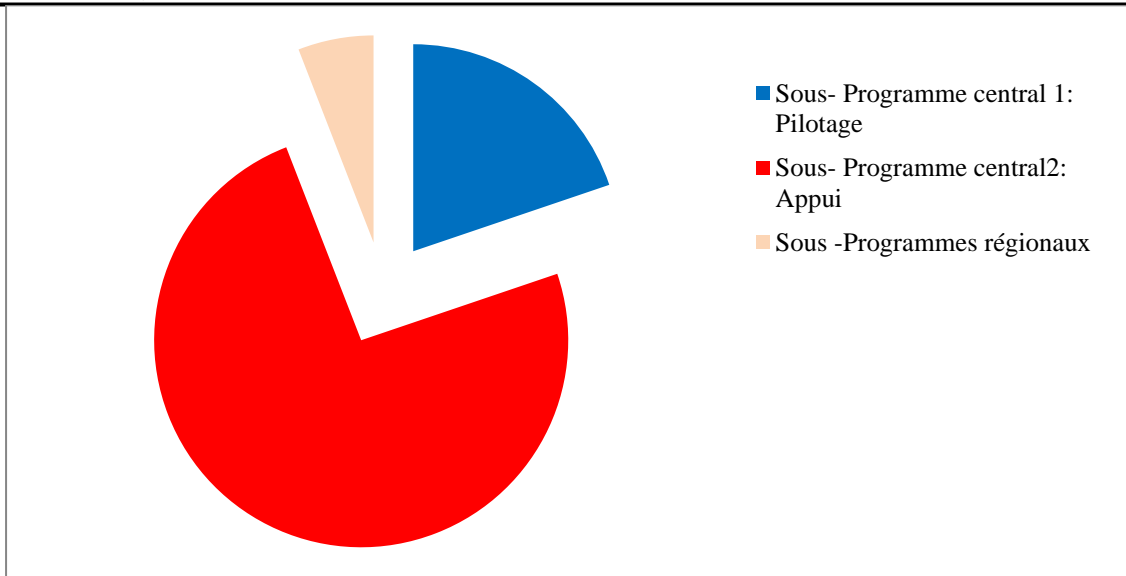


Tableau 8 :
Budget du Programme 9 selon la destination des dépenses
par Sous- Programmes et par Activités

Sous - Programmes		Réalis ations	L.F	Prévisions	Pourcentage d'évolution	
		2019	2020 (1)	2021 (2)	(2) - (1)	
					Montant	Pourcentage
					(2)- (1)	%
						(2)- (1)/ (1)
Sous - programme central	Activités centrales					
Sous - Programme central 1: Pilotage	Coordination, Contrôle et Relations Internationales	136	170	170	0	0%
	Interventions Publiques	4.051	2.471	2.750	229	9%
	Appui	5.215	5.949	5.680	162	3%
Sous - Programme central2: Appui	Gestion du Foncier et des équipements	2.292	3.445	2.030	- 1.445	- 42%
	Appui	22.508	25.067	29.107	3.589	14%
	Crédits délégués	1.163	2.574	2. 970	496	19%
Total Sous-Programme central		35.365	39.676	42.707	3.031	8%
Sous - Programmes régionaux	Activités Régionales					
Sous - Programme	Appui	2.415	3.000	2.673	- 327	- 11%
Total Sous-Programmes régionaux et Activites		2415,44	3000	2673	- 327	- 11%
Total Programme 9		37.780	42.676	45.380	2.704	6%

Graphique 8 :
Budget du programme 9 de l'année 2021
selon la destination de la dépense



3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9

Tableau 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rémunérations Publiques	96 321	20 261	22 859	27 351	30 600	31 159	31 772
Moyens des Services	9 536	5 672	5 775	6 835	6 960	7 169	7 384
Interventions Publiques	9 792	2 888	4 051	2 471	2 750	2 644	2 671
Dépenses d'Investissements	732	2 619	3 492	6 019	5 070	6 338	6 516
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0	0	0
Autres Dépences	0	0	0	0	0	0	0
Total Programme 9 sans Ressources propres des Entreprises Publiques	116 381	31 440	36 177	42 676	45 380	47 310	48 343
Total Programme 9 avec Ressources propres des Entreprises Publiques							

Annexes

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiches indicateurs de performance du programme 1 Infrastructure routière

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

4- Définition de l'indicateur : Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

7- Déclinaisons : Services centraux du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure (Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes), Société Tunisie Autoroutes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1 (2020)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 1310 Km d'ici 2035.

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

2-

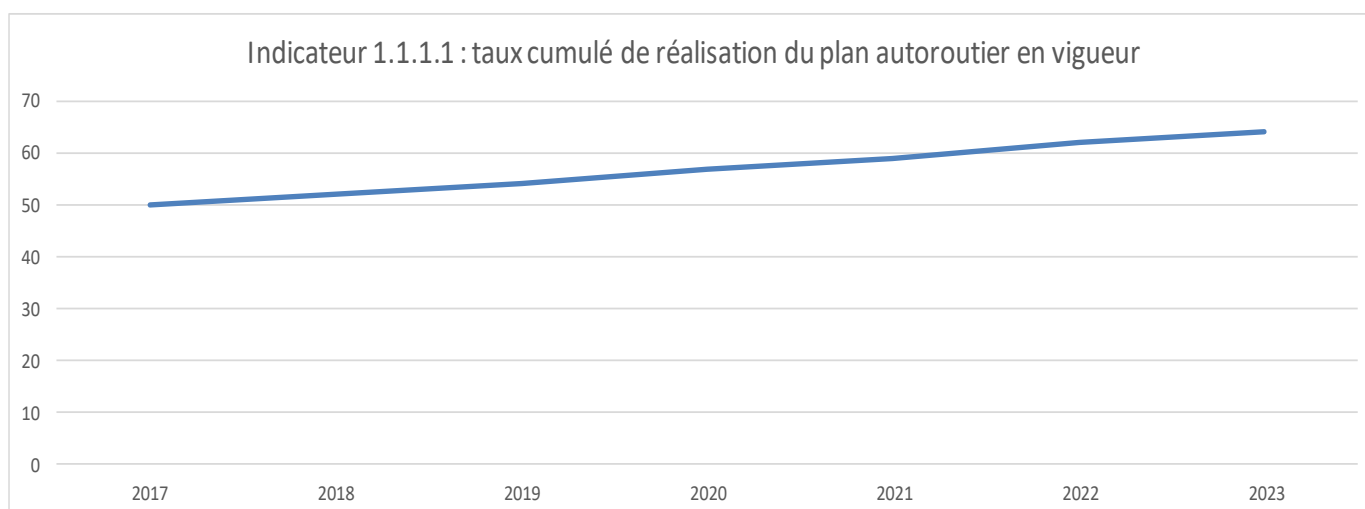
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Longueur exécutée des autoroutes	Km	625	662	693	719	764	815	954
Taux de progression de l'achèvement des autoroutes	%	50	52	54	57	59	62	64

Longueur des autoroutes programmées = 1310 km d'ici 2035.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Longueur des autoroutes programmées = 1310 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,
- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 641 km
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 104 km (Sfax - Gabès 155 km, Gabès - Médenine 84 km et Médenine – Ras Jdir 92 km)
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 565 Km (Projet autoroutière de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa (385 km), autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (100 km)).

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Libérer les emprises des projets autoroutiers pour faciliter et accélérer la réalisation.
- Achever la réalisation de l'autoroute transmaghrebine.
- Achever la réalisation de la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa.
- Achever le projet reliant le gouvernorat du Kef à l'autoroute.

5-Limites de l'indicateur

- libération des emprises des projets autoroutiers nécessitant des procédures administratives et juridiques longues et lourdes avec implication de plusieurs intervenants,
- recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains,
- travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Normaliser le réseau des routes classées.
- 4- **Définition de l'indicateur :** Norme des routes classées de 07 m de largeur
- 5- **Type de l'indicateur :** produit .
- 6- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité (efficacité socio-économique).
- 7- **Déclinaisons :** selon sous- programmes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des routes classées dont la largeur = 07m en Décembre de l'année n / longueur totale des routes classées aménagées en Décembre de la même année.
- 2- **Unité de l'indicateur :** %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 73,9 % d'ici 2022.
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** DGPC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

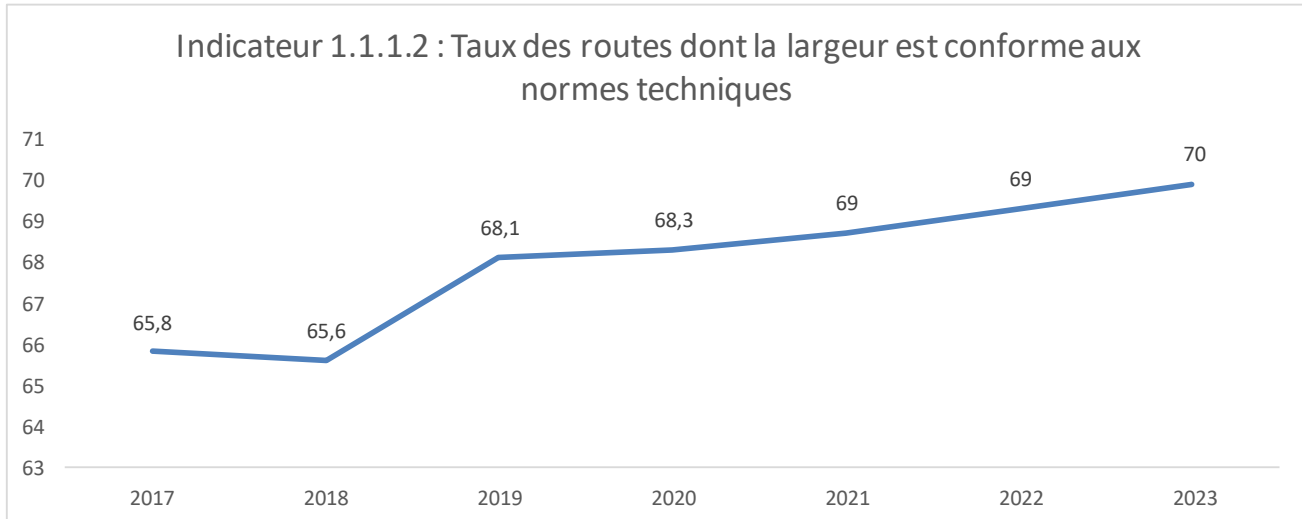
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques	%	65,8	65,64	68,17	68,34	68,77	69,37	69,97

On constate que la longueur des routes classées normalisées est en hausse progressive d'une année à l'autre

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement

- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude

- Cet indicateur prend en compte les routes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

Fiche indicateur

1. Code de l'indicateur : 1.1.2.1

2. Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

4- Définition de l'indicateur : L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.

5- Type de l'indicateur : Activité.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGPC

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre de l'année n+1 (2018)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 48% d'ici 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'aménagement des pistes rurales et de développement du réseau routier classé.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

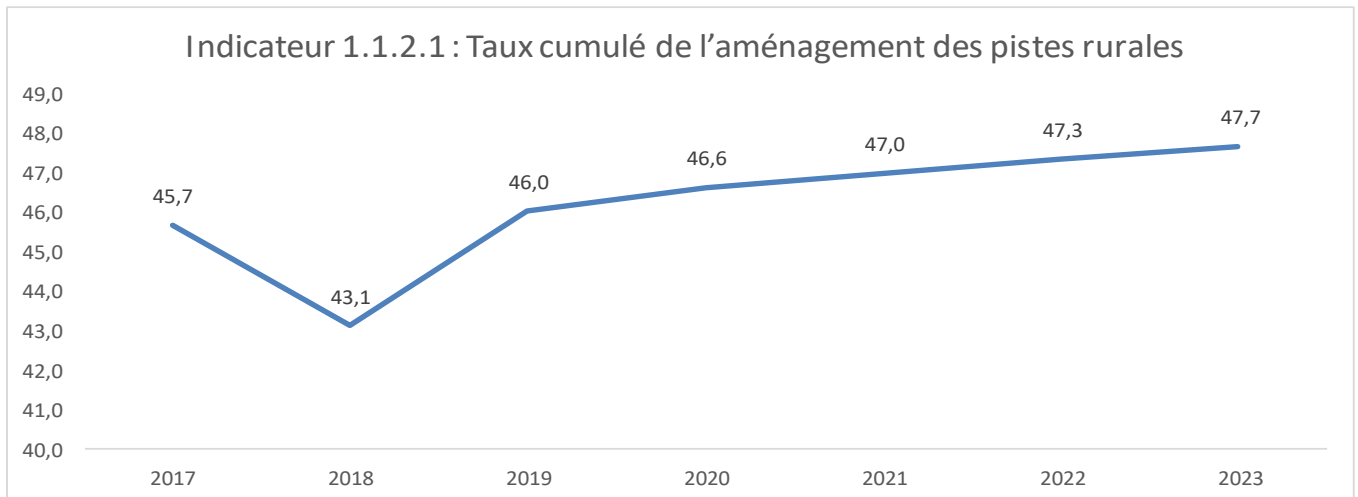
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 1.1.2.1 Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales	%	45,69	43,14	46,03	46,38	46,73	47,1	47,4

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère va planifier l'aménagement de l'itinéraire en accordant la priorité à 14 gouvernorats et voici l'état des diverses activités prévues pour 2021:
 - Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) à atteint un taux d'avancement de 97%.
 - Travaux d'aménagement de 30 km de piste à Jabal Mghila et de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine le taux d'avancement a atteint 95%
 - Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires, le taux d'avancement a atteint 92%.
 - Travaux d'aménagement de 151,7 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 69%.

5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.2.2

4. Intitulé de l'indicateur : Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales

5. Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement et entretien de l'infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Amélioration de l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

4- Définition de l'indicateur : L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.

5- Type de l'indicateur : Activité.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales/ Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière"

Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales = (Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" ¹ / Population rurales²)* Population Féminine rurales³⁻⁴

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif et site de l'INS

1 dépense d'investissement crédit de paiement

2 Les données proviennent du site web de l'INS

3 Recensement général de la population et de l'habitat 2014 avec un taux de croissance démographique de 1,03%

4 Le recensement de base de la population féminine rurale est de 1786272 femmes en 2014

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGPC

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre de l'année n+1 (2020)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 3,4% d'ici 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

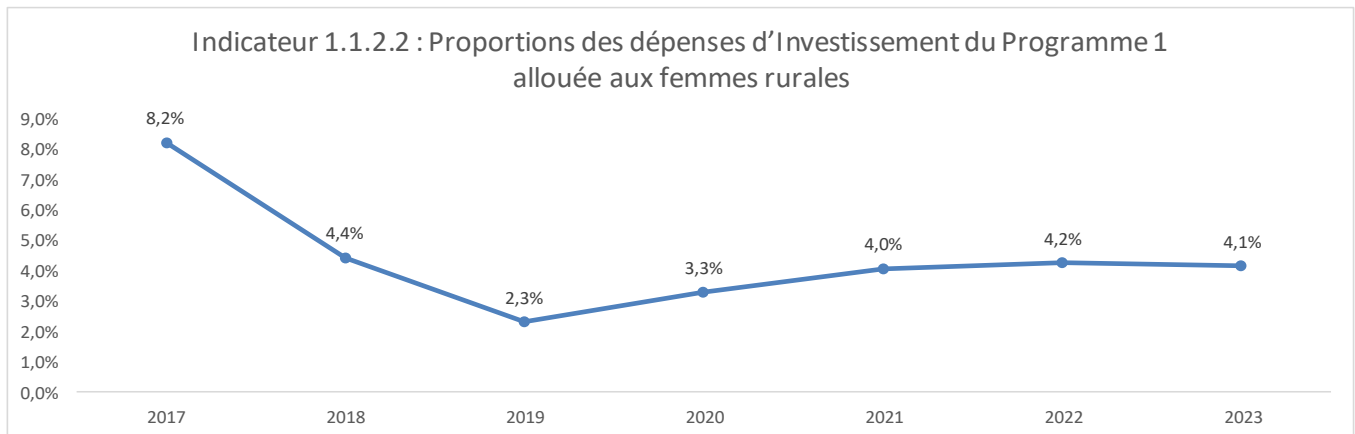
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unit é	réalisation				Estimation		
		2017	2018	2019	2020	2020	2022	2023
Dépenses de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" ¹	MD	173 897,4	104 394,4	36 745,3	56 500,0	86 800,0	90 000,0	90 000,0
Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière"	MD	1 069 185,6	1 191 835,1	811 879,0	873 400,0	1 081 000,0	1 070 040,0	1 100 065,0
Population rurales ²	nb	3 655 758,2	3 693 412,5	3 731 454,7	3 769 888,7	3 808 718,5	3 847 948,3	3 887 582,2
Population Féminine rurales ³⁻⁴	nb	1 842 038,1	1 861 011,1	1 880 179,5	1 899 545,3	1 919 110,7	1 938 877,5	1 958 847,9
Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales	MD	87 622,2	52 601,5	18 515,0	28 468,8	43 736,2	45 348,6	45 348,6
Indicateur 1.2.2 Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 alloué aux femmes rurales	%	8,2%	4,4%	2,3%	3,3%	4,0%	4,2%	4,1%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

L'indicateur montre le pourcentage des dépenses d'investissement du programme 1 dont les femmes rurales bénéficient, étant donné que les liens entre l'activité de l'aménagement des pistes rurales sont liés à l'accès facile aux services de santé et d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Cela permet aux femmes rurales d'avoir les mêmes chances que les hommes dans divers domaines. L'année 2016 est une année exceptionnelle, les travaux d'aménagement de 965 km de pistes rurales ont commencé et il y a 750 km qui ont débutés en 2015, ce qui explique le pourcentage élevé d'allocations entre 2016 et 2017, de sorte que le pourcentage de 3,4% des dépenses d'investissement du programme 1 alloué pour les femmes rurales est pourcentage raisonnable que le programme 1 doit maintenir. Il convient de noter que cet indicateur s'aligne avec l'indicateur 5C1 des 17 objectifs de développement durable (ODD) «Proportion de pays dotés de systèmes d'allocation et de suivi des allocations publiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes».

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère planifiera l'aménagement de l'itinéraire comme suit et accordera la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires et voici l'état des diverses activités en date de juin 2020:
- Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) à atteint un taux d'avancement de 97%.
- Travaux d'aménagement de 25 km de piste à Jabal Mghila n'a pas commencé mais l'aménagement de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine le taux d'exécution a atteint 95%
- Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires durant le mois de mai 2016, le taux d'avancement a atteint 92%.
- Début des travaux d'aménagement de 625 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats durant les mois de septembre et octobre 2016 financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 80%.
- 151,7 km de routes rurales ont été proposées pour 6 gouvernorats prioritaires programme 2018 le taux d'avancement a atteint 69%.
- En 2020 on a proposé l'aménagement d'environ 450 km dans 22 gouvernorats.
-

5- Limites de l'indicateur

- Manque de données et d'informations ventilées par sexe dans les organes compétents (INS ...) pour effectuer une analyse de genre réaliste;
- les fonctionnaires ne répondent parfois pas au concept de genre et ne sont pas conscients de son importance dans la planification et dans la croissance économique;
- Les projets pour lesquels cet indicateur est concerné sont les mêmes que ceux de l'indicateur 1.2.1 « Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales »

Fiche indicateur

1. Code de l'indicateur : 1.1.3.1
2. Intitulé de l'indicateur : Taux du réseau routier classé de qualité
3. Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maintien de la qualité et du réseau routier
- 4- Définition de l'indicateur : Entretien régulier et périodique des routes classées pour préserver le chaussé et ses côtés (à l'exception des routes en chantier) en bon état et entretien des équipements existants pour assurer la facilité d'utilisation de la route confortablement et en toute sécurité.
- 5- Type de l'indicateur : Pourcentage.
- 6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'activités.
- 7- Déclinaisons : Régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur : $[(\text{Route en bonne état} * 100) + (\text{Route état moyenne} * 50) + (\text{Route en mauvais état} * 10)] / \text{Longueur totale des routes}$
- 2- Unité de l'indicateur : %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossier administrative
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports, correspondance, visites sur le terrain.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : directions régionales de l'équipement.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Instantané.
- 7- Le responsable de l'indicateur : Direction d'exploitation et de maintenance des routes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

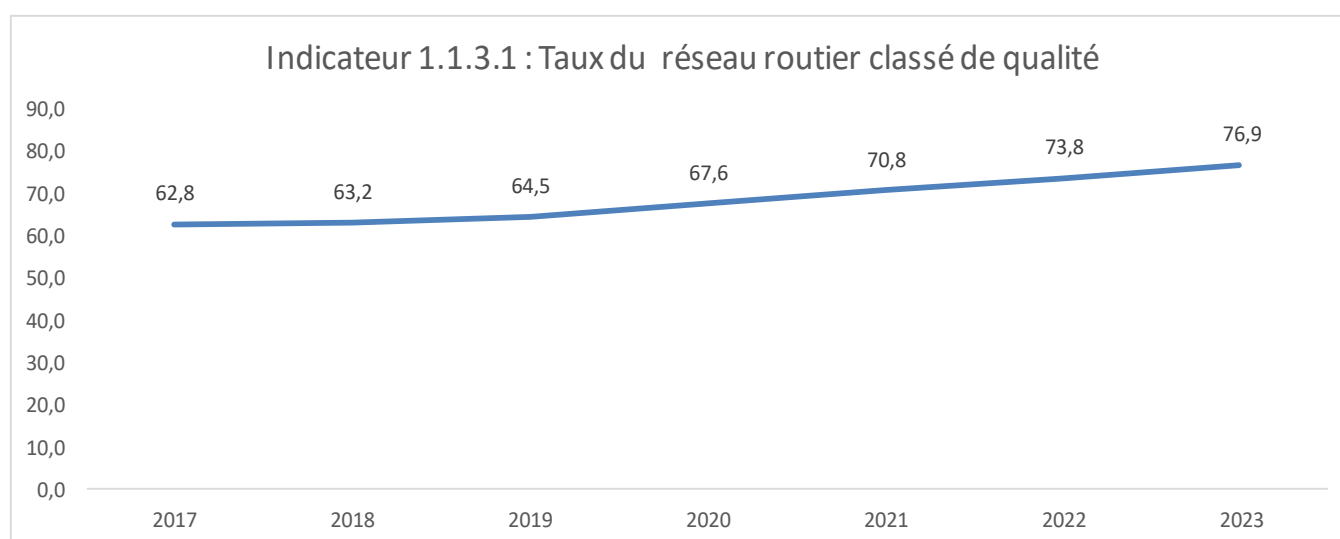
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
La qualité du réseau routier classé de l'ensemble du réseau	%	62,8	63,2	64,5	67,6	70,8	73,8	76,9
La longueur du réseau routier asphalté	KM	16888	16788	16688	16588	16488	16334	16031
Longueur de chaussé lié à l'indicateur	KM	15947	15847	15647	15647	15547	15163	14982
Longueur des routes en bon état	KM	9712	9012	8312	7612	6912	6427	6210
Longueur des routes en état moyen	KM	4815	5015	5215	5415	5615	5725	5805
Longueur des routes en mauvais état	KM	1420	1820	2220	2620	3020	3011	2967
La longueur non asphalté du réseau classé	KM	2980	3055	3130	3205	3280	3380	3673

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le but est de réduire les tronçons de routes en mauvais état en leur donnant la priorité dans la programmation et l'intervention rapide, ainsi que la réflexion pour le développement de programmes de réparation des routes en état moyen pour réduire les coûts de la maintenance et l'exploitation des routes pour obtenir un réseau en bon état et de haute qualité qui assure une utilisation facile confortable et en toute sécurité.

Le passage progressif des techniques de couverture de surface (avec une ou deux couches) à la couverture en utilisant du béton bitumineux en particulier et que les routes pavées avec ce matériau sont équivalentes à la moitié.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le maintien de l'état de surface de la route et ses Dépendances, les travaux de colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accotements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et de leurs abords, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, le traitement et l'aménagement des points noirs et bleus recensés,
- Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux des routes ainsi que la stabilisation des accotements des routes qui ont une largeur > à 7m,
- Le maintien de l'état des équipements de la route tel que l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, L'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, Bab Souika, Pont de Radès-La Goulette et les bacs de Djerba...

5- Limites de l'indicateur

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux de concessionnaires,
- Non respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Il faut :

- Mettre en place des contrats pluriannuels d'entretien avec des entreprises privées, et rationaliser davantage le travail avec des entrepreneurs dans le cadre du programme national d'incitation des jeunes hautement diplômés à créer de petites entreprises dans le domaine de l'entretien régulier des routes,
- Accélérer la mise en place d'une banque de données routières qui aide à la programmation et facilitant la connaissance des données d'entretien routier,
- Orienter le rôle de l'administration vers le contrôle, coordination et interventions d'urgence,
- Rationaliser les achats du nouveau matériel et améliorer sa maintenance,
- Revoir le cadre réglementaire et les contrats d'occupation temporaire des concessionnaires,
- Meilleur contrôle de la charge des poids lourds

**Fiches indicateurs de
performance du programme
Protection des zones
urbaines et du littoral
ET Maitrise d'ouvrages**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1.1

4. Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique
Date de l'actualisation de l'indicateur : Juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

3- Définition de l'indicateur : Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et prévus par le plan stratégique.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre des projets réalisés par rapport au nombre total prévu à l'horizon 2021.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de février

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Khilfi Chokri.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

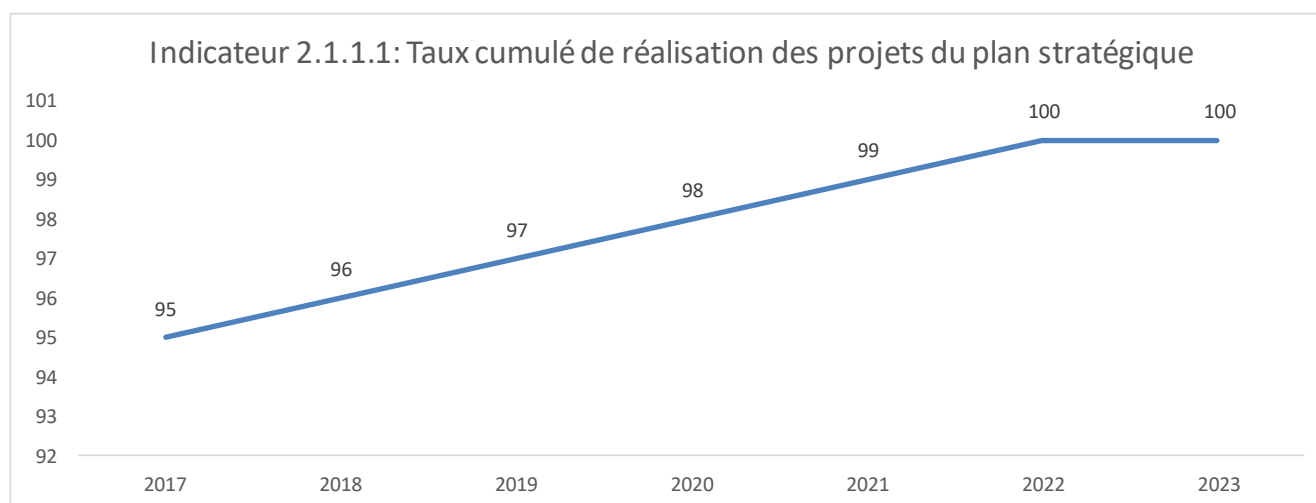
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	95	96	97	98	99	100	*

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

-L'estimation pour l'année 2021 vont enregistrer une augmentation de 96% vu les interventions supplémentaires et répétitives pour le curage et le nettoyage de certains cours d'Oueds suites aux précipitations intensives prévues.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Elaboration des différentes études de protection contre les inondations programmées pour la période 2020-2023.
- Exécution de tous les projets de protection contre les inondations programmées.
- La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets.

4- Limites de l'indicateur

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- La lenteur des procédures administratives dans le cadre de la déviation des réseaux des concessionnaires ce qui peut engendrer un retard dans la réalisation des projets.
- Les problèmes liés aux entreprises qui ont une influence sur l'état d'avancement des projets.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1.2

5. Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d' Ouvrages

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines contre les inondations

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

4- Définition de l'indicateur : La longueur annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés par rapport à la longueur totale des ouvrages exécutés.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le rapport de la longueur annuelle des ouvrages curés avec la longueur totale des ouvrages exécutés.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mensuel

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Chokri Khlifi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

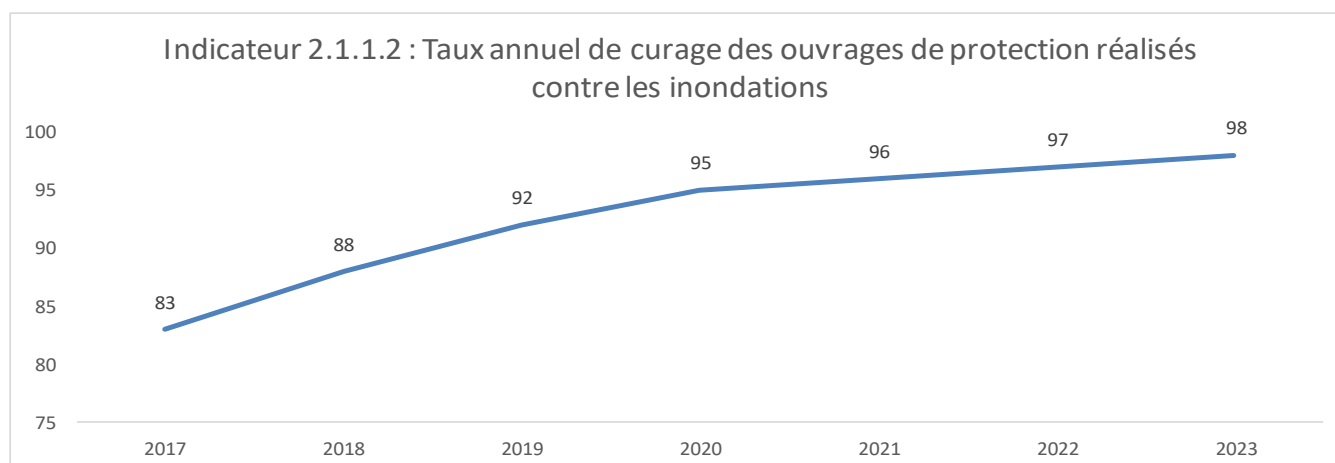
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	83	88	92	95	96	97	98

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les prévisions relatives à cet indicateur dépendent essentiellement de la fréquence prévisionnelle des précipitations et des priorités qui sont liées à l'état des ouvrages à curer. Les prévisions du taux de curage des ouvrages de protection étaient de 92% en 2019 contre 88% en 2018, ce taux dépend du niveau des précipitations enregistrés en plus de l'accumulation des saletés qui nécessite des interventions comme il a été prévu pour 2021 et 2022.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les entrepreneurs

5- Limites de l'indicateur

- Limitation des crédits alloués au maintien.
- Jet des ordures de toutes sortes aussi bien par les citoyens que les industriels.
- L'indicateur ne tient pas compte de tous les types d'ouvrages tels que les bassins d'écrêtement et les digues
- Absence d'un système d'information au niveau du service entretien.

Fiche indicateur

1. **Code de l'indicateur : 2.2.1.1**
2. **Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de protection du littoral.**
3. **Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020**

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.
- 2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages
- 3- **Définition de l'indicateur :** Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2021.
- 4- **Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 5- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 6- **Déclinaisons :** National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020
- 2- **Unité de l'indicateur :** %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** mensuel
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2021.
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Nahed Klai.

Remarque :

En raison du dédoublement des compétences entre la DGSAM et l'APAL en les matières suivantes :

1. L'APAL réalise des projets de protection du littoral contrairement à l'article 27 de la loi n° 1995-73 du 24 juillet 1995 qui délègue la réalisation de ces projets à MEHI,
2. La DGSAM poursuit la réalisation d'études urgentes pour protéger certaines parties du littoral menacées par l'érosion et se charge d'effectuer les travaux nécessaires

Ce qui engendre :

3. La non-intervention rapide de l'APAL suite aux tempêtes et l'exposition de certaines zones à des érosions sérieuses.
4. Quelques parties du littoral connaît des phénomènes d'érosion sérieuse non programmés par aucune des deux parties (APAL et DGSAM).

Par conséquent,

la DGSAM a proposé de changer sa stratégie dans la matière de protection du littoral par le biais de mettre en vigueur les dispositions de l'article 27 de la loi n° 73 datée du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime : Affecter la tâche de réalisation des études et travaux des projets de protection du littoral contre l'érosion marine au ministère de l'équipement.

Ainsi la DGSAM prendra en charge la réalisation des projets de protection des sites prévus dans le programme national.

Mais à nos jours, notre proposition n'est pas encore mise en œuvre, d'où la DG continue de réaliser des protections des zones prioritaires mais qui ne sont pas forcément couvertes par le programme national qui est en cours de réalisation par l'APAL.

Et par conséquence, on a actualisé nos valeurs cibles qui ont été ramenées vers la baisse.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

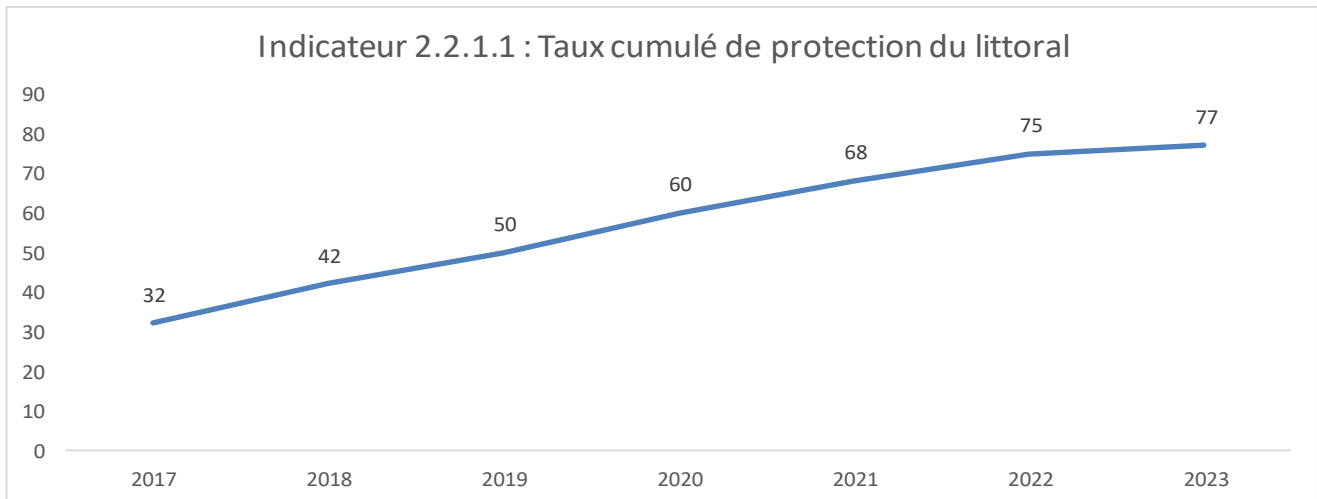
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	32	42	50	60	68	75	*

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La programmation des projets se fait sur la base des zones les plus susceptibles à l'érosion marine.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La protection des tronçons du littoral contre l'érosion marine (Bizerte, Mahdia, Zarzis, Tabarka, falaise Monastir troisième tranche,)
- Le Renforcement de l'équipe responsable de l'exécution de ces travaux par les moyens humains et matériels nécessaires.

5- Limites de l'indicateur

- Chevauchement dans les rôles entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes qui nécessite une clarification du cadre réglementaire dans le domaine
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.1.2

4. **Intitulé de l'indicateur : Performance technique des projets maritimes réalisés**

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages

3- Définition de l'indicateur : C'est le Niveau de maîtrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La base des calculs sont les projets achevés à l'année en question

- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps).
- 35% : non dépassement du coût initial.
- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Après achèvement de chaque projet

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2025.

8- Le responsable de l'indicateur : Saïdani Amor.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le niveau de performance technique des projets achevés	%	--	--		60	70	80	*

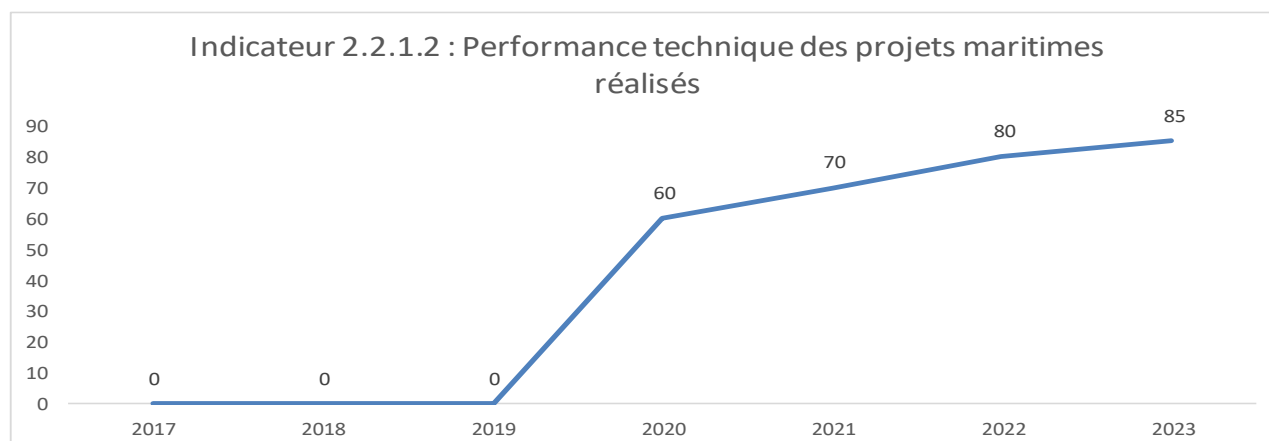
*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- On estime l'achèvement de 01 projet pour l'année 2020 :
 - Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- On estime l'achèvement de 05 projets pour l'année 2020 :
 - Travaux d'extension du port de Teboulba
 - Travaux de réhabilitation du port de Kalâat el-Andalouse
 - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port de Kélibia
 - Travaux de réaménagement du port de Skhira
 - Travaux de réaménagement, réhabilitation et protection du port de Mahdia

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La réalisation des études et des travaux dans les délais tout en assurant une meilleure qualité.

5- Limites de l'indicateur

- Manque des textes réglementaires qui organisent la relation entre le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué (répartition des responsabilités).
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Performance énergétique des bâtiments

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promotion de de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics.

3- Définition de l'indicateur : Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National/ régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)

2- Unité de l'indicateur : kwh/m²/an

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : : inférieure 77 kwh/m²/an.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des études architecturales et techniques.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m ² /an	60	65	68	70	75	80	*

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

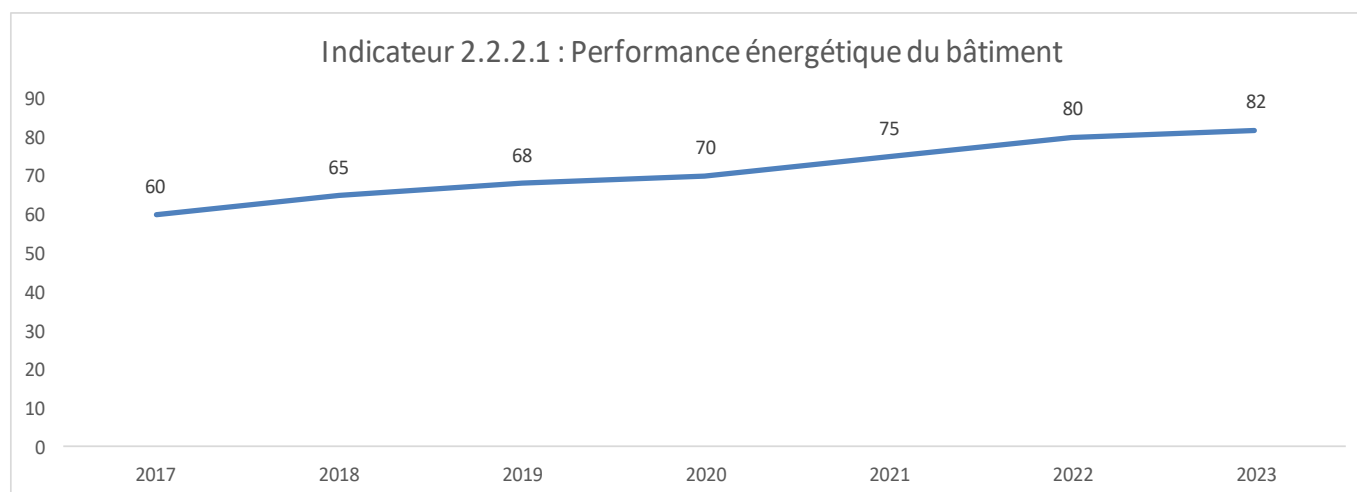
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La consommation énergétique des bâtiments réalisés pour la période entre 2017 et 2029 ne dépasse pas la valeur de 80 kwh/m²/an, dont le classement énergétique est inférieur ou égale à 3 conformément à la réglementation au logiciel de calcul adopté CLIP.

Pour l'année 2021, des efforts seront fournis pour atteindre une valeur cible de 75 kwh/m²/an.

Il sera question d'améliorer la performance énergétique du bâtiment au cours des trois prochaines années.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Conception bioclimatique du projet
- Renforcement des dispositions passives de la construction

5- Limites de l'indicateur

- Implantation du projet dans un Zonage climatique
- Mauvaise orientation du projet : nord- ouest.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.3.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'équité et l'égalité des chances

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.
- 2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** La promotion de la construction durable
- 3- Définition de l'indicateur :** Le nombre cumulé des études tenant en compte le genre.
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de résultat.
- 5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 6- Déclinaisons :** National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à effectuer par types d'activités du domaine de la construction.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Se référer aux cahiers des charges des projets d'études.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la direction des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'Équipement

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de chaque année .

7- Valeur cible de l'indicateur : 25 d'ici 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur Adjoint des Agréments.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

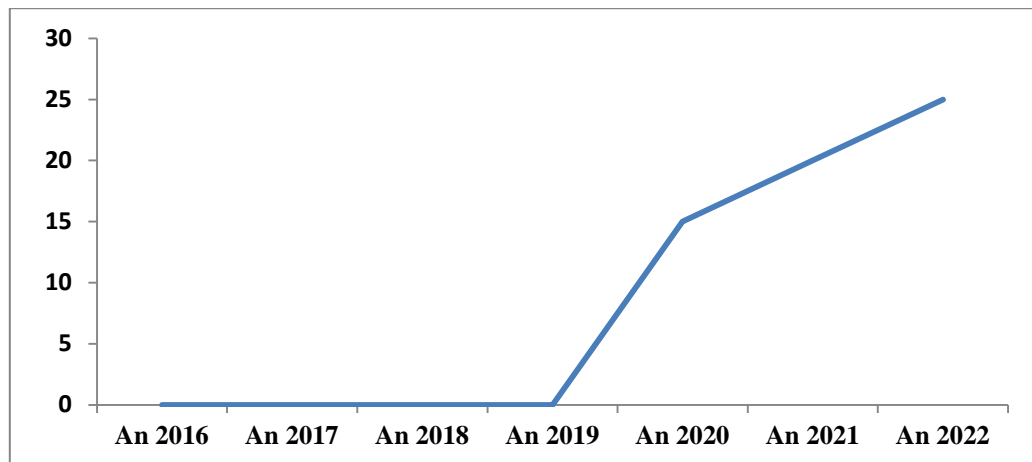
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre	Nbre	--	--	--	--	20	30	*

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Les prévisions de l'année 2020 concernent les intervenants de toutes spécialités exerçant dans le domaine. La valeur estimée peut être respectée et même dépassée avec une sensibilisation et un accompagnement par des actions incitatives de la part de l'administration.
- Pour les années 2021 -2022, des efforts seront fournis pour que la valeur cible soit atteinte surtout à travers une révision des conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Réalisation d'études de constructions tenant en compte le genre.

4- Limites de l'indicateur

Dépend de la disponibilité des Ressources Humaines.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits délégués

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués

4- Définition de l'indicateur : Consommations des crédits délégués dans les régions pour la réalisation des projets délégués.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de produit.

6- Déclinaisons : Régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Crédits délégués consommés / crédits délégués.

2- unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de projets réalisés dans les régions.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système ADAB

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de Mars de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des études architecturales et techniques.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de consommation des crédits délégués	%	-	-	-	-	-	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- On remarque l'absence d'information de l'année 2017 à l'année 2020.
- Il est prévu d'améliorer ce taux durant les trois prochaines années.

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réalisation de projets délégués de bâtiments civils,
- Réalisation de projets de maintenance de bornage du DPM ?
- Activité d'appui (Moyens des services).

5- Limites de l'indicateur

- Disponibilité des moyens Humains.

Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Travailler sur l'harmonisation de la planification économiques et de la planification territorial dans le but d'établir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

3- Définition de l'indicateur révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance .

6- Déclinaisons :Régional ou National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : ((Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats / nb de gouvernorats) + (Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL / nb de CL) + (Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles / nb de zones sensibles)) / 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'étapes des études réalisées par an..

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :facture de paiement des études.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGAT

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 85 % en 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Ruisse Jaleddine

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

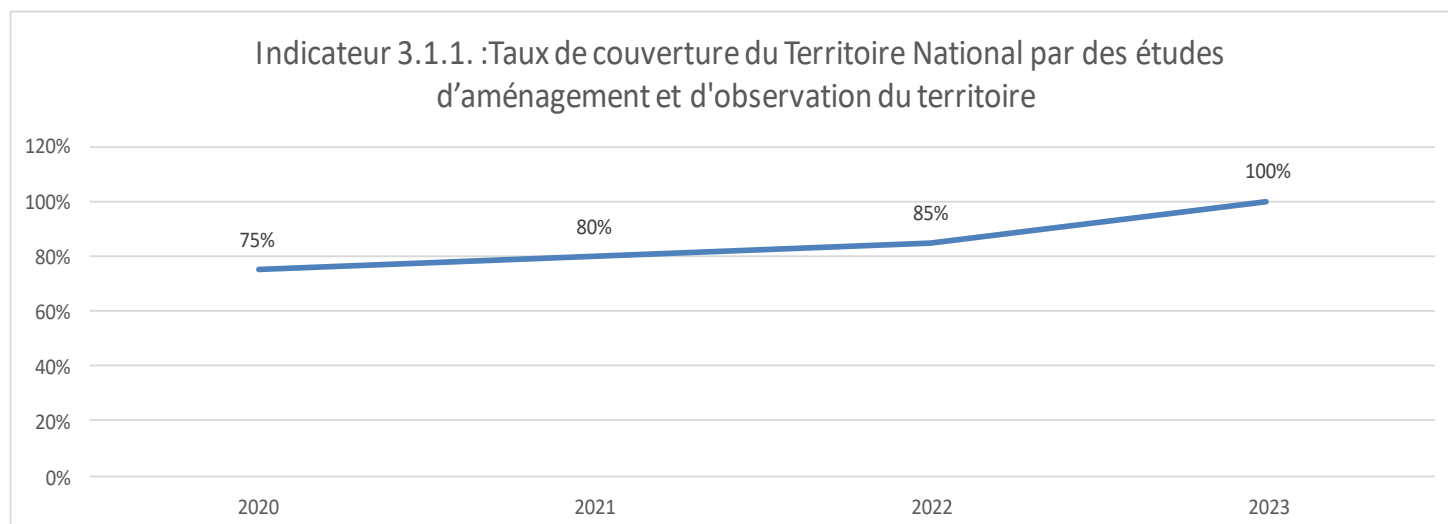
Annexes

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire	pourcentage	--	--	60	75	80	85	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Compte tenu de la réalisation des études programmées pour les quatre dernières années selon les prévisions de 2017, la DGAT a décidé d'élaborer de nouveaux indicateurs de performance pour les trois prochaines années en tenant compte des projets qui ont été programmés dans le plan quinquennal 2016-2020.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Dresser un inventaire des différents projets des parties dans un plan programme pour chaque étude.
- consulter les budgets détaillés des différentes directions générales à caractère technique.
- classer les projets proposés et les projets programmés par différents domaines géographiques :(gouvernorats, agglomérations urbaines, régions économiques...)
- prise en compte du taux de conformité des projets proposés avec les projets programmés dans le budget de l'Etat pour chaque année.

5- Limites de l'indicateur

- Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations
- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines

3- Définition de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

Afin de consacrer le principe de durabilité dans le domaine de l'urbanisme, la part des surfaces allouées à l'équipement et la proportion d'espaces verts désignés dans les exemples d'urbanisme seront calculées.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : Selon les données contenues dans la carte indicatrice des plans d'aménagement urbain.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

- Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créées dans la direction d'urbanisme chargée de suivi des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)

- Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs mis en place au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivi des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : moi de mars de chaque année

Annexes

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 50% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : Sous-directeur de l'urbanisme.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

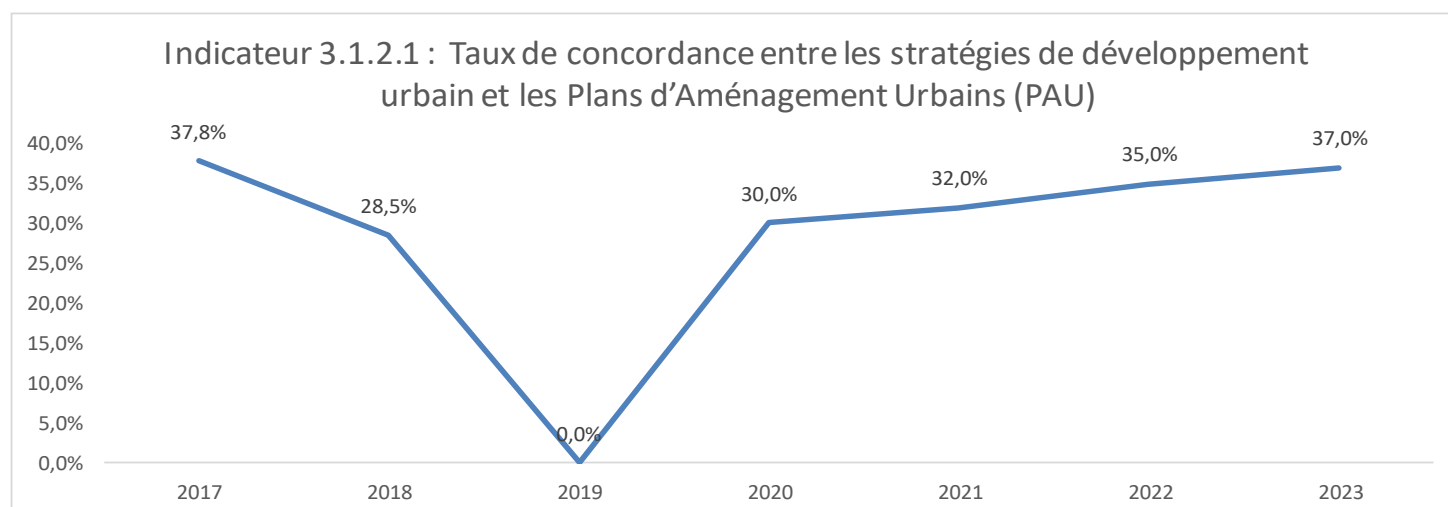
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalisations			Prévisions			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)		37,8%	28,5%	--	30,0%	32,0%	35,0%	37,0%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur du pourcentage d'appariement entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer 32% pour 2021 et 35% pour 2022.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- A. Levés topographiques (ou cartes de villes):
 - Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
 - La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
 - Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.
- B. Etudes plans d'aménagement urbain:
 - Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
 - Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales

Annexes

- Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible avec le désir des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des terres agricoles

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Préparer une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.
- 3- Définition de l'indicateur :** La superficie des terres agricoles consommées.
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 6- Déclinaisons :** selon les régions.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** La superficie totale des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.
- 2- Unité de l'indicateur :** Hectare
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** La surface des zones d'expansion dans les plans d'aménagement urbain approuvée pour les municipalités et la superficie des terres agricoles qui ont subi un changement de vocation.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**
 - Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créés dans la direction d'urbanisme chargé de suivi des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)
 - Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs créés à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de mars de chaque année.
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 8,3 en 2023

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur
- 2-

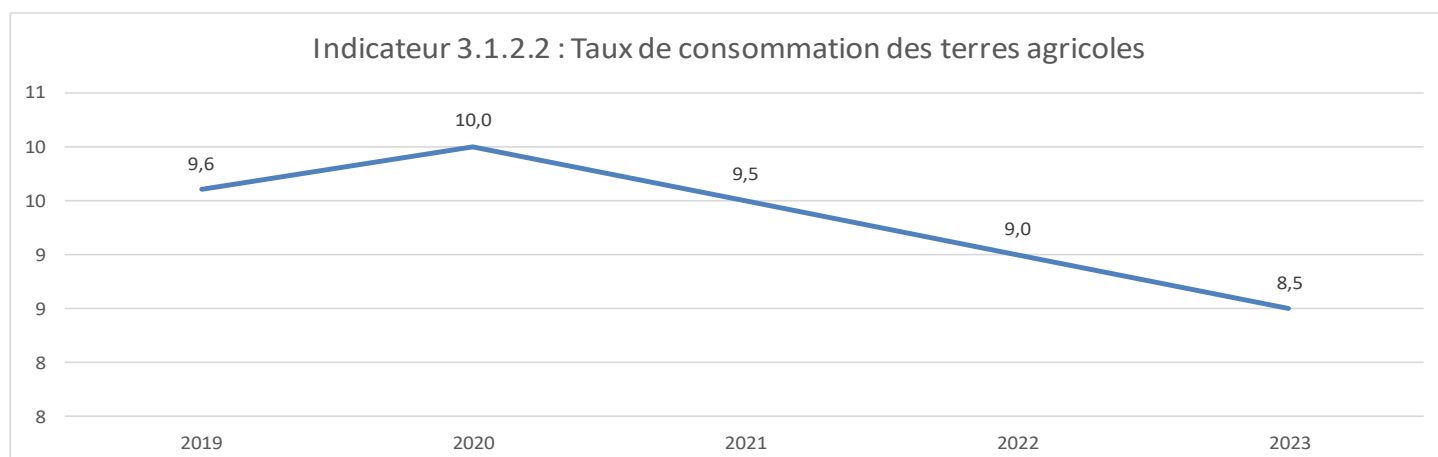
Annexes

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles	%		9,6%	--	10%	9,5%	9%	8,5%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur sur la superficie des terres agricoles consommées est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il est prévu d'enregistrer une valeur de 10 en 2020 et de 9,5% en 2021.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

A. Levés topographiques (ou cartes de villes):

- Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
- La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
- Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.

B. Etudes plans d'aménagement urbain:

- Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
- Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales
- Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible, soit annuellement ou jusqu'en 2018, avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

Annexes

- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

3- **Définition de l'indicateur** : Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique pour le Logement Social – le premier logement –dotation des lots aménagés.

4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.

5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité.

6- **Déclinaisons** : régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : total des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.

2- **Unité de l'indicateur** : Nombre

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Les demandes des citoyens souhaitant obtenir un logement ou un lot viabilisé, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat.

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins en logement, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat et la banque de l'Habitat

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, les gouvernorats, les Directions Régionales de l'équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure et les organismes de tutelle du Ministère.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : l'actualisation des données se fait périodiquement

7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 30.000 logements et lots d'ici fin 2022.

8- **Le responsable de l'indicateur** : Madame Kmar Chebbi (DGH), Madame Mariem Ouelhazi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Annexes

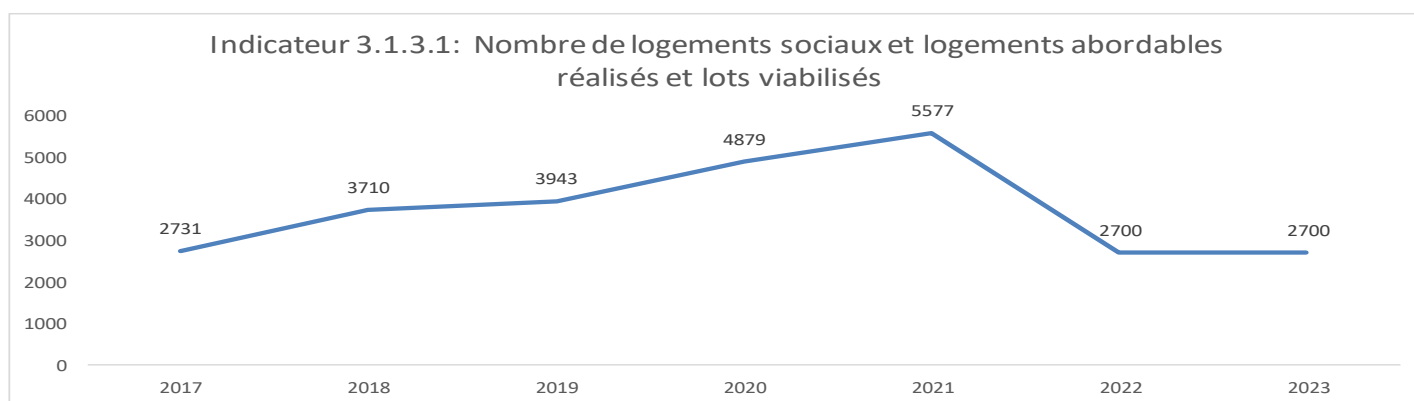
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS »	Nbr	1638	1556	650	1100	1200	1200	1200
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique pour le logement social »		748	1745	2996	3279	3877	1000	1000
Nombre de logements financés dans le cadre du « premier logement »		345	409	297	500	500	500	500
Total nombre de logements sociaux et abordables		2731	3710	3943	4879	5577	2700	2700

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- **Le FOPROLOS** : Il est prévu l'augmentation des demandes de logements réalisés dans le cadre du FOPROLOS suite à l'imposition de la TVA en dehors du Système **FOPROLOS**.
- **Le programme spécifique pour le logement social** : En 2020, il a été programmé la construction de 3279 logements sociaux dont 700 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 2579 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

En 2021, il est prévu la construction et l'aménagement de 3877 logements sociaux dont 1000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 2877 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

1- Graphique de l'évolution de l'indicateur



On remarque que le nombre de logements réalisés a augmenté en 2018 par rapport aux années précédentes et ce pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre du programme spécifique pour le logement social : Le lancement de la construction de 4650 logements à la fin de l'année 2016 à travers les promoteurs immobiliers privés,
- L'évolution du programme du 1^{er} logement en 2018 qui a commencé en 2017.
- Les résultats de la révision du décret relatif au FOPROLOS dans le but d'élargir le champ d'intervention du fonds pour inclure l'auto-construction.

Annexes

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Le programme spécifique du logement social:

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'exécution du programme spécifique du logement social, les dispositions du décret n°1224 du 10 août 2012 sont abrogées par le décret gouvernemental n° 2015-460 du 09 juin 2015 introduisant la technique de l'auto- construction en vue de réduire le coût du logement et les délais d'exécution.

Ainsi que le circulaire explicatif du 29 /02/2016 a introduit de nouvelles procédures :

* L'identification préliminaire des terrains qui peuvent être mis à la disposition du programme spécifique de logement social.

*Vérifier les situations foncières

*Les procédures relatives à l'auto- construction

Le programme du premier logement

Créé en 2017, ce programme vise les catégories sociales qui ne peuvent pas bénéficier ni du programme spécifique pour le logement social, ni du FOPROLOS. Dans le cadre du programme, l'Etat couvre l'autofinancement pour financer l'acquisition d'un logement .

Les familles qui ne possèdent pas un logement et dont le revenu familial mensuel brut varie entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum professionnel garanti, Peuvent bénéficier de ce programme sous la forme d'un crédit bonifié de l'ordre de 20% du prix du logement à condition qu'il ne dépasse pas 40 mille dinars remboursable sur 7 ans avec un taux d'intérêt de 2% et une période de grâce 5 années.

Ce programme permet de résoudre le problème de l'autofinancement que rencontrent les ménages, de ce fait, il permet l'évolution de l'offre et la demande en logement.

5- Limites de l'indicateur

Les principales limites sont :

- La nécessité d'identifier le besoin en logement à l'échelle nationale selon le type de logement, les zones prioritaires et la population cible. Vu l'absence de ces données l'indicateur reste insignifiant vis-à-vis du nombre de logements réalisés. D'où l'urgence d'élaborer une étude sur le besoin en logement à l'échelle nationale.

- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.

- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique pour le logement Social ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure

- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing

- rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.

Annexes

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.3.2

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Aout 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

3- Définition de l'indicateur : taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

6- Déclinaisons : Régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Taux d'avancement financier équivalent aux quartiers au cours de réhabilitation, coût total équivalent au nombre des quartiers programmés.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

- Rapports réalisés par les comités régionaux chargés du suivi du programme.

- Suivi de l'avancement de la réalisation du programme au niveau institutionnel et financier assuré par un comité de pilotage central sous couvert du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'Infrastructure et qui réunit toutes les parties prenantes.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Actualisation des données périodiquement

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2025.

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Monia Bahrini Khmiri Directrice à Direction générale de l'habitat.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Annexes

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 140 (première partie)		67	74	82	83	93	100	100
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 146 (deuxième partie)		-	-	-	-	3	13	40
Somme	%	67	74	82	82	54	60	70

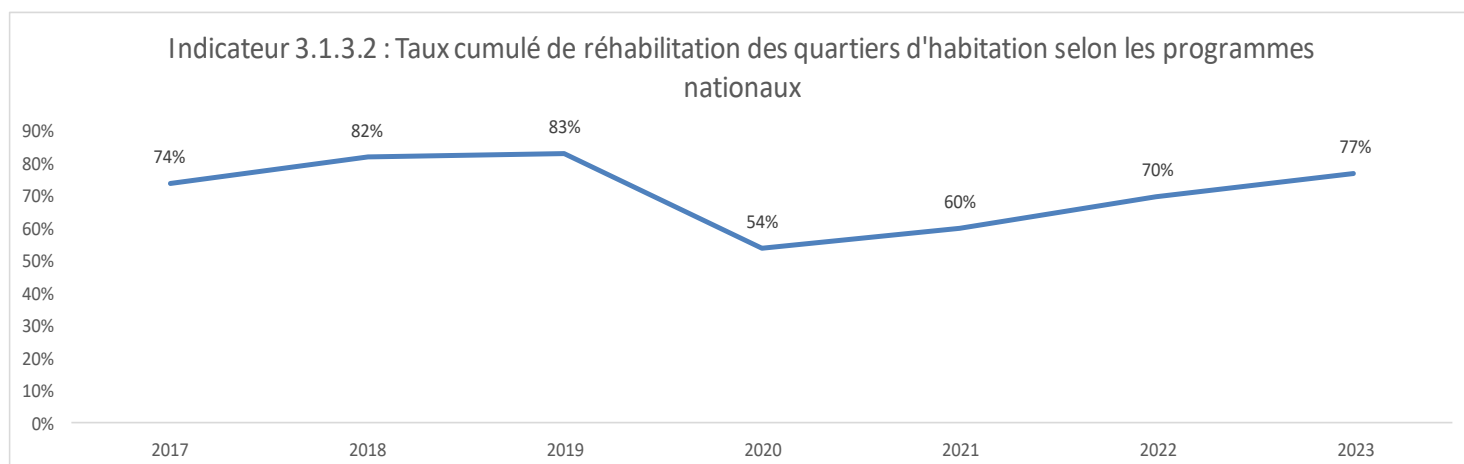
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Juillet 2018) :

- Achèvement de 120 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 86 quartiers sur 102 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 61 projets d'équipement sur 129 du total du projet.

Et par suite Il a été approuvé lors de l'élaboration du plan de développement la deuxième partie du programme avec 146 quartiers à un coût estimé à environ 635 M.D. Le programme sera lancé au cours de l'année 2020 et se poursuivra sur 5 ans, par conséquent la valeur de l'indicateur sera estimée et déterminée à part pour chaque partie du programme.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Plus de coordination pour assurer la réalisation du programme (communes - concessionnaires publics - Ministères et sociétés concernés).
- Inciter les régions à fournir du foncier approprié et respecter les délais de réalisation des projets d'équipements collectifs.
- Accélération du rythme de travail des comités régionaux pour suivre la réalisation du programme.

Annexes

- Rechercher des fonds de financement étrangers pour financer de nouveaux projets.

5- Limites de l'indicateur

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.
- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des études réalisées

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Atteindre la performance dans les projets régionaux délégués

5. **3- Définition de l'indicateur** : Taux des études réalisées dans le cadre du programme spécifique du logement social :élaboration des études ,suivi et contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leurs substitution par de nouveaux logements ,élaboration des études urbaines et lotissement des projets.

4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.

5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de performance.

6- **Déclinaisons** : selon les sous-programmes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : nb d'études réalisées / nb d'études programmées pour la même année.

2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage.

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : nombre d'études réalisées et nombre d'études programmées chaque année.

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de décembre de chaque année

7- **Valeur cible de l'indicateur** : 71% d'ici fin 2022.

8- **Le responsable de l'indicateur** :Mme Thouraya Ben HJmour.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

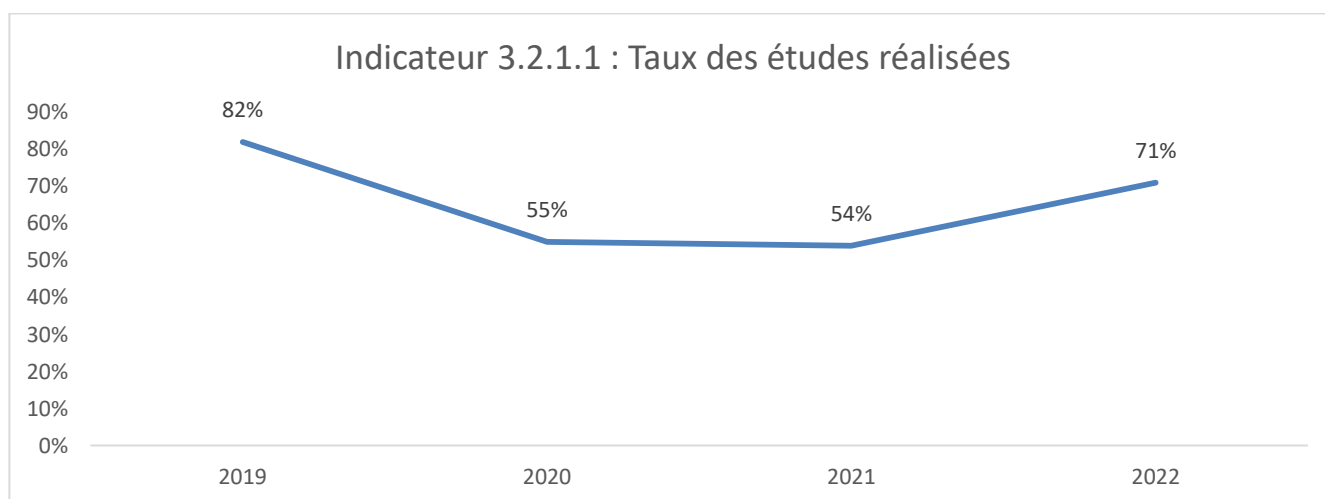
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Annexes

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
6. Taux des études réalisées	%			82%	55%	54%	71%	*

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Analyse des résultats :

Le nombre d'études programmé d'Urbanisme (Topographie et lotissement) a atteint 7 dont 6 réalisée en 2019, (86%) , 27 autres études seront programmées en 2020 : dont 22 réalisées (82 %).

4- Limites de l'indicateur

- Le délai contractuel des études peut dépasser une année ce qui engendre des difficultés dans le calcul de l'indicateur.
- Insuffisance des ressources humaines chargées du suivi des études réalisées dans le cadre du programme spécifique du logement social.

Fiches indicateurs de performance du programme 9 : Pilotage et Appui

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement des capacités à travers des missions ou des stages à l'étranger.

Date de mise à jour de l'indicateur: Juin 2020

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur:** Renforcement des capacités et des compétences des cadres femmes.
- 4- **Description de l'indicateur:** Taux des cadres femmes bénéficiant de renforcement des capacités à travers des missions et des stages à l'étranger sur le taux global des cadres femmes.
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** Performance
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** Services Centraux et Régionaux

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** Nombre des cadres femmes bénéficiant des stages ou des missions à l'étranger / Nombre global des bénéficiaires du stage ou mission à l'étranger/ Taux des cadres femmes au ministère.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** Règle de 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** Systhème Rached/ Base de données des missions et des stages à létranger.
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données.
- 5- **Source de base de données:** Systhème Rached/ Statstique administratives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de juin.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** Parvenir à l'égalité de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger afin de renforcer d'avantage les capacités et les compétences des femmes.
- 8- **responsable indicateur :** Mme Daii Wissal

III-Résultat de l'indicateur

- 1- **Résultats et estimations de l'indicateur:**

Annexes

Indicateur: 9.1.1.1	Unité	Réalisations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger	nombre	42	28	35	21	21	17	15
Nombre global des bénéficiaires du stage ou de mission à l'étranger	nombre	116	109	83	73	60	52	45
Taux global du nombre des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger	%	36	26	42	28	33	33	34
Taux de femmes cadres au ministère	%	32	33	33	33	33	33	34
Indicateur de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger	Règle 100	113	79	127	85	100	100	100

2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

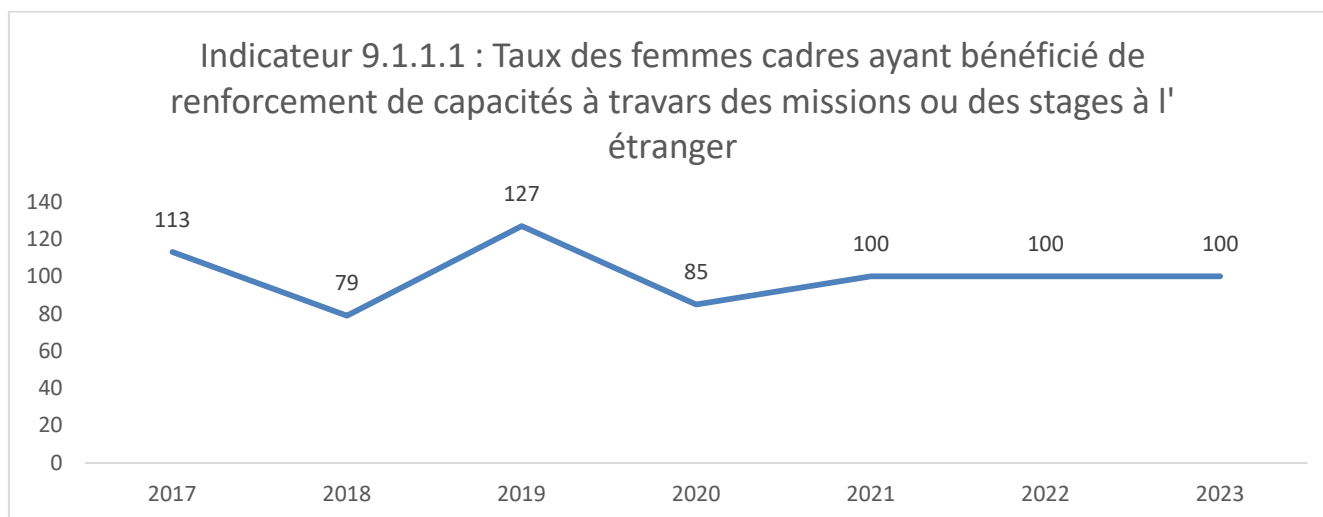
- Le nombre total des bénéficiaires d'un stage ou d'une mission à l'étranger à connu un rythme décroissant à travers les années 2017 .2018 et 2019 ou il est passé de 116 bénéficiaires à 109 en 2018, soit une décroissance de 144 % en 2017 et de 6.03% en 2018 . En revanche, la diminution du nombre des femmes bénéficiaires de cette mesure été plus sévère, notamment en 2018 avec une baisse de 33.33% , malgré l'augmentation du nombre des cadres femmes au ministère au cours du même année.

- La diminution du nombre total des missions et des stages à l'étranger , revient essentiellement à l' augmentation de la consommation des crédits programmés, notamment le coût de l'hébergement et du transport international des destinations africaines et asiatiques et à la baisse du taux de change de dinar Tunisien, compte tenu de la stabilité relative des crédits alloués.

- Le taux global des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger a connu une instabilité en comparaison avec le nombre global des stages et des missions à l'étranger durant les années 2017et 2018 et une augmentation en 2019 par rapport à l'année précédente.

- On prévoit que le nombre total des bénéficiaires des missions et des stages à l'étranger continuera à baisser en 2020, pour atteindre 361 bénéficiaire y compris 85 cadres femmes, ce qui indique une baisse du taux global du nombre des cadres femmes bénéficiaires d'une mission ou d'un stage à l'étranger à cause des restrictions Internationales sur les voyages entre les pays à cause de la pandémie de la COVID- 19.

3- graphique de l'évolution de l'indicateur:



4- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Promouvoir la nomination des cadres femmes aux emplois fonctionnels supérieurs et à certaines directions générales techniques, étant donné que la plupart des bénéficiaires des missions à l'étranger sont ceux qui sont chargés des emplois supérieurs des départements techniques.
- Prendre en considération lors de la programmation des crédits annuels au coût du transport international et la baisse du taux de change du dinar Tunisien.
- La programmation nécessaire et suffisante des crédits pour assurer d'avantage la chance de participation des cadres femmes aux stages et aux missions à l'étranger, notamment les crédits alloués pour l'hébergement vu l'augmentation du coût de logement à l'étranger.

5- Limites de l'indicateur:

- Notant bien que les résultats de l'indicateur sont relatives, vu la possibilité de participation du même cadre femme aux plusieurs stages ou missions à l'étranger au cours d'une même année.
- Les sources de l'indicateur ne sont pas en mesure de fournir des résultats fiables vu le manque de coordination entre les directions au niveau de gestion des missions et des stages à l'étranger.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

4- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de réalisation des objectifs des différents programmes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité

7- Déclinaisons : National

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyenne de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données de nature administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : RAP

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de nature administrative

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de juin de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 99% à l'horizon 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Kahouli Kamel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	95	82	84	90	92	93	94

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Annexes

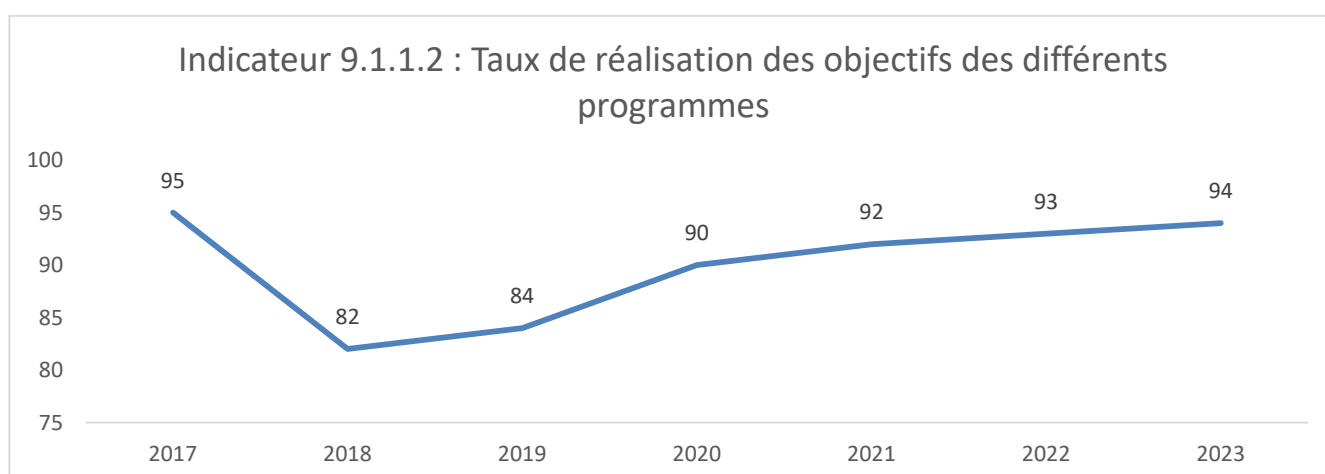
La réalisation de cet indicateur était de 84% en 2019 qui est inférieur aux estimations qui étaient de 97% pour la même année. Ce taux peut être expliqué par les taux de réalisation des objectifs des différents programmes et sous programmes comme suit :

➤ Les programmes **1** « infrastructures routières », **et 9** «Pilotage & Appui» ont réalisés leurs objectifs avec des taux qui dépassent la moyenne qui sont respectivement 103 %, 114 % et 101 %.

➤ Alors que le programme **3** «Aménagement du territoire, urbanisme & habitat» a réalisé un taux égal à celui réalisé par le programme **2** «Protection des zones urbaines et du littoral» 86 % qui est inférieur au taux moyen qui est de 98 %. Ce taux de 86 % s'explique essentiellement par la réalisation de l'objectif **2** « Protection du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages » le taux le plus faible 72 % . Ce dernier s'explique par :**1)** certains projets n'ont pas commencé en raison du manque des études nécessaires, **2)** il est prévu la protection de 4,8 km du littoral alors que la réalisation n'est que de 1,6 km en 2018, **3)** la non réception de 2 projets (projet de protection du port de Gabès et projet de réalisation du port Sidi Mansour) et l'arrêt de leurs travaux à cause du conflit avec la société civile à propos de certains détails. Concernant le programme 3 ce taux s'explique : **1)** la faible correspondance entre les stratégies du développement urbain et les schémas pour l'aménagement du territoire (36 %) qui s'explique par l'incapacité des collectivités locales de contrôler leurs domaines territoriale et de maîtriser la croissance urbaine d'un côté et de l'autre côté l'incapacité des services régionaux chargés de l'urbanisme et représentant du ministère à aider les collectivités locales à cause du manque des cadres qualifiés et moyens nécessaires. **2)** la faiblesse du nombre des logements sociaux et abordables réalisées relativement aux estimations qui était à l'ordre de 14792 et n'est réalisé que 3943 seulement et ceci se justifié par :

- La flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing
- Rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.
- La réticence des entreprises contractantes à participer aux appels d'offres dans certaines régions.
- Retard dans l'identification des listes des bénéficiaires du logement et des lots viabilisés par les commissions régionales mises au niveau de chaque gouvernorat.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Mettre l'accent sur les projets inscrits au plan 2016-2020 lors de l'élaboration du budget.
- La bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.

Annexes

- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

5- Limites de l'indicateur

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

Annexes

Code de l'indicateur : 9.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre.

Date d'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Programme 9 : Pilotage & appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous programme 1 : Pilotage
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Supervision des différents programmes et le développement de la relation ente l'administration et ses administrés.
- 4- **Définition de l'indicateur** : assurer le décaissement des crédits de paiement en ordre croissant égal au pourcentage estimé.
- 5- **Type de l'indicateur** : Résultat.
- 6- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité
- 7- **Déclinaisons** : Services central et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : crédits ordonnancés (Investissement directs + crédit sur ressources extérieures affectées)/crédits inscrits.
- 2- **Unité de l'indicateur** : le pourcentage (%)
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Données à caractère administratif.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : applications informatiques (ADEB et SIADÉ).
- 5- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Statistiques à caractère administratif.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de septembre.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre un taux de 75% en 2022.
- 8- **Le responsable de l'indicateur** : Mme M'rabet Souad

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de consommation des crédits de développement à la fin de mois de septembre	%	65	76	87	70	72	73	75
Crédits inscrits	MD	662	926	1067	830	936	1114	1247
Dépense de développement ordonnancé	MD	894	1421	1400	1000	1300	1526	1663

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le taux de consommation des crédits à la fin du mois de septembre 2018 était estimé à 65 % et la réalisation était de 76 % , ce dernier s'explique essentiellement par le volume des investissements réalisés en 2018 relativement aux années précédentes, les décaissements de l'année 2018 dépassent ceux des années 2016 et 2017 en raison du volume considérable de nouveaux projets et le relancement de nombreux projets handicapés et ceci grâce aux efforts déployés pour résoudre les problèmes, y compris ceux liées à la situation foncière, au suivi

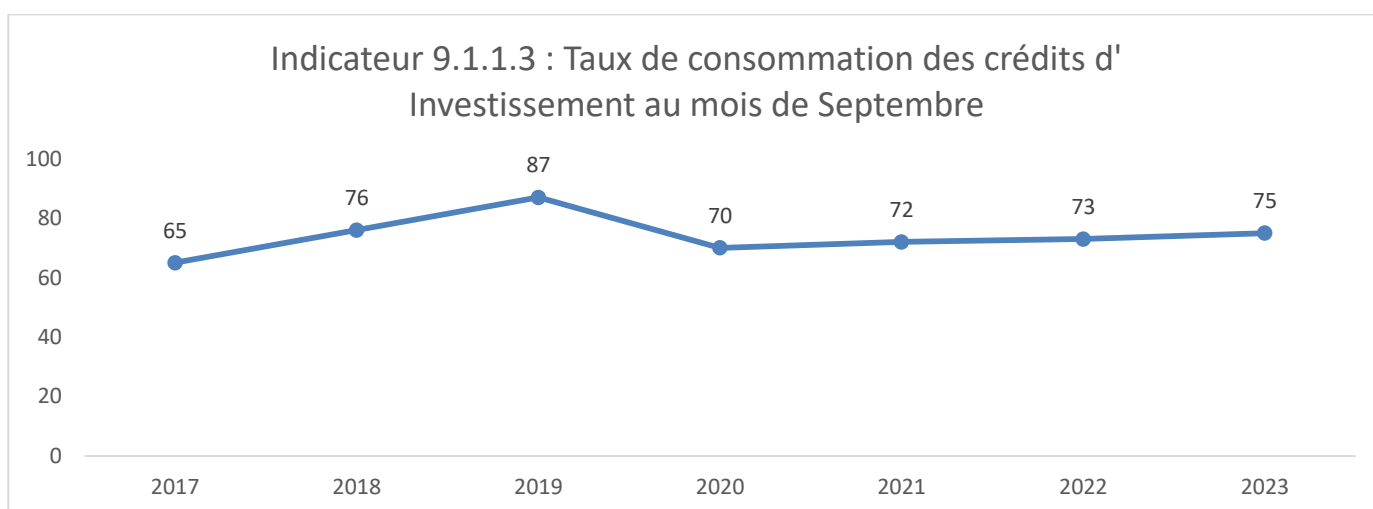
Annexes

continu de réalisation des projets et à l'élévation du rythme de consommation des crédits et à surmonter les difficultés foncières, financières et ceux reliés aux procédures et aux entreprises.

Les estimations pour l'an 2019 sont à l'ordre de 83%. Ce taux élevé, relativement aux années précédente, s'explique essentiellement par la diminution des crédits de paiement qui sont inscrits pour couvrir les projets en cours, et ceci faute de disponibilité des fonds à l'échelle national.

Le ministère de l'équipement collabore, actuellement, avec le ministère des finances pour inscrire les crédits de paiement nécessaires pour les années à venir et rétablir le rythme normal pour atteindre 75 % en 2022.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réunions régulières des chefs de programmes, sous-programmes et directeurs régionaux pour suivre la consommation des crédits de développement.
- Déplacement sur terrain pour résoudre les différentes difficultés que peut empêcher l'exécution des projets.
- Suivi régulier des exécutions des projets.
- La mise à jour des textes juridiques liés aux problèmes fonciers et surtout les textes relatifs à l'expropriation.
- Simplification des procédures et réduction des délais de liquidation foncière.
- Prévoir des réserves foncières et diminuer les délais de la procédure de changement de vocation.
- Obtenir les autorisations nécessaires et la coordination avec les intervenants avant le lancement de l'appel d'offre.
- Prévoir les crédits nécessaires et assurer le paiement du fournisseur dans les délais.
- Reformuler l'application des transferts des crédits aux régions pour simplifier les délais.
- Mise en place de l'application de suivi des projets nationaux.

5- Limites de l'indicateur :

- La complexité des procédures administratives concernant l'aspect foncier et financier,
- Retard dans l'exécution des projets pour des raisons climatiques, sociales, forces majeurs, problèmes fonciers et aux entrepreneurs,
- L'évolution de taux de consommation des crédits de développement revient aux services responsables de l'exécution des projets.
- Le volume des crédits alloués a des effets directs sur l'indicateur soit vers la hausse ou soit vers la baisse.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

Date d'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

- **Le programme lié à l'indicateur:** le programme 9: Appui et soutien
- **Le sous-programme lié à l'indicateur:** le sous-programme 2: Soutien
- **L'objectif lié à l'indicateur:** la performance de l'administration à travers
- **Définition de l'indicateur:** mettre en relief le pourcentage de participation de la femme dans les postes de prise de décision
- **Type d'indicateur:** indicateur de produit
- **Nature de l'indicateur:** performance

II- Les composantes de l'indicateur

- **Formule de calcul de l'indicateur :** (nombre des cadres femmes nommées/ nombre totale des postes occupés) / (nombre des cadres femmes (A1+A2) / nombre total des cadres (A1+A2))*100
- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice 100
- **Les données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données administrative relative à la nomination dans les emplois fonctionnels par genre+ Système INSAF
- **La méthode de collecte des données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données
- **La source des données principales de mesure de l'indicateur:** des statistiques administratives
- **Date de disponibilité de l'indicateur:** le mois de février de chaque année.
- **La valeur cible de l'indicateur:** 100
- **Responsable Indicateur :** Mme Mesrati Ikbel

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- les résultats enregistrés et les prévisions relatives à l'indicateur

	2017	2018	2019
Le % des femmes cadres nommées (1)	32%	35%	36%
Le % des femmes cadres dans le ministère (2)	31%	32%	32%
Indice de représentativité de la femme dans emplois fonctionnels (1)/(2)*100	103	109	113

Indicateur 9.2.1.1	unité		Les prévisions
--------------------	-------	--	----------------

Annexes

		2020	2021	2022	2023
Nombre des femmes cadres nommées	nbre	210	223	236	250
Nombre total des postes occupés	nbre	564	581	597	610
% (1)	%	37%	38%	39%	41%
Nombre des femmes cadres (A1+A2)	nbre	399	410	422	434
Total des cadres du ministère	nbre	1215	1239	1264	1289
% (2)	%	33%	33%	33%	34%
Indicateur (1)/(2)*100	Base 100	112	115	118	120

2- - Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

L'indicateur de représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'Infrastructure est élevé d'une façon générale. Il a dépassé le plafond 100 qui est la valeur cible.

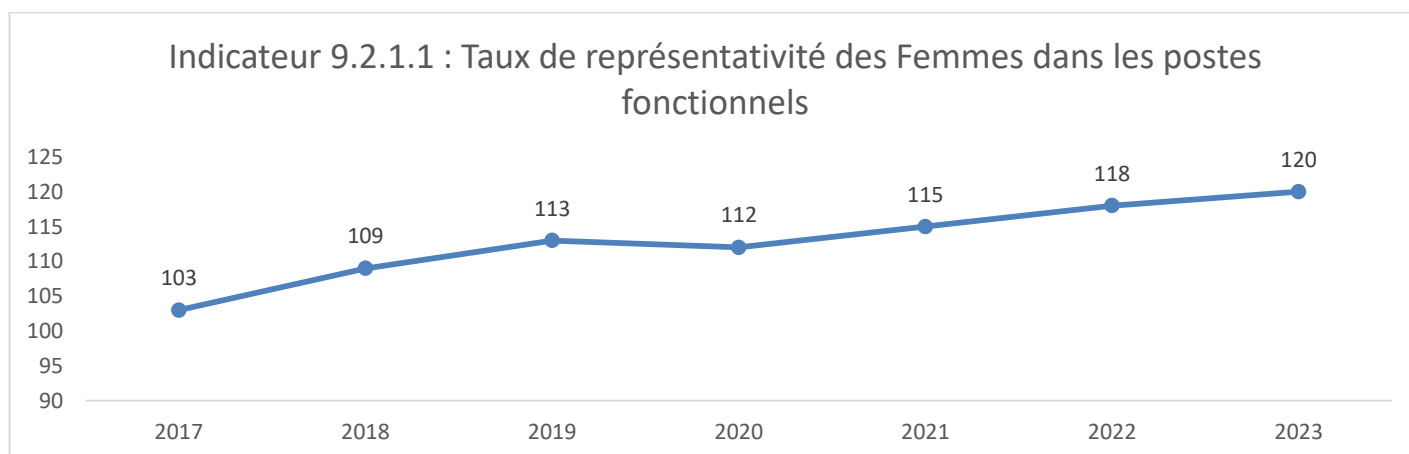
Cet indicateur a enregistré une augmentation progressive pendant les années précédentes (2017-2018-2019) avec une moyenne de 5 point par an. Ceci revient essentiellement à l'augmentation du % des femmes cadres nommées avec une moyenne de 1.3% par an et le maintien du % des femmes cadres du ministère dans le même niveau. Ce que signifie que pour 100 femmes et 100 hommes qui occupent des emplois fonctionnels, il y aura 5 femmes de plus (que d'hommes) pour un emploi fonctionnel. Cela signifie qu'il y a une sur-représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

Par conséquent, le principe de l'égalité entre femme et homme dans l'accès au poste de prise de pouvoir est bien consacré au MEHI pendant les années précédentes.

Pour les prévisions des 3 années avenir 2021-2022 et 2023, On prévoit une légère progression de l'indicateur, ne dépassant pas 1 point par an. Cela s'explique par

- Le non recrutement de cadres dans la catégorie A1 avec un retard dans les promotions de la catégorie A3 vers la catégorie A2 ; de la hausse du pourcentage des femmes cadres appartenant à la catégorie A1 et A2 avec une moyenne de 1.5% par an et la baisse annuelle de 1% du nombre total des cadres du ministère.

3- Graphique



Annexes

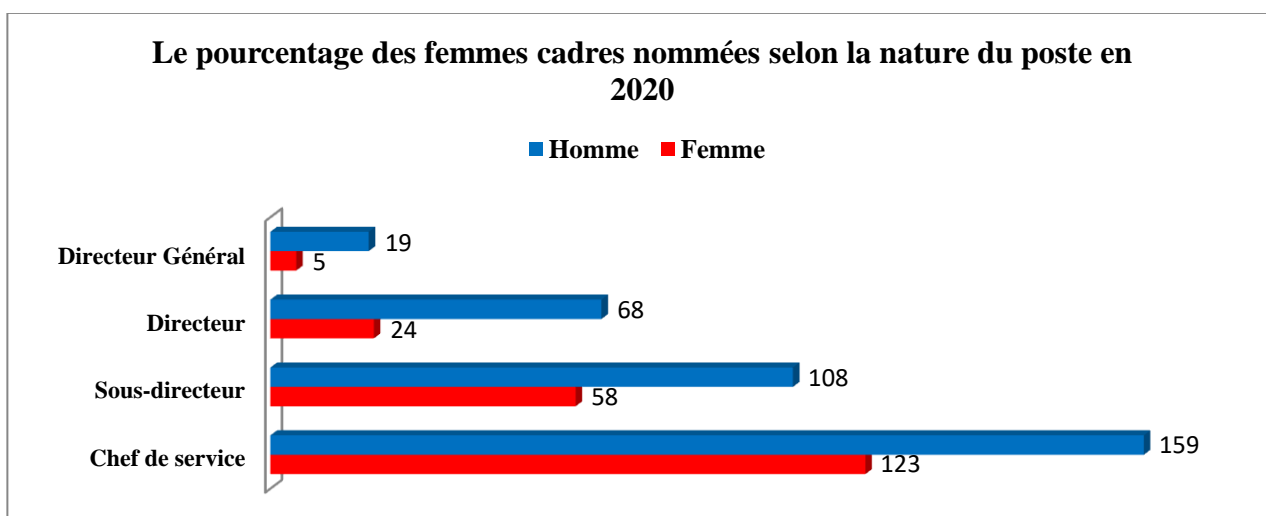
➤ Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la nature du poste en 2019

Les emplois fonctionnels	Femme	Homme	Total général	%
Chef de service	123	159	282	44%
Sous-directeur	58	108	166	35%
Directeur	24	68	92	26%
Directeur Général	5	19	24	21%
Total général	210	354	564	37%

La représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels inférieurs (chef de service- Sous-directeur) est relativement acceptable. Elle atteint respectivement 44% et 35%.

Par contre, cette représentativité reste inférieure aux espérances pour les hautes fonctions (Directeur et Directeur Général) qui est respectivement de 26% et 21%.

Cette divergence revient à l'ensemble des candidatures des nominations pour les emplois fonctionnels où le pourcentage des femmes cadres de la catégorie A1 est inférieur à celui des Hommes.

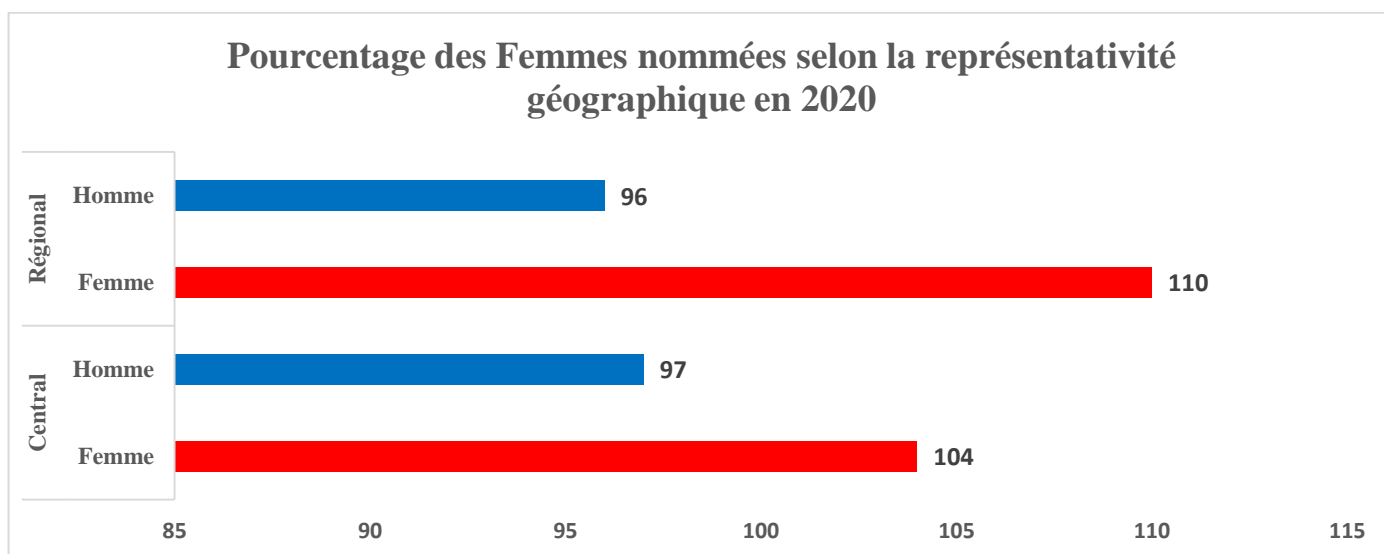


➤ Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la répartition géographique en 2020

Annexes

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nbre de cadres nommés	125	159	85	194
Nbre total des postes occupés	284		279	
% (1)	44%	56%	30%	70%
Nbre de cadre	182	250	217	566
Total cadre	432		783	
% (2)	42%	58%	28%	72%
Indicateur (1)/(2)*100	104	97	110	96

Au niveau central, la représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels a atteint 104 points en 2020 qui est un niveau supérieur à la valeur cible 100. Cependant, au niveau régional, il a dépassé la valeur cible de 10 points. Cette divergence entre le central et le régional revient essentiellement à la hausse du pourcentage des cadres homme par rapport au total des cadres du ministère au niveau régional (72%) et le nombre limité des emplois fonctionnels disponible dans les organigrammes des directions régionales.



4- Les principales activités programmées pour l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

A travers les différentes statistiques, il est clair que l'objectif est atteint qui est l'égalité entre homme et femme dans les nominations aux emplois fonctionnels.

Il est à signaler que dans les années à venir, on travaillera sur l'octroi de plus d'opportunités aux femmes cadres d'atteindre les hauts fonctions (Directeur- Directeur Général) à travers l'application de principe de candidature pour ces postes au niveau central et régional et l'augmentation de leurs taux de participations aux cycles de formations spécifiques aux hauts cadres.

5- les principales limites liées à l'indicateur

- L'incapacité de déterminer le % des femmes cadres du ministère selon la nature du poste à cause de la multiplicité des conditions de nomination à un emploi fonctionnel et la non disponibilité des données nécessaires actuellement.

Fiche indicateur

- Code de l'indicateur : 9 / 2 / 1 / 2
- Intitulé de l'indicateur : Nombre de Jours de Formation par Agent et par sexe
- Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2020.

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme, auquel se rattache l'indicateur** : Programme 9 "Pilotage et appui"
2. **Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur** : S. Programme 2"Appui"
3. **L'objectif de l'indicateur** : Optimisation de la gestion des ressources humaines par perfectionnement des compétences du personnel.
4. **Définition de l'indicateur** : l'indicateur montre l'effort engagé afin d'augmenter le nombre de jours moyens de formation annuel au profit des agents du ministère que ce soit à l'échelle centrale et régionale toute en tenant compte de l'aspect genre, et ce dans le but d'améliorer leurs compétences et être au diapason des nouveautés notamment dans les domaines relevant de l'activité du ministère.
5. **Type de l'indicateur** : Indicateur de produit.
6. **Nature de l'indicateur** : Efficacité (efficacité socio-économique).
7. **Mode de Déclinaison de l'indicateur** : Services centraux et régionaux.
8. **Responsable Indicateur** : Mr Moualhi Abdel Majid

II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur

1. **La méthode de calcul de l'indicateur** :
 - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants dans cette session) / Nombre Total des participants.
 - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participantes de sexe féminin dans cette session) / Nombre Total des participants.
 - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants de sexe masculin dans cette session) / Nombre Total des participants.
2. **Unité de mesure**: moyenne.
3. **Type des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Nombre des bénéficiaires par session de formation et par genre, Nombre de jours par session de formation et le Nombre total des agents du ministère.
4. **Modes de collecte des données de base** : Tableaux de synthèse contenant : le nombre des participants, et le nombre de jours par session de formation, le nombre total des agents du ministère
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque action de formation, le nombre de jours par action de formation et l'effectif total des agents du ministère inscrits sur le logiciel INSAF.
6. **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de septembre.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre en 2022 un nombre de 6 jours de formation par agent et à pied égal entre masculin et féminin.
8. **Responsable (s) de la collecte des données de base** : Direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres (Direction de la formation des cadres)

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Estimations		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de jours de Formation par Agent	nbr	2	2.1	1,9	2	2.5	3	3.5

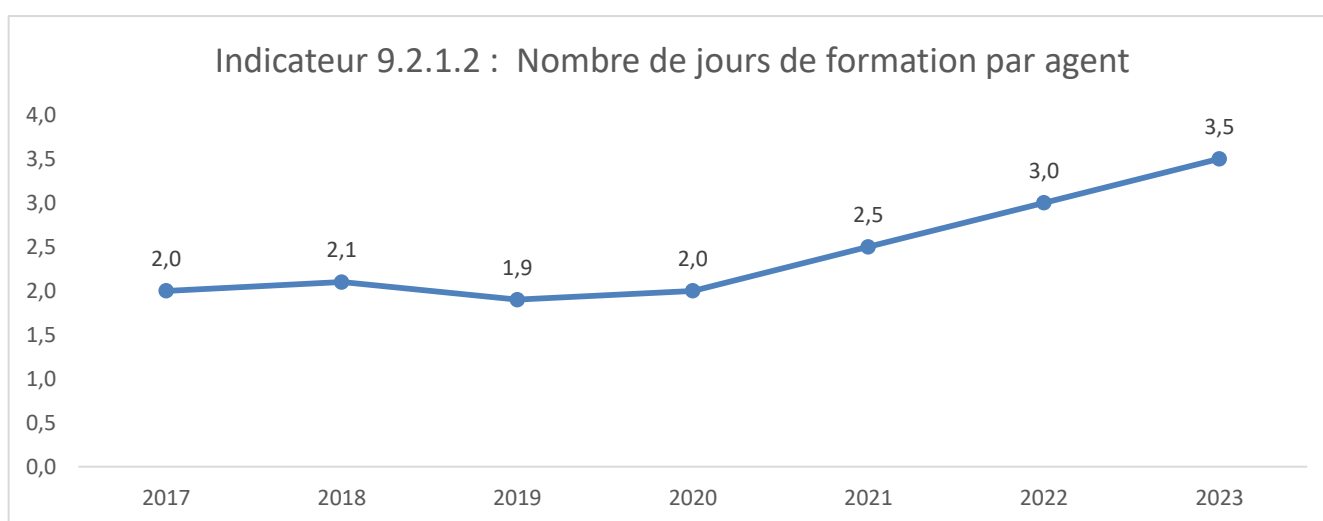
2. Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur :

En 2019 l'indicateur a enregistré une baisse de 14 % ,par rapport à 2018

Malgré les efforts déployés pour combler l'insuffisance financière et les contraintes administrative l'atteinte de l'objectif fixé à 3,5 jours de formation par agent reste loin à réaliser et cela s'explique par l'intégration de plusieurs composantes dans un seul lot tels que : l'animation , la logistique qui sont devenues à la charge du bureau de formation ce qui a engendré une augmentation des coûts ce qui a influencé négativement la réalisation de l' objectif , outre le fait que plus que 50% des appels étaient déclarés infructueux.

La valeur de l' indicateur a été révisée pour la période 2021- 2023 et fixée à 2,5 et 3 et 3,5 jours de formation pour un seul agent, avec la prise en considération de plusieurs défis tels que la pandémie Covid 19, et la pénurie des crédits alloués à la formation.

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Sessions de formation,
- ✓ Sessions de recyclage,
- ✓ Conférences et séminaires,
- ✓ Ateliers de formation,
- ✓ Stages à l'étranger.
- ✓ Cycles de formation continue.
- ✓ Formation dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Un même agent peut participer à une action de formation qui peut durer des mois (formation continue), ou participe à plusieurs formations de courte durée et par conséquent cette période se généralise sur le reste des participants dans le calcul de l'indicateur.
- ✓ Un même agent peut participer à plus qu'une session de formation,
- ✓ Le choix de l'indicateur ne met pas en évidence les progrès réalisés en matière de formation.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1.3

Intitulé de l'indicateur : Evolution de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :
--

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Annexes

4- Définition de l'indicateur : suivi annuel de l'évolution de la masse salariale

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de résultats

7- Déclinaisons : national

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $\{(masse\ salariale(n)-masse\ salariale(n-1))/masse\ salariale\ (n-1)*100$

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : INSAF AMED ADEB et l'application interne de suivie de salaire.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à caractère administratif

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois mars

7- Valeur cible de l'indicateur : la maîtrise du taux d'évolution de la masse salariale et sa stabilisation

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Bou Allégui Fawzi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Masse salariale en M DT	MD	88.135	81.810	91.271	109.96 4	109.96 4	109.96 4	109.96 4
Pourcentage d'évolution de la masse salariale	%	1,95	- 7,18	11,56	18.69	1,6	0	0

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Cet indicateur vise à maîtriser le taux d'évolution de la masse salariale.

En analysant le tableau si dessus, on remarque que ce taux volatile d'une année a l'autre, cette fluctuation s'explique par la non stabilisation sociale, économique et politique qu'a vécu le pays durant ces années, par conséquent la demande d'augmentation des salaires s'est accentuée et la régularisation des situations professionnelles des agents était requis.

En 2017

La masse salariale évolue d'un taux de 1,95% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

On a enregistré une valeur de 4,09% courant 2017.

EFFET COURANT

N'a pas eu d'impact en 2017, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

Annexes

EFFET NORIA

Un taux de -3,06% a été enregistré en 2017 qui s'explique par la non adoption de recrutement excepté les recrutements du mécanisme 16 contre le départ de 400 agents de différents grades et catégories. **EFFET**

GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 0,93% en 2017.

En 2018

La masse salariale évolue d'un taux de -7,18% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

N'a pas eu d'impact en 2018, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

EFFET NORIA

Un taux de -7,79% a été enregistré en 2018 qui s'explique par la non adoption de recrutement en 2018, départ de 513 agents pour différentes causes : retraites, détachement , démission, décès....

. EFFET GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 0,62% en 2018.

En 2019

La masse salariale évolue d'un taux de 11,56% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

On a enregistré une valeur de 12 % courant 2019 , une somme des crédits de 1,15 Millions de Dinars de salaires était destinée pour régler l' augmentation des salaires en 2019.

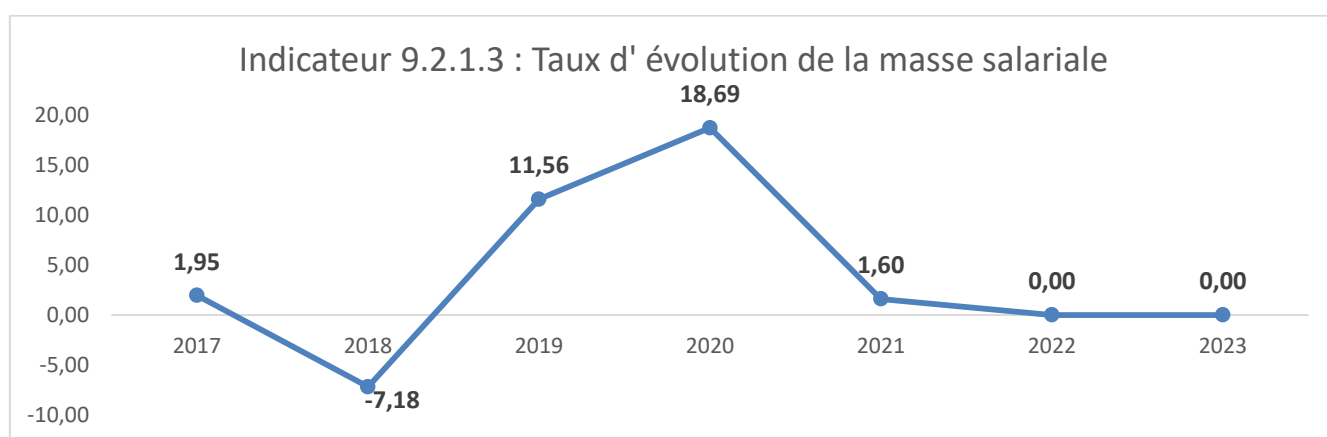
EFFET NORIA

Un taux de -16% a été enregistré en 2019 qui s'explique par la non adoption de recrutement en 2019, départ de 167 agents pour différentes causes : retraites, détachement , démission, décès....

. EFFET GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 7% en 2019.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Les activités les plus importantes programmées pour atteindre l'objectif de l'indicateur de développement de la masse salariale sont:

Annexes

- Réaliser une équation entre les recrutements et les départs en fonction des postes vacants enregistrés, en tenant compte de la compatibilité entre les plans et les qualifications requises.
- Préparer une base de données qui comprend toutes les informations sur le déroulement professionnel de l'agent, ce qui facilite le processus de préparation de l'indicateur selon les besoins.
- Ouverture des concours pour la promotion et la préparation d'ateliers de formation au profit du personnel afin de maintenir un haut degré d'encadrement.

5- Limites de l'indicateur

- La non disponibilité de loi cadre
- La non disponibilité d'une base de données.
- Mise à jour de la base de données (lié à l'application INSAF. Direction des affaires administratives en cas de détachement et recrutement)
- la validation des arrêtés dans les délais

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Moyenne des projets supervisés par technicien cadre.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous- Programme régional 3

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines.

Annexes

3- **Définition de l'indicateur** : mesure du taux d'encadrement des projets régionaux.

4- **Type de l'indicateur** : Indicateur d'activité

6- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité

7- **Déclinaisons** : régionales

II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : (Nombres total des projets régionaux / Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions)

2- **Unité de l'indicateur** : Moyenne

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : données à caractère administratif

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : base de données

5- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Statistiques à caractère administratif

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre de chaque année.

7- **Valeur cible de l'indicateur** : la meilleure utilisation des Ressources Humaines.

8- **Le responsable de l'indicateur** : Mr Ouali Mehdi.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombres total des projets régionaux (1)	NB	-	-	3913	4108	4231	4358	4488
Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions (2)	NB	-	-	1010	1078	1135	1209	1190
Indicateur (1) / (2)	Moyenne	-	-	3,8	3,8	3,7	3,6	3,7

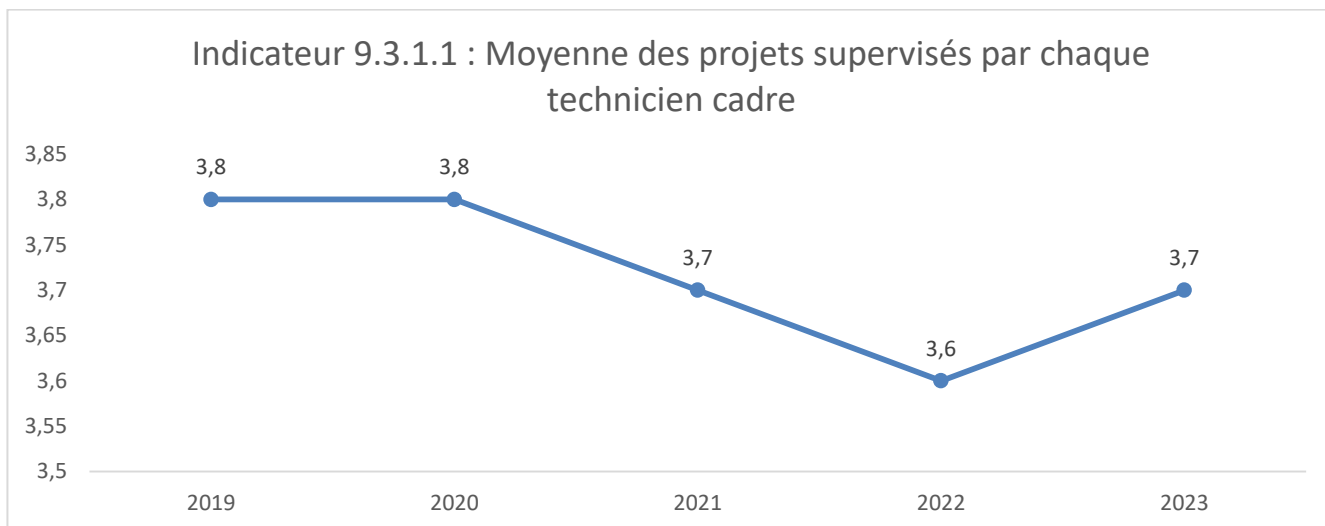
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

En 2020, le nombre de projets supervisés par technicien cadre est de 3,8.

La stabilité de ce taux est prévue pour les trois prochaines années.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur

Annexes



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Planification des projets programmés pour la prochaine période.
- Recrutements
- Promotions

5- Limites de l'indicateur

- Manque de recrutements,
- difficulté de déterminer la valeur cible de cet indicateur.

Annexe

2

Tableau récapitulatif des objectifs Stratégiques et indicateurs de Performance de la Mission*

Programmes	Objectifs Stratégiques	Indicateurs de Performance
Infrastructure routière	Obj.111 : Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Ind.1111 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur
		Ind 1.1.1.2 : Taux de réalisation des routes modernes (cible 2000Km en 2030)

Annexes

	Obj.112 : Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées	Ind.1.1.2.1: Taux cumulé <i>des femmes et des hommes</i> dans le milieu rural ayant accès aux pistes rurales
Protection des zones urbaines, du littoral et Maitrise d'Ouvrages	Objectif 2.1.1: Protection des villes contre les inondations	Ind 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets à l'horizon 2050 Ind 2.1.1.2 : Taux cumulé annuel des Femmes et des Hommes protégés contre les inondations
	Objectif 2.2.1: Conservation du domaine public maritime et contribution à la protection du Littoral contre protection l'érosion marine	Ind 2.2.1.1: taux cumulé de protection du littoral
	Objectif 2.2.2: La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et la prise en compte du genre	Ind 2.2.2.1: performance énergétique des bâtiments
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Objectif 3.1.1 : Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement intégré, équitable et durable	Ind 3.1.1.1 : taux de couverture du territoire National par des études d'aménagement et d'observation du territoire
	Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtrise de l' extension urbaine	Ind 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain Ind 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles
	Objectif 3.1.3 : Garantir l' accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et citoyens	Ind 3.1.3.1 : Taux cumulé des Femmes et des Hommes bénéficiant d' un logement social ou d' un lot social
Pilotage et Appui	Objectif 9.1.1 : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l' administration avec ses administrés	Ind 9.1.1.1 : taux de femmes cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités via des missions ou des stages à l'étranger
		Ind 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes
		Ind 9.1.1.3 : taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre
	Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Ind 9.2.1.1 : représentativité des femmes dans les postes fonctionnels
		Ind 9.2.1.2 : nombre des jours de formations par agent et par sexe
		Ind 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale
Objectif 9.3.1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Ind 9.3.1.1 : moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre.	

***La déclinaison de la Performance a été arrêtée après les discussions et concertations avec les experts et l' UGBO pour la gestion du budget de l' Etat au Ministère de l' Economie, des Finances et de l' Appui à l' Investissement. Cette déclinaison entrera en vigueur à partir de 2022.**

*Déclinaison de la
Performance du Programme*

1 :

Infrastructure Routière

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques du programme	Indicateurs de performance	Objectifs opérationnels	Indicateurs opérationnels	Unités opérationnelles/ opérateurs	Activités	Sous- activités	Leviers d'action
Chaîne managériale	RProg		RsProg		RUO/ROP			
Offrir une infrastructure routière durable, sûre et à moindre coût	Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur		Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur (pour chaque UO intervenante)	OP. Tunisie autoroutes	Etude et libération d'emprise des autoroutes		L'exploitation des PV des réunions ; rapport d'expertise de libération d'emprise foncière ; Suivi et contrôle des études et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire
						Réalisation des travaux autoroutier		Suivi et contrôle des travaux autoroutier
						Exploitation et entretien du réseau autoroutier		L'exploitation des PV des réunions ; Suivi et contrôle des travaux d'entretien
					UO ponts et chaussés	Réalisation Autoroute Tunis Jelma	Réalisation autoroute Tunis Jelma	L'exploitation des PV des réunions ; Rédaction des requêtes de financement Suivi et contrôle des travaux et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire Rapport d'expertise de libération d'emprise foncière
						Réalisation Pont de Bizerte	Pont de Bizerte	L'exploitation des PV des réunions ; suivi et contrôle des travaux et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire
						UO ponts et chaussés	Développement des Voies du Grand Tunis	
		Développement des Voiries structurantes						
		Aménagement et développement du réseau classé (act 5 + act 6 + act 7 + act A)	Aménagement du réseau classé	Rédaction des requêtes de financement				
			Comblement de lacunes du réseau classé	Suivi et contrôle des travaux et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire				
			Aménagement voiries des entrées des villes	La centralisation des différentes demandes				
			Renforcement du réseau classé	L'étude de ces demandes				
		UO CETEC	Construction des ouvrages d'art					
			Études routières et perfectionnement techniques	Études routières	La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence			
			Perfectionnement technique					
	Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique						

Annexes

			Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art	Taux du réseau routier classé de qualité	UO ponts et chaussés + UO DREHAT	Exploitation et Entretien des routes classées (act C + act 6 + act E)	Exploitation des routes classées	Suivi et contrôle des programmes
							Entretien des routes classées	La centralisation des différentes demandes
							Entretien des ouvrages d'art	
							Sécurité routière	L'étude de ces demandes
							Réparation dégâts d'inondations	La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence et l'élaboration du budget
						Activité support	Dépenses de rémunération	
							Dépenses de fonctionnement	
Garantir une accessibilité des femmes et des hommes surtout des zones rurales les plus enclavées	Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées	Taux cumulé des femmes et des hommes dans le milieu rural ayant accès aux pistes rurales	Elargir le réseau des pistes rurales aménagées et revêtues	Taux cumulé des pistes rurales aménagées et revêtues	UO ponts et chaussés + UOs DREHAT	Aménagement et Revêtement des pistes rurales	Aménagement des pistes rurales	Les réunions aux différents gouvernorats et l'exploitation des PV, La centralisation des différentes demandes L'étude de ces demandes La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence
							Revêtements des pistes rurales	
			Maintenir la qualité des pistes rurales	Taux des pistes rurales entretenues	UOs DREHAT	Entretien des pistes rurales	Entretien des pistes rurales	

*Déclinaison de la
Performance du Programme
2 :
Protection des zones urbaines,
du littoral et Maitrise
d'Ouvrages*

Annexes

P2 : Protection des zones urbaines, du littoral et Maitrise d'Ouvrages

S/P	Préserver et conserver les villes, le littoral, les biens immobiliers et les infrastructures en vue de minimiser toute perte humaine et économique causée par les catastrophes et tout autre type de risques (changement climatiques, normes et procédés de construction...).										
	Axes stratégiques	objectifs stratégiques du programme	indicateurs de performance	objectifs opérationnels	indicateurs	unités opérationnelles / operateurs	activités	Code activité	Sous- activités	leviers d'action	Actions
Chaîne managériale		RProg : Ahmed Kamel				RUO/ROP					
<p>S/Prog 1 :</p> <p>Protection des zones urbaines contre les inondations</p> <p>R. S/Prog : Najib Ben Chikha</p>	<p>La préservation des villes et des zones urbaines contre les inondations</p>	<p>Protection des villes contre les inondations</p>	<p>Taux cumulé de réalisation des projets à l'horizon 2050. R.Ind :</p>	<p>Maitrise des eaux de ruissèlements extérieurs aux agglomérations</p> <p>Gatir une fonctionnalité optimale des ouvrages de protection</p>	<p>Taux cumulé de réalisation des projets de protection contre les inondations du plan stratégique R.Ind :</p> <p>Taux cumulé des femmes et des hommes protégés contre les inondations R.Ind :</p> <p>Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés R.Ind :</p>	<p>UO DHU</p>	<p>- Elaboration des études et exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations</p> <p>- Entretien des ouvrages</p>	<p>2111</p> <p>2112</p>	<p>- Préparation de l'étude stratégique 2050 : Diagnostic Préparation d'une banque de données géographiques des ouvrages Préparation des cartes pour les zones à risques Fixation d'une stratégie pour la réduction des effets des changements climatiques Fixation d'un plan de protection et d'intervention priorisée</p> <p>- Exécution des travaux de protection par zone (2019 inscription de 7 zones)</p> <p>- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages</p> <p>- L'intervention pour le curage et l'entretien par les entrepreneurs</p>	<p>-Négociations au préalable avec le bailleur de fond -Veiller à libérer l'emprise avant le commencement des travaux</p>	<p>-Elaboration des rapports périodiques</p> <p>-La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets</p> <p>-L'alimentation de la banque de donnée</p> <p>-Rédaction des termes de référence</p> <p>-Participer à des réunions de coordinations</p>

Annexes

Préserver et conserver les villes, le littoral, les biens immobiliers et les infrastructures en vue de minimiser toute perte humaine et économique causée par les catastrophes et tout autre type de risques (changement climatiques, normes et procédés de construction...).											
S/P	Axes stratégiques	objectifs stratégiques du programme	indicateurs de performance	objectifs opérationnels	indicateurs	unités opérationnelles / operateurs	activités	Code activité	Sous- activités	leviers d'action	Actions
S/Prog 2 : Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages R. S/Prog : Lasaad Mejri	La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes	Conservation du domaine public maritime et contribution à la protection du littoral contre l'érosion marine	Taux cumulé de protection du littoral R.Ind : Nehed Klai	Numérisation des limites du domaine public maritime	Taux cumulé de numérisation des limites du domaine public maritime R.Ind : Jamel Tabib	UO : DGSAM UO DREHAT Opérateurs : TAPAROURA SEPTS BEN GHAYADHA	- Protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages maritimes - Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA - Suivi du projet de développement du Lac Sud - Suivi du projet d'aménagement de Sebkhya Ben Ghayadha	2223	Délimitation et ré-délimitation du DPM, Numérisation du DPM et Ajustement des limites du domaine privé	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les dossiers d'appel d'offres en tenant compte l'aspect genre, établir les rapports d'évaluation et conclure les marchés Suivi de la réalisation des projets (études et travaux) Participer à des réunions de coordinations tous les intervenants Emettre l'avis technique concernant les ouvrages maritimes et aéroportuaires
								2224			
	Maitrise des ouvrages délégués avec la prise en compte du genre	Le développement durable de la construction des bâtiments civils et ouvrages publics.	Performance énergétique du bâtiment R.Ind : Ahmed Ben Othman Niveau de maitrise d'ouvrage déléguée (rapport cout-délai-qualité) R.Ind : Sonia Kammoun	Réalisation des bâtiments économes en énergie et maîtrise de la qualité et des techniques de la construction.	taux cumulé des projets (études et travaux) lancés tenant en compte l'aspect genre R.Ind : Lilia Elouedi	UO BC UO : DGSAM	Etudes, exécution et réalisation des projets	2227	Etude de la série nationale des prix Etudes sur les secteurs des bâtiments et des travaux publics Suivi des études et des travaux des ouvrages maritimes délégués Travaux de l'aménagement du poste frontalière de Dhiba	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les dossiers d'appel d'offres en tenant compte l'aspect genre, établir les rapports d'évaluation et conclure les marchés Suivre de la réalisation des projets : études, travaux) Cordonner avec les maitres d'ouvrage. Emettre l'avis technique Préparer les conventions d'exécution ou d'assistance technique Participer à des réunions de coordinations avec d'autres ministères (notamment l'agriculture, le transport, l'environnement). 	
							-Activité Support	2228	Suivi de réalisation des bâtiments civils		

Annexes

S/P	Préserver et conserver les villes, le littoral, les biens immobiliers et les infrastructures en vue de minimiser toute perte humaine et économique causée par les catastrophes et tout autre type de risques (changement climatiques, normes et procédés de construction...).										
	Axes stratégiques	objectifs stratégiques du programme	indicateurs de performance	objectifs opérationnels	indicateurs	unités opérationnelles / operateurs	activités	Code activité	Sous- activités	leviers d'action	Actions
									Dépenses de rémunération Dépenses de fonctionnement		

*Déclinaison de la
Performance du Programme
3 :
Aménagement du territoire,
urbanisme et habitat*

P3 : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat : Sous-programme : Aménagement de l'espace territorial et urbain et politique de l'Habitat

Offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie agréable à travers l'organisation, l'optimisation durable, équilibrée et équitable de l'espace territoriale et urbain et l'accès à un logement décent en particulier pour celles et ceux ayant un faible et moyen revenu .								
Axes stratégiques	Objectifs stratégiques du programme	Indicateurs de performance	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Unités opérationnelles/ opérateurs	Activités	Sous-activités	Actions de mise en œuvre
Chaîne managériale	RProg		Rs UO	Rs indicateur	RUO/ROP			
Établir un développement durable, juste, équilibré et global entre les régions	Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement intégré, équitable et durable	taux de couverture du territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire	Doter les 24 gouvernorats d'au moins une étude d'aménagement et d'observations du territoire	Taux des gouvernorats couverts par des études d'aménagement et d'observations du territoire	UO DGAT	Elaboration des études d'aménagement et observation du Territoire	Elaboration des schémas directeurs d'aménagement du territoire Elaboration des études d'observation du territoire	Coordination et concertation avec les différents intervenants centraux et régionaux Inciter les opérateurs à produire des données fiables et accessibles Participation à des réunions pour l'élaboration des études stratégiques et sectorielles Vulgarisation des résultats des études des schémas directeurs Actualisation de la réglementation régissant l'aménagement du territoire
Établir un urbanisme durable pour les villes et les communautés rurales	Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtrise de l'expansion urbaine	Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain Taux de consommation des terres agricoles	Couverture des communes par des PAU actualisés	Taux cumulé des plans d'aménagement urbains révisés de moins de 10 ans (-10 ans)	UO urbanisme	Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain Travaux de Géodésie Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	Elaboration des études stratégiques d'aménagement urbains l'instauration de la politique de la ville Cartographie La couverture des Villes par une géodésie actualisée Suivi des études des plans d'aménagement urbain et levé topographique	-Assister à des réunions de coordination et de concertation avec les différents intervenants -Centralisation des demandes de révision de PAU et des d'élaboration de la cartographie (levés topographiques, prise de vue aériennes, plans de villes, images satellitaires...) -Actualisation de la réglementation régissant l'urbanisme -participation en tant que membre décisif aux différentes commissions techniques et aux visites sur place pour constats des terrains tels que : la commission nationale techniques relative à la délimitation des extensions urbaines dans les zones agricoles, la commission nationale consultative chargée de l'étude des demandes d'utilisation des terres agricoles pour des fins non agricoles, la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole...
					UO AUGT	Programme d'intervention urbain de l'agence urbaine de grand Tunis (AUGT)	Exécution du programme d'intervention urbain de l'AUGT Appui de l'AUGT pour le suivi du programme d'intervention urbain	
Assurer l'accès à toutes les citoyennes et citoyens à un logement décent	Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et les citoyens	Taux cumulé des femmes et des hommes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	Réhabilitation des quartiers d'habitation, régénération urbaine et amélioration de l'Habitat	Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	UO habitat Opérateur (ARRU)	Réhabilitation des quartiers d'habitation Réhabilitation et régénération	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 1 Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 2	Coordination avec les différents intervenants

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie agréable à travers l'organisation, l'optimisation durable, équilibrée et équitable de l'espace territoriale et urbain et l'accès à un logement décent en particulier pour celles et ceux ayant un faible et moyen revenu .								
Axes stratégiques	Objectifs stratégiques du programme	Indicateurs de performance	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Unités opérationnelles/ opérateurs	Activités	Sous-activités	Actions de mise en œuvre
Assurer l'accès à toutes les citoyennes et citoyens à un logement décent	Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et les citoyens	Taux cumulé des femmes et des hommes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	Réhabilitation des quartiers d'habitation, régénération urbaine et amélioration de l'Habitat	Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	UO habitat UO par objectifs (PSLS)	urbaine Amélioration de l'habitat Opération d'ensemble d'amélioration du cadre de vie et interventions exceptionnelles et d'urgence suite aux catastrophes -Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	Réhabilitation de sakiet eddayer Modernisation des routes municipales Régénération des anciens centres urbains Intervention du Fond National de l'aide à l'Habitat (FNAH): Aide et crédits aux particuliers Opération d'ensemble d'amélioration du cadre de vie Interventions exceptionnelles et d'urgence : catastrophes naturelles ... Travaux topographiques et travaux de lotissement Travaux d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	Actualisation de la réglementation régissant l'habitat Elaboration d'une étude sur le besoin en logement ventilé par sexe Coordination avec les différents intervenants centraux et régionaux
			Réalisation des logements abordables programmés	Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés Coût moyen de logement social et abordable	UO habitat UO par objectifs (PSLS) Opérateurs (SNIT AFH SPROLS ARRU)	-Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés -Réalisation des logements et des lots sociaux et -aménagement des lots sociaux (programme spécifique du logement social)	Etudes stratégiques Mécanismes d'aide aux salariés dans le cadre du Fond de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS) Financement des crédits dans le cadre du programme du premier logement Acquisition des terrains Acquisition des logements sociaux Délégation de réalisation des logements sociaux et aménagement des lots sociaux aux promoteurs publics Réalisation des logements sociaux et aménagement de lots sociaux par les promoteurs immobiliers privés : tranche 1 Réalisation des logements sociaux et aménagement de lots sociaux par les	Inciter les régions à fournir du foncier approprié Inciter les comités régionaux à Accélérer le rythme de travail (élaboration des listes des bénéficiaires dans les plus brefs délais)
			Efficiency dans la réalisation des projets délégués	Taux des études réalisées	DREHAT			

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie agréable à travers l'organisation, l'optimisation durable, équilibrée et équitable de l'espace territoriale et urbain et l'accès à un logement décent en particulier pour celles et ceux ayant un faible et moyen revenu .

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques du programme	Indicateurs de performance	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Unités opérationnelles/ opérateurs	Activités	Sous-activités	Actions de mise en œuvre
						<p>-Suivi de la réalisation des projets</p> <p>-Activité support</p>	<p>promoteurs immobiliers privés : tranche 2</p> <p>Elaboration des études, de suivi et de contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaire et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension</p> <p>Elaboration des études urbaines des projets de construction des logements sociaux et aménagement des lots sociaux</p> <p>Dépenses de rémunération</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p>	

***Déclinaison de la
Performance du Programme
9 :
Pilotage et Appui***

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Finalité de la politique publique P9 : appuyer les programmes et les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs et indicateurs de performances en coordonnant avec eux en vue d'assurer l'optimisation de la gestion des moyens alloués à la mission équipement et garantir sa soutenabilité budgétaire

Axes stratégiques	objectifs stratégiques du programme	indicateurs de stratégiques	objectifs opérationnels	Indicateurs de performance	unités opérationnelles/ opérateurs	activités	Sous- activités	leviers d'action	
1-Assurer la bonne gouvernance de la mission et des programmes	RP		RSP		RUO		contrôle	Assure la coordination entre les programmes de la mission	
	1-Améliorer la gouvernance de la mission	1-1-taux d'atteinte des objectifs de la mission	1-Améliorer la coordination et le suivi au sen de la mission	1-1 Taux de fréquence du tenue des réunions	DGPCFC	1-contrôle ,coordination et relations internationales	coordination	-renforcer le contrôle et le suivi	
		1-2-taux annuel de réalisation des décisions et des recommandation de comité de pilotage	2-promouvoir la communication	2-1-Taux de fréquence d'actualisation du site			relations internationales	-assurer les mission et stages à l'étranger	
		1-3-evolution annuelle de consultation de l'ensemble des sites publics de la mission	3-Améliorer la gestion des affaires juridiques et des contentieux	3-1 -Evolution des delais de traitement des consultations juridiques			Z-Appui	rémunération	-assurer la production des documents officiels dans les délais prévus
			2-intervention	moyens de service					
2-Assure une gestion efficiente des ressources de la mission par l'appui aux programmes et à travers l'optimisation	2-Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	2-1-écart entre prévisions et réalisation de la masse salariale	1-rationnaliser la gestion des RH	2-1-1-écart entre entrée et départ à la retraite	DGSC	Z-Appui	rémunération		
			2-Améliorer la gestion	2-1-1-Taux d'absentéisme					
		2-2-Taux des personnels H/F formés dans les domaines prioritaires		3-renforcer le développement des compétence des personnels			3-2-1-taux de réalisation de plan de formation de la mission		
			3-2-2-taux des agents formés par sexe					moyens de service	- Rationnaliser la gestion des ressources humaine - contrôler l'absentéisme - Assurer l'équivalence des chances H/F concernant

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

							<p>l'accès aux postes décisionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les formations en assurant l'égalité des chances H/F - Minimiser les écarts entre prévisions et réalisation - Assure la soutenabilité budgétaire - Respecter les instructions budgétaires et les réglementations et les textes législatifs en vigueur
3-Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du prog9	3-1-Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations	1 -améliorer la gestion financière du ministère	3-1-1-évolution des délais de paiement des factures des fournisseurs	3-2-1-taux de finalisation des inventairesdes équipements	3- gestion immobilièreet des équipement	gestion immobilière	améliorer la gestion immobilière et des équipements
			3-1-2-taux de consommation des crédits d'investissements			gestion des équipements	
		2-améliorer la gestion de l'immobilier et des équipements	3-2-2- taux d'exécution de programme de réaménagement des bâtiments	assistance logistique			
			3-2-3-taux de suivi des projets par cadre technique				
	3-2-Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations	3-améliorer la gestion des services lo	3-3-1-taux de réalisation du programme d'achat public	gestion des système informatique			
			3-3-2-cout moyen annuel d'entretien des véhicules				

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

				3-4-1-taux de réalisation de programme annuels de numérisation			
			4-2-améliorer la gestion SI				
				3-4-2-taux de déploiement des outils et des applications informatiques		4-crédits délégués	délégations des crédits aux conseils régionaux